

DÉMONSTRATION SUR DEMANDE

ETS BONORON

58290 Moulins Engilbert

Tel. 03 80 84 20 22

Terres de Bourgogne

L'hebdomadaire agricole et rural

ISSN 1776-0224

2 € N° 1046 • JEUDI 28 JANVIER 2010

sommaire

VIE SYNDICALE p.04

ACTUALITÉ

Côte d'Or
Charolais: promouvoir la génétique hors Bourgogne p.5

Nièvre
Installation: un accompagnement plus personnalisé p.6

Yonne
GDS de l'Yonne: la tuberculose bovine sous surveillance p.7

Région
Terre d'Ovin: un nouvel acteur régional de poids p.9

France-Europe
La FNB réclame plus de rentabilité p.10

DOSSIER
Spécial chargeurs téléscopiques p.14-17

ÉLEVAGE
Propreté des bovins entrant à l'abattoir: 100€ de pénalité pour un bovin «très sale» p.19

CULTURES
Fertilisation azotée du colza: Une dose à ajuster en intégrant les pertes de feuilles pendant l'hiver p.20

VITICULTURE
La viticulture icaunaise forme et embauche ! p.17

Encart: Lucas (sur certains cantons)

La région prend en charge leur gestion

Le nouveau virage des canaux bourguignons



Avec plus de 1 000 km de voies navigables, la Bourgogne arrive en tête des régions françaises pour son tourisme fluvial. Or ses canaux souffrent aujourd'hui d'un manque d'entretien et nécessitent d'importants efforts de remise à niveau. La région Bourgogne vient de prendre en charge, à titre expérimental, la gestion, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation d'une partie de ses canaux. *Pages 12*

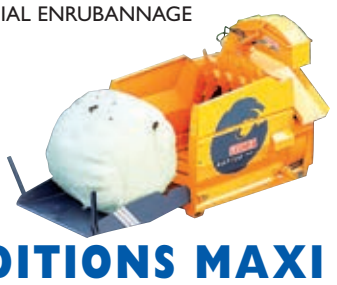
GROUPE BUCHEZ

Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33 • Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00

▷ CASTOR +60



▷ NOUVELLE RAPTOR PLUS
SPÉCIAL ENRUBANNAGE



▷ SPIRMIX



LUCAS.G

CONDITIONS MAXI MORTE-SAISON >

MAZERON mazeron-sas.com

ZA MAGNY 89200 tel : 03 86 33 17 70

PORTES OUVERTES USINE

Les 11 et 12 février de 9h à 17h

- Présentation des nouveautés contention
-Déstockage matériels déclassés
-Prix spéciaux portes ouvertes sur barrières de pré, râteliers, cornadis etc...



panorama

l'agendadelasemaine

→ 21 Côte d'Or

Syndical

Réunions cantonales FDSEA et JA

Les réunions cantonales FDSEA-JA auront lieu aux dates suivantes : 29 janvier (Arnay, Genlis, Précy), 2 février (Bligny), 12 février (Précy). Dates en attente : Saint-Seine-l'Abbaye, Recey, Auxonne, Semur, Dijon Est, Dijon Ouest et Dijon Nord.

Bilan de santé

De nouvelles exigences BCAE pour 2010

Le Bilan de santé modifie les normes encadrant les BCAE : introduction d'un nouveau thème *«Protection et gestion de l'eau»* avec une évolution de la mesure sur les bandes enherbées et un élargissement de la BCAE irrigation, mise en place d'une BCAE spécifique sur le *«Maintien de particularités topographiques»*, renforcement des exigences sur la gestion de l'herbe. Par ailleurs les exigences de la conditionnalité évoluent en 2010 sur les autres domaines. Pour vous accompagner, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or vous propose des formations spécifiques d'une journée sur ces nouveautés 2010 : le jeudi 28 janvier et mardi 16 février à Pouilly-en-Auxois, le vendredi 29 janvier et le lundi 22 février à Baigneux-les-Juifs, le jeudi 4 février et le vendredi 5 février à Dijon. Inscrivez-vous dès à présent. Contacts : Cathie Cuisin (03 80 28 81 27), Estelle Lagneau (03 80 28 81 20).

Vente

Vente de reproducteurs le 30 janvier à Semur

Les éleveurs sélectionneurs de la Fédération charolaise de Côte d'Or organisent une vente de bovins reproducteurs toutes catégories le samedi 30 janvier de 10 heures à 15h30 sous le hall agricole de Semur-en-Auxois. Renseignements, liste d'éleveurs participants et d'animaux à vendre sur simple demande téléphonique à la Fédération charolaise au 03 80 90 68 80 (heures bureau). Fax: 03 80 90 76 14.

Vente de béliers charollais le 11 février à Arnay-le-Duc

L'association des éleveurs de moutons charollais de Côte d'Or organise une vente de béliers charollais le 11 février à Arnay-le-Duc. Les éleveurs pourront trouver l'animal ou les animaux de leur choix parmi une sélection de 120 reproducteurs résistants à la tremblante. Le tri s'effectue sur la conformation et le niveau génétique, avec garanties sanitaires et vaccination FCO. Catalogue disponible sur demande au 03 80 84 46 30 et 03 80 90 10 61 ou sur le site : www.association-mouton-charollais.com

Vente de reproducteurs charolais à Pouilly le 19 février

La station d'évaluation de Créancey située au pôle agricole de Pouilly en Auxois (21) organise une vente aux enchères de futurs reproducteurs charolais inscrits au HBC le vendredi 19 février à 14 heures au hall d'exposition (animaux visibles à partir de 10heures). Garanties sanitaires : Tuberculose, Brucellose, Leucose et IBR. Vaccinés FCO T1, T8. Test spermatogénèse. Restauration, buvette sous hall chauffé. Les performances des reproducteurs sont disponibles sur internet : http://www.stationevaluation21.com. Renseignements : 03 80 90 89 09 ou 03 80 90 68 75.

→ 58 Nièvre

Réunions du GDS

Le Groupement de défense sanitaire de la Nièvre (GDS58) organise plusieurs réunions d'informations pour ses adhérents en ce début 2010.
Les réunions suivantes se dérouleront à la salle des fêtes de Saint-Germain Chassenay, lundi 1er février à 20h00, puis à la salle de réunion Sicagemac de Corbigny, mercredi 3 février à 14h15 et enfin à la salle des fêtes de Brassy, jeudi 4 février à 14h15.

Formation

Formation aux techniques de vente

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise de nouveau une formation «*améliorer ses techniques de vente directe*» en 2010. Les nouvelles dates sont fixées au 1er février puis aux 22 et 23 février. Contact: Maud Perroy, conseillère en diversification, 03 86 93 40 14 ou par mail à maud.perroy@nievre.chambagri.fr.

→ 89 Yonne

Formation

Certiphyto

Formations de 2 jours organisées par la FDSEA de l'Yonne, dans ses locaux de la rue de la Maladière à Auxerre. Pour les agriculteurs : **mardi 2 et vendredi 12 février** - Pour les viticulteurs : **jeudis 4 et 11 février**

Internet et messagerie

Le CFPPA d'Auxerre la Brosse propose une formation de 2 jours sur «Internet et messagerie» **vendredi 29 janvier** et **lundi 1er février**, autour des thèmes : communiquer et naviguer sur Internet et savoir effectuer une recherche à l'aide d'outils performants.
Rens. et inscriptions auprès de : Gilles Berdal ou Corinne Landrier au 03 86 94 60 20
Fax : 03 86 94 60 21 - Mail : gilles.berdal@educagri.fr

Réunion

Réunion PAC

Une réunion PAC organisée par la DDEA et la Chambre d'agriculture de l'Yonne aura lieu au lycée de la Brosse à Venoy, **mardi 2 février** à 14 h.

Réunions cantonales

Prochaines réunions cantonales organisées par la FDSEA de l'Yonne :
- Cantons de Bléneau et Saint-Fargeau : **vendredi 29 janvier** de 13 h 30 à 16 h, salle de la Mairie à Saint-Privé
- Cantons de Joigny, Migennes et Seignelay : **lundi 1er février** à 14 h, salle Valmy (à côté de la mairie) à Migennes
- Cantons de Brienon, Saint-Florentin et Flogny Nord : **mardi 2 février** à 9 h 45, salle des Fêtes (à côté de la mairie) à Avrolles
- Cantons d'Aillant-sur-Tholon, Charny et Saint-Julien-du-Sault : **mardi 2 février** à 14 h 30, salle de la Mairie à Villefranche Saint-Phal
- Cantons de Cerisiers et Villeneuve l'Archevêque : **jeudi 4 février** à 9 h 30, salle Pasteur (à proximité de la salle des fêtes) à Villeneuve l'Archevêque.
- Canton de Chéroy : **jeudi 4 février** à 14 h 30, salle de la coopérative Capserval à Saint-Valérien.

Sortir

Saint-Vincent à Coulanges

Journée de Saint-Vincent, **samedi 30 janvier** à Coulanges-la-Vineuse. Au programme : messe à 9 h 30, suivie du défilé avec reposoirs à 10 h 30 et du vin d'honneur à la salle des fêtes à partir de 12 h 00. L'après-midi, dégustation des vins dans la cour de la Mairie de 16 h à 18 h et dîner dansant à 20 h animé par l'orchestre «Soledad». Prix du repas : 42 €
Réservation 03 86 42 32 48 et 03 86 42 25 72

«Travaux des champs»

Exposition sur le thème des « travaux des champs » au **musée de l'Avallonnais**, 5 rue du Collège à Avallon. Sont présentés de nombreux outils provenant de la collection Chaumard, offerte à la ville en 2004. Entrée libre. Exposition ouverte de 14 h à 18 h, tous les week-ends, jours fériés et vacances scolaires, jusqu'au 30 juin.

Ailleurs aussi...

La Bourgogne en lice à Charolles (71) pour les Ovinpiades le 4 février

La sélection régionale Bourgogne des Ovinpiades des jeunes bergers se déroulera le jeudi 4 février prochain au Pôle régional ovin de Charolles (71). Cette sélection permettra à la Bourgogne de participer à la finale nationale qui se déroulera le samedi 27 février au salon de l'Agriculture et peut être aussi à la finale européenne qui aura lieu le 28 février au SIA.

Portes ouvertes à l'ENIL et l'ENILBIO (39)

Durant deux samedis, de 9h à 17h, l'Enil (Ecole nationale d'industrie laitière des analyses biotechnologiques et de l'eau) de Besançon-Mamirolle et l'Enilbio (Ecole nationale d'industrie laitière et des biotechnologies) de Poligny, ouvrent leurs portes. Les visiteurs pourront découvrir les formations et les débouchés dans les domaines de l'agroalimentaire, des biotechnologies et de la gestion de l'eau. Ces deux établissements scolaires ont été créés pour former les professionnels de la transformation laitière en Franche-Comté. Plus d'info sur les formations dispensées sur www.enil.fr

lesprévisionsmétéo

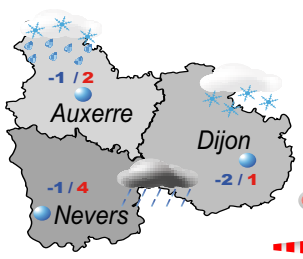
Du 29 janvier au 04 février 2010

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE – Aide à la gestion adaptée au temps et à l'environnement

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Vendredi 29 Janvier



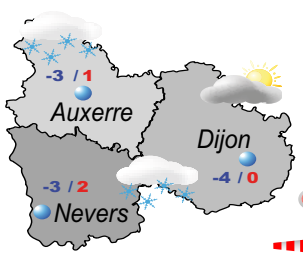
Perturbé
Un temps couvert en perspective, avec des précipitations de pluie et neige mêlées. Les vents seront forts.

T° mini : -3 à -1 °C
T° maxi : 3 à 5 °C

Vents : Ouest-Nord-Ouest 40 km/h

St Gildas
Soleil : 08:27 - 18:08
Lune : 17:24 - 07:48

Samedi 30 Janvier



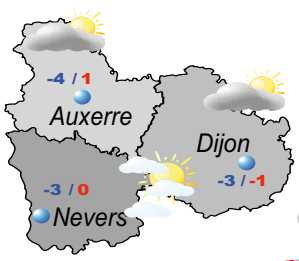
Mitigé
Quelques chutes de neige sont attendues et le soleil restera timide tout au long de la journée.

T° mini : -5 à -3 °C
T° maxi : 1 à 3 °C

Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Ste Martine
Soleil : 08:26 - 18:10
Lune : 18:48 - 08:24

Dimanche 31 Janvier



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les températures bien froides et les vents modérés.

T° mini : -5 à -3 °C
T° maxi : 0 à 2 °C

Vents : Ouest 20 km/h

Ste Marcelle
Soleil : 08:25 - 18:11
Lune : 20:11 - 08:53

Prévisions à 7 jours

Lundi 1er au Mercredi 3 Février :

Un temps perturbé avec des chutes de neige et quelques précipitations.

Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini. : -1 à 6 °C T° maxi. : 5 à 7 °C

Jeudi 4 au Dimanche 7 Février :

Les nuages persisteront et apporteront encore quelques précipitations de pluie et neige mêlées.
Vents : Nord-Est à 30 km/h
T° mini. : -7 à 2 °C T° maxi. : 1 à 3 °C

Les moyennes sur Auxerre en Janvier sur 30 ans

Statistiques Météo Agricole

Les températures :	*Les précipitations :*	*Les phénomènes :*
T° mini : 0°C	Cumul : 54 mm sur 30 jours	Nombre de jours de gel : 14
T° maxi : 6°C	Nombre de jours > 5 mm : 3	Nombre de jours de brouillard : 7
	Nombre de jours > 10 mm : 1	Nombre d'heure d'insolation : 53

Terres de Bourgogne

Siège social et bureaux :
"Les Jardins d'Octobre" - 4 rue Davout, BP 77409 - 21074 Dijon cedex
Tél.: 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02
Mail: contact@terres-de-bourgogne.net

Éditeur : **S.E.P. DE BOURGOGNE** (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années)
RCS B. 351 475 504

- **Gérante** : Mauricette Besançon
- **Directeur de publication :** Jean-Luc Berthomé
- **Responsable de la rédaction :** Jean-Luc Berthomé - mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
- **Rédactrice en chef :** Anne-Marie Klein - mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos - mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
Locale et régionale: Au siège du journal
Nationale: SAS RÉUSSIR, 94 266 FRESNES - Tél. 01 49 84 03 30
Imprimeries: FCI Route de Chevigny - 21 130 Auxonne
Commission paritaire des journaux et publication
• 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 €
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés, une semaine sur deux.

rendezvous

Salon de l'agriculture
Sous le signe de l'innovation et de la recherche

Le Salon international de l'agriculture, qui se tiendra au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris du 27 février au 7 mars, met l'accent sur la recherche et l'innovation. Cette 47ème édition va donc explorer de nouveaux domaines : la chimie verte, les biotechnologies industrielles... Autant d'opportunités dans un contexte où de nouveaux besoins, motivés par de profondes mutations socio-économiques et environnementales se font sentir. 700 000 visiteurs sont attendus par 1045 exposants en provenance de 25 pays, dont quatre nouveaux : la Norvège, la République démocratique du Congo, la Belgique et le Canada. La star du SIA 2010 c'est Aïda, une vache de race salers, tête d'affiche du salon.
Comme chaque année le concours général agricole va récompenser les meilleurs produits du terroir et les plus beaux animaux sélectionnés parmi les 3 500 exposés. Le concours général des vins se déroulera dès le premier week-end du salon, et pour la première fois, la «*boutique*» du concours général agricole proposera aux lauréats des prix d'excellence 2010 afin de promouvoir et de commercialiser leurs produits. Le prix d'excellence distingue les producteurs pour leurs résultats obtenus lors des trois dernières sessions du concours général. Autre nouveauté : la première vente privée se déroulera le 2 mars au soir, au hall des Régions de France et sur carton d'invitation.

→ enimage

Le "Toueur", témoin de l'histoire du canal de Bourgogne



Il est maintenant sur le sable du Port canal de Pouilly-en-Auxois (21), bien à l'abri sous sa Halle, mais en 1893, date de sa conception, le « Toueur », remorqueur fluvial électrique, permettait de faire traverser le souterrain (plus de 3km) aux péniches marchandes qui passaient ainsi sous « la montagne » de Pouilly. C'est la « Billebaude », bateau promenade électro-solaire, qui propose aujourd'hui ce circuit original à tous ceux qui veulent découvrir une rareté, inscrite aux riches heures de la batellerie.

sarl SIMONNET 58160 Saint Ouen sur Loire

- Terrassement de stabulation
- Plate-forme
- Fosse à lisier
- Broyage avec pelle équipée
- Chemin d'accès
- Assainissement
- Vente et livraison cailloux concassés

Tel. 06 82 85 40 55
Mail: simonnet.sarl58@orange.fr

Patrick PETIT

et l'ensemble des collaborateurs

de SV-PRO

vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année

JOHN DEERE

enchiffres...

168M€

Sont inscrits dans le projet de loi de finances rectificative 2010, au chapitre de l'agriculture, pour l'exonération supplémentaire des charges patronales agricoles. Le coût horaire du travail salarié occasionnel passerait ainsi de 11€ à 9,26€.

...etentoutes lettres

«Nous avons assez de bâtons pour atteindre nos objectifs. Les meilleurs résultats s'obtiennent avec une carotte, une incitation, des contrats bien ciblés, bien finis».

Klaus Dieter Borchardt, chef de cabinet de Mariann Fischer Boel. Des propos qui devraient logiquement se traduire par moins de conditionnalité et une politique européenne bâtie sur des objectifs plutôt que sur des contraintes.

solidarité

Le monde agricole français se mobilise pour Haïti
Afdi et la FNSEA appellent la profession agricole à se mobiliser en faveur des paysans haïtiens. Les deux organisations visent le soutien des agriculteurs locaux pour assurer, sur le long terme, la sécurité alimentaire des populations d'un État qui dépend très fortement des importations de nourriture. Afdi et la FNSEA invitent les Français à soutenir financièrement «l'aide post-urgence» pour reconstruire l'agriculture haïtienne, en adressant leurs dons financiers par chèque.
De son côté, Jeunes agriculteurs, à l'initiative de JA Guadeloupe, se focalise sur l'apport en eau potable, à raison de quatre packs de six bouteilles d'eau minérale par adhérent.

erratum

Suite à l'article paru dans notre dernière édition, les éleveurs qui souhaitent obtenir des renseignements concernant le certificat d'aptitude au transport des animaux vivants sont invités à contacter la Direction départemental de la protection des populations du département du siège social de leur exploitation.

l'infoàsuivre

Bruno Le Maire change de méthode

Le ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture a levé le voile sur le contenu du programme national pour l'alimentation, présenté comme l'un des piliers de la future loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP).
Un nouvel étiquetage des produits ou le développement des circuits courts sont dans les tuyaux.

«*A écouter certains, nous allons finir par manger des feuilles et des racines. Pour ma part, j'aime bien la bonne bouffe !*» Bruno Le Maire aime les fruits et légumes, mais aussi la viande apparemment... Le ministre de l'Agriculture a voulu en tout cas, lors de ses vœux à la presse, le 21 janvier, fustiger «*les interdits alimentaires sur le lait ou la viande*» entendus ici et là ces derniers temps, en particulier dans la bouche de l'ancien Beatles Paul Mc Cartney, en marge du Sommet de Copenhague sur le climat. Dans le cadre du projet de la LMAP, Bruno Le Maire entend mettre l'alimentation «*au cœur*» de son action gouvernementale sur l'agriculture, via un programme national pour l'alimentation, indiquant qu'il faut donner à l'agriculture «*la charge de l'alimentation de tous les Français*», lui conférant «*un rôle majeur dans le contrat social*». Et choisir l'alimentation comme «*sens politique*» pour l'agriculture, le ministre le justifie en rappelant que produire de la nourriture est «*la première finalité*» de l'agriculture et de la pêche, qu'il faut arriver à nourrir plus d'1 milliard de personnes sous-alimentées, et que l'Europe doit «*préserver sa sécurité alimentaire*» face à l'extrême volatilité des marchés agricoles.

Développer les circuits courts
Dans ce Programme national, le gouvernement dit vouloir défendre le «*modèle alimentaire français fondé sur la diversité des produits et l'équilibre des repas*», une manière de rassurer des éleveurs de plus en plus inquiets face à ce qu'ils jugent être une croisade anti-viandes. Cette promotion se déclinera lors d'événements tels que les Journées du patrimoine qui vont être étendues au patrimoine gastronomique, la Journée de l'Europe, le 9 mai, et lors du Salon international de l'Alimentation (SIAL), à Paris, à l'automne 2010.
Par ailleurs, le gouvernement vise une évolution de l'organisation de la chaîne alimentaire en France via le développement des circuits courts, notamment dans la restauration collective, ou celui de l'alimentation issue de l'agriculture biologique, avec l'objectif du Grenelle de l'environnement d'atteindre 20% d'aliments bio dans la restauration collective publique d'ici à 2012. En outre, Bruno Le Maire veut combattre les gaspillages dans la chaîne alimentaire, évalués à 15 à 30% de la production alimentaire française. Pour ce faire, le ministre entend valoriser ces volumes dans tous les marchés d'intérêt national (MIN) et sur les criées.

Interprofession : revoir du droit de la concurrence
Le ministre de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche a également expliqué vouloir renforcer le pouvoir des interprofessions, dans le cadre de la future LMAP, afin de «*stabiliser le revenu des producteurs*» dans les filières agricoles, en répartissant mieux la valeur ajoutée entre l'amont et l'aval. Dans ce but, il a déclaré avoir demandé une modification du droit européen de la concurrence lors du dernier Conseil européen des ministres de l'Agriculture, le 18 janvier. La Présidence espagnole de l'UE a également indiqué qu'«*un grand nombre de délégations ont (demandé) que l'on arrive à une distribution équitable de la valeur de marché*», et qu'«*il faudrait une rétribution juste à chaque maillon de la chaîne*».
En outre, concernant l'avenir de la PAC, le ministre lancera, mi-février, un groupe de réflexion sur le sujet ouvert «*à toutes les composantes de notre société*», a-t-il précisé.

Mesures environnementales : réfléchir avant d'agir
Le ministre a aussi annoncé qu'il allait, en concertation avec Jean-Louis Borloo, le ministre de l'Ecologie, «*changer de méthode de travail pour que toute décision liée à l'environnement soit supportable pour les agriculteurs*». Ainsi, Bruno Le Maire a souligné que, pour toute nouvelle mesure, «*une étude d'impact*» sera réalisée afin de «*répondre à trois questions*» : le bénéfice réel pour la société de la mesure environnementale préconisée, son impact économique pour la filière concernée, l'harmonisation européenne possible de ces nouvelles règles...

viesyndicale

Plan «Sarkozy»

Les JA 21 prennent les devants

Suite aux annonces de Nicolas Sarkozy qui présentait le plan d'aide à l'agriculture, les JA21 ont décidé de rencontrer les différents parlementaires du département, députés et sénateurs, afin d'élaborer un suivi des différentes propositions.
En effet, depuis le début du mois de décembre 2009, une commission des membres du bureau des JA21 a rencontré à huis-clos les législateurs du département et a fait part de revendications et propositions quant au suivi du plan de relance de l'agriculture.
Se basant sur les contributions de JA National à la Loi de Modernisation Agricole qui abordaient 3 thématiques principales: l'alimentation, la compétitivité du revenu et l'agriculture durable et territoires, les JA21 ont remis à chaque élu un exemplaire de ces contributions, en insistant sur des points précis.
Les prérogatives des JA21 se sont axées bien entendu sur l'installation en appuyant sur le cautionnement des jeunes à l'installation mais également sur le travail de la suppression de la demi SMI (Surface Minimale à l'Installation) pour s'installer par la justification d'un revenu minimum d'installation au sein du PDE (Plan de Développement de l'Exploitation). Un deuxième axe portait sur le développement de la contractualisation et la régularisation des marchés afin d'encourager la production et la consommation locale. La préférence communautaire et l'affirmation de la souveraineté alimentaire font partie des principaux axes à mettre en avant face à la compétitivité du revenu.
Enfin, une agriculture durable se doit d'exister que si des aspects environnementaux, économiques et sociaux sont pris en compte. Pour mettre en avant ces facteurs, JA21 demande que des outils concrets dirigent les instituts de recherche vers des améliorations agronomiques sur des plantes moins exigeantes en intrants et plus rustiques et que ces outils de gestion soient vulgarisés.
Sur ces territoires, il est impératif de prévoir la sauvegarde du foncier à vocation agricole et réaménager les zones agricoles morcelées.
Attentifs aux propositions, les députés et sénateurs côte d'oriens soutiennent ces axes de travail et veilleront selon leurs engagements à proposer des amendements à la révision du projet de Loi de Modernisation Agricole présentée au parlement courant janvier.
Les JA21, conscients de l'avenir de l'agriculture, se doivent d'être présents en tant que force de proposition et souhaitent que le débat franco-français ouvre également des discussions au niveau européen. Il n'est pas sans rappeler que l'Europe va arriver sur une échéance de réorganisation de son agriculture et que reviendront sur le devant de la scène les sujets de la préférence communautaire en passant par l'harmonisation des réglementations environnementales et sociales.
Des mots comme «régularisation des marchés», «nouveaux débouchés», «assurance revenu», «bioénergie», «mesures environnementales», «conditionnalité», «zone intermédiaire», seront les futurs débats que les élus et les professionnels devront approfondir et qui permettront de redimensionner l'agriculture française, européenne et mondiale.
Concluant sur le fait que l'agriculture a sa place dans la société, les députés et sénateurs de Côte d'Or, à l'écoute des JA21, ont pris part des contributions présentées et s'engagent quant au suivi de l'évolution du plan Sarkozy.

COMMUNIQUÉ

Sommet du végétal

Les producteurs en colère

- 51% de revenu en l'espace de deux ans, des charges qui explosent, des contraintes environnementales qui s'amoncèlent, des prix en berne et en ligne de mire un prélèvement des aides Pac brutal. Les représentants Nivernais présents lors du congrès 2010 d'Orama, les 18 et 19 janvier dernier à Rungis, portent haut et fort le message lancé par les céréaliers français : Stop !
Alors que les réorientations du bilan de santé ont été initiées sur des projections de prix durablement élevés, force est de constater que la crise qui touche les productions végétales s'avère toute aussi lourde que dans les autres secteurs de production et qu'avec un prélèvement aussi important des soutiens communautaires à l'hiver prochain, la marche risque d'être trop haute pour bon nombre d'exploitations, qui plus est dans nos zones intermédiaires. Avec des potentiels de production moindres que sur les grands bassins céréaliers français et avec des coups d'approche des plus élevés, l'équation économique s'avérera désastreuse sans perspective sur les prix. Face à cet état de fait, ni la MAE Rotationelle, ni les «mesurettes» annoncées par le Président de la République ne permettront d'envisager un quelconque redressement. Le réseau des sections grandes cultures des FDSEA, Orama et la FNSEA exige donc la mise en place du comité de suivi promis par Nicolas Sarkozy au printemps 2008 et réclame pour passer le cap, une aide de 100 € de l'hectare pour pallier le manque à gagner généré par l'effet ciseau de la hausse de charges et de la baisse des prix à la production. Une prise de conscience rapide du gouvernement est donc essentielle pour tirer les producteurs de l'impasse dans laquelle le seul marché les enferme, sans compter bien évidemment sur le déferlement aveugle d'une idéologie écolo dénuée de bon sens et grevant chaque jour un peu plus la compétitivité des entreprises françaises.

Stop à la dérive environnementale «*franco-française*»

Car il y a effectivement des termes qui, dans la bouche d'un ministre certes volontaire, mais «séquestré» en terme d'initiative par la doublette infernale Borloo-Jouanno, ne semblent être que parodie et échappatoire à la colère pourtant légitime des producteurs. Comment encore oser évoquer le terme «compétitivité» quant la seule ligne guidant la marche à suivre pour l'Etat semble être celle du rattrapage électoral et de l'hypocrisie environnementale ? Directives nitrates, cultures intermédiaires, BCAE «éléments topographiques», trame verte/trame bleue, plan Ecophyto 2018, mutisme et hypocrisie sur les OGM, des meilleurs et j'en passe ! Voici dressé en quelques lignes, l'œuvre des gouvernements successifs, ce que l'État considère aujourd'hui comme sa fierté : des contraintes à n'en plus finir, des charges aveugles pour les exploitations et un bénéfice environnemental nul si ce n'est moindre.
Bref un déficit de compétitivité qui ne cesse de se creuser entre producteurs non seulement à l'échelle Européenne mais également à l'international. Gageons donc que le gouvernement reprenne rapidement les rennes en matière de politique environnementale avant que les dommages collatéraux de caprices «Parigo-écolo» ne viennent à bout de la richesse écologique entretenue par les pratiques agricoles depuis des siècles. Le plus grand danger pour l'environnement reste avant tout les extrémistes de l'écologie eux-mêmes. Espérons qu'avant que ceux-ci aient totalement mis à mal la biodiversité, l'Etat soit en mesure de remettre sur les rails le train du progrès pour une compétitivité restaurée des entreprises et des productions céréalières françaises. C'est en ce sens que les sections «grandes cultures» des FDSEA et du réseau Orama appellent dès aujourd'hui le gouvernement à stopper cette dérive et à faire marche arrière en la matière. Sans perspective sur les prix, sans réaction pour soutenir économiquement les exploitations en 2010 et sans arrêt immédiat de la surcharge environnementale, les producteurs de grandes cultures n'auront d'autres choix que de frapper fort pour se faire entendre.

SL

Photovoltaïque : la FDSEA de Côte d'Or dénonce les nouveaux tarifs!

Le gouvernement vient de modifier sans aucune concertation le tarif de rachat d'électricité.
Ce nouvel arrêté prévoit une baisse importante des tarifs de rachat de l'électricité pour les exploitants agricoles, à 50c€/kWh pour les bâtiments couverts et clos sur toutes les faces latérales, avec des panneaux photovoltaïques intégrés au bâti et installés sur des bâtiments existants de plus de deux ans; et 42 c€/kWh pour les autres bâtiments ; alors que les particuliers, les services d'enseignement et de santé vont bénéficier d'un tarif à 0,58 c€/kWh.
La FDSEA dénonce ce traitement inégalitaire des producteurs d'électricité photovoltaïque et la différenciation faite entre bâtiment neuf et existant.
La différenciation tarifaire entre les bâtiments neufs et existants ne se justifie pas et empêchera de nombreux projets agricoles, pourtant nécessaires, de voir le jour.
La FDSEA est immédiatement intervenue pour alerter les parlementaires, le Premier Ministre François Fillon, la ministre de l'Economie Christine Lagarde, le ministre de l'Environnement Jean-Louis Borloo et le ministre de l'Agriculture, Bruno Lemaire.
La FDSEA demande que l'arrêté soit modifié pour permettre à tous les bâtiments qui abritent une activité agricole de bénéficier d'un tarif permettant d'assurer leur rentabilité, quelles que soient leur situation (clos, neufs, etc.).

LA FDSEA DE CÔTE D'OR

communiqué

Nouvelle PBC : dernier ligne droite

L'action syndicale que nous avons conduite pendant de long mois va enfin permettre aux éleveurs ovins de prétendre à la nouvelle PBC revalorisée ainsi qu'à la majoration accordée dans le cadre de la contractualisation.
Sur ce dernier point, nous avons obtenu que la majorité des éleveurs puissent bénéficier des 3 € complémentaires. A ce jour, quatre procédures sont établies pour :
- les adhérents à une OPC
- Les adhérents à une OPNC
- Les non adhérents à une OPC ou OPNC
- Les éleveurs qui vendent sur les marchés ou en direct aux bouchers. Seule la situation des éleveurs commercialisant directement aux consommateurs restent en discussion. Des décisions doivent être prise dans les prochains jours, contactez nous.

Une avancée importante à également été obtenue concernant la période de détention (2 février-12 mai) : vous pourrez désormais réformer jusqu'à 20 % des brebis pendant cette période si elles sont remplacées par des agnelles de renouvellement.
Les dossiers sont à déposer avant le 1er février 2010.
Retrouvez toutes les informations sur le dépôt de la demande (formulaire, notice, contrats types...) en vous connectant sur www.fdsea21.fr ou en contactant la FDSEA.

LA COMMISSION OVINE FDSEA 21

Ovins

L'aide des 5,69 € par brebis bientôt versée aux 10 élevages Nivernais ayant changé de statut en 2008

Après avoir obtenu en novembre 2008 une enveloppe de 25 millions d'€, destinée à pallier les pertes engendrées par la FCO, et se matérialisant par le versement d'une aide de 5,69 € par brebis à l'ensemble des éleveurs en juin dernier, la FNO a dernièrement, et après une pression de tous les instants, obtenue une rallonge à l'enveloppe initiale, permettant ainsi de solder les dossiers qui jusqu'à présents n'avaient pu bénéficier du versement pour cause de changement de statut juridique entre 2008 et 2009. L'administration vient de nous informer du versement prochain de cette aide aux 10 exploitations Nivernaises concernées. Enfin, serait-on tenter de dire ! De même et par circulaire en date du 20 janvier 2010, le ministère informe de l'élargissement de la prise en compte des changements de forme juridique étant survenus après le dépôt de la déclaration PB 2008. Ainsi, le champ de la dérogation est étendu aux créations de sociétés composées d'un ou plusieurs exploitants déjà en activité avant la création de la société et d'un ou plusieurs associés non exploitants en 2008. Les demandes de dérogations peuvent être envoyer par mail, avant le 5 février à la DGPAAT (monique.dehaudt@agriculture.gouv.fr).

SL - FDSEA 58

l'actualité

CÔTE D'OR

Bovins charolais

Promouvoir la génétique hors Bourgogne

Le GIE Charolais vient de tenir son assemblée générale à Pouilly-en-Auxois. Il a beaucoup été question de la prochaine vente du 19 février. L'idée d'exporter davantage d'animaux hors de la région est un objectif affiché.



La qualité des taureaux sortis de la station est certaine. La présence de plusieurs animaux dans les concours est là pour le rappeler. Ici, Diplomate et Domino (Guy Noireaut en Côte d'Or et Gaec du Tilleul dans l'Yonne) ont chacun ramené un second prix de section lors du dernier concours de Semur-en-auxois.

La vente de reproducteurs de la station d'évaluation de Côte d'Or approche à grands pas. Elle aura lieu le vendredi 19 février. Une grande partie de l'assemblée générale du GIE qui s'est déroulée la semaine dernière à Pouilly-en-Auxois lui a été consacrée.

Exporter davantage la génétique charolaise en dehors du département mais aussi de la région fait partie des objectifs de cette nouvelle édition. *«Notre clientèle bourguignonne est fidèle et on la remercie»* précise Jean-Pierre Godot, le président du GIE, *«mais ce que l'on voudrait aujourd'hui, c'est que les animaux s'exportent davantage pour promouvoir la race»*.

Le site internet comme outil

Actuellement, 90% des acheteurs sont bourguignons (80% viennent de la Côte d'Or, 5% de la Saône-et-Loire, 2% de l'Yonne et 1% de la Nièvre). Seulement 7% des animaux partent en région Franche-Comté, le reste (3%) se dirigeant vers le seul département de la Meurthe-et-Moselle. La station d'évaluation sait qu'elle doit davantage se faire connaître. Ses espoirs se portent essentiellement vers son site internet (http://www.stationevaluation21.com.) qu'elle souhaite encore améliorer en le relookant, en le référençant et en l'actualisant davantage. Les adhérents du GIE ont réfléchi sur les éléments à améliorer pour satisfaire les acheteurs potentiels. *«Nous proposons un tableau avec plusieurs critères et l'éleveur fait des présélections, associées à des visuels. Il faut leur transmettre un maximum de références avant de se déplacer à la vente»* ajoute Florence Marquis, responsable génétique à la Chambre d'agriculture.

Encore un très bon cru

En attendant la date du 19 février, les 41 animaux de la station se portent bien. *«Le lot est très homogène avec du potentiel»* analyse Jean-Pierre Godot, *«après une bonne pression de sélection à l'entrée, nous souhaitons amener un maximum d'animaux le jour de la vente»*.

Lors de cette assemblée, l'importance des aides régionales a été rappelée. *«La station, ce n'est pas que de la vente»* précisait Florence Marquis, *«c'est de la promotion de la génétique et une communication sur les outils comme le contrôle de performances. C'est un support de communication»*. Selon la responsable génétique du département, *«l'accompagnement régional permet de ne pas faire supporter tous les coûts aux éleveurs»*.

AG

Agritourisme

"Exceptionnel dans un contexte de crise"

L'association départementale de tourisme rural (ADTR) a tenu son assemblée générale à Thoisy-le-Désert, dans le canton de Pouilly-en-Auxois. L'intérêt de diversifier, de développer de nouveaux projets et d'innover au sein de son exploitation a de nouveau fait ses preuves l'année dernière.

Jean-Noël Bazin, le président de l'Association départementale de tourisme rural, a dressé un bilan positif de l'année 2009. Lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée à Thoisy-le-Désert, le président a informé qu'à l'exception des hébergements et des derniers arrivés, *«les échos en provenance des exploitations étaient bons»*. *«C'est exceptionnel dans un contexte de crise économique»* expliquait Jean-Noël Bazin, *«cela confirme l'intérêt de nos choix: travailler en local et vendre directement au consommateur. Cela nous protège des variations des cours sur les marchés mondiaux»*.

Encouragements du président

Jean-Noël Bazin a mentionné une clientèle de plus en plus fidèle, mais aussi de plus en plus jeune : *«Sans avoir fait de longues recherches marketing, nous sommes devenus tendance ! Nos concitoyens ne veulent plus consommer idiots. Ils se tournent vers les paysans pour retrouver des produits qui ont du goût, une histoire, une éthique. A nous de faire connaître cette marque et la promesse qu'elle renferme. Vous offrez beaucoup plus qu'un fromage, une assiette ou un lit ! Vous offrez des valeurs, des paysages, une rencontre...C'est cette promesse d'une expérience unique que vous faites au client ! Cette tendance porteuse pour nos entreprises doit permettre d'installer des jeunes et de développer de nouveaux projets. Nous devons rester solidaires pour soutenir ceux qui s'installent et ceux qui sont confrontés à des défis. Je pense par exemple aux producteurs de volaille cette année, qui ont subit une forte augmentation des contraintes réglementaires»*.

«Un supplément d'âme»

Une conférence-débat a ensuite eu lieu sur le thème : *«2010, quelles attentes des consommateurs?»* Pour Mathilde Schryve, animatrice de «Bienvenue à la ferme», les consommateurs sont demandeurs de produits avec «un supplément d'âme» : *«Plus naturels, plus sains, plus savoureux, liés à une histoire et à un territoire. Les consommateurs sont fatigués du jetable et du superficiel. Les produits fermiers répondent bien à cette attente»*. Les discussions de cette conférence ont porté sur les opportunités que crée cette tendance. Mathilde Schryve posait les questions suivantes : *«Faut-il en profiter pour s'agrandir, installer de nouveaux producteurs ? Comment faire face à la demande ? Comment garder la même qualité d'accueil et de contact avec les clients ? Comment promouvoir les produits fermiers sans les standardiser ? Les travaux de 2010 de «Bienvenue à la ferme» donneront des débuts de réponse à ces vastes questionnements»*.

Bientôt un nouveau président

Lors de cette assemblée générale, le président Jean-Noël Bazin a informé qu'il n'était pas candidat à sa propre réélection. Après sept années de bons et loyaux services, Jean-Noël Bazin, désormais en retraite, souhaite laisser sa place à *«quelqu'un de plus jeune et en activité»*. Il reste néanmoins à la présidence de l'association jusqu'au prochain conseil d'administration qui aura lieu dans le courant du premier trimestre 2010. Par ailleurs, la Chambre d'agriculture, par le biais de Ghyslaine Verstraete, a réaffirmé sa volonté et son implication dans le développement de la marque Bienvenue à la Ferme en Côte-d'Or.

AG

Chambre d'agriculture

2010 mieux que 2009

Éric Bertrand, le président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, s'est collé à l'exercice traditionnel des voeux au personnel. C'était, à la suite d'un bureau de l'assemblée consulaire, à la ferme du Marault jeudi 21 janvier.

«*La volonté du bureau est que notre structure soit la plus efficace possible pour répondre aux attentes de nos mandants*» a adressé le président Bertrand à une soixantaine de membres du personnel réunie au Marault. Traditionnelle à chaque début d'année, cette cérémonie a revêtu un caractère particulier cette fois-ci, compte tenu *«d'une conjoncture difficile pour l'agriculture et pour nos organisations»*.

Dans les voeux qu'il a formulés lors de sa brève intervention, Éric Bertrand a souhaité que ce *«soit meilleur en 2010 qu'en 2009»*. Et n'a semble-t-il pas douté une seconde que ce soit possible, tellement 2009 a été sombre pour le monde agricole. Rappelons qu'historiquement, c'est la première fois qu'une récolte correcte en volume et en qualité, toutes productions confondues, ne permet pas aux exploitants de parvenir à l'équilibre économique. Et que les inquiétudes des éleveurs bovins et ovins sont grandes face à la complexité des mesures découlant du bilan de santé de la PAC et aux incertitudes sur l'évolution des prix agricoles d'ici 2013. Réclamant toujours plus d'efficacité au personnel consulaire, Éric Bertrand a aussi admis que *«c'est déplaisant quand on se retrouve à 5 dans une réunion parce que les producteurs oublient de venir»*.

C'est là aussi un exemple dans l'air du temps. Nombreux sont les agriculteurs nivernais qui ont le moral dans les chaussettes, quelle que soit la qualité des services prodigués par les conseillers et les techniciens. Éric Bertrand, entouré de plusieurs administrateurs, a donc voulu remobiliser les troupes pour 2010, non sans avoir salué l'arrivée de quelques nouvelles têtes à la chambre.

E.C.

Installation des jeunes agriculteurs

Un accompagnement plus personnalisé

Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs est un enjeu majeur pour la profession. La création d'une entreprise est un projet lourd et complexe à mettre en œuvre. C'est pourquoi la Chambre d'Agriculture a réformé ses méthodes de travail pour être au plus près du jeune et lui proposer un accompagnement encore plus individualisé et personnalisé.

Depuis longtemps les Jeunes Agriculteurs demandaient une réforme du «parcours installation» jugé inadapté à la diversité des candidats et des projets. C'est maintenant chose faite. La Chambre d'Agriculture, en partenariat avec JA58, le CFPPA de Challuy et le CFPPA du Morvan, a mis en place une équipe aux compétences multiples pour accompagner le jeune pendant toute la durée de son installation.

Une conviction a servi de base à la mise en œuvre de ce dispositif: le jeune est le principal acteur de son projet. La grande nouveauté est l'élaboration d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP). Chaque candidat est appelé à analyser, au cours d'un auto diagnostic, les compétences nécessaires à la réussite de son projet. Il identifie celles dont il dispose et celles à acquérir ou à développer. Le jeune choisi ainsi stage en entreprise, formation complémentaire, ou toute autre action qui lui permettra d'acquérir les compétences dont il a besoin. Le PPP peut se dérouler sur 3 ans.

Une autre conviction, plus nivernaise celle-ci, est que le groupe est porteur d'enrichissement pour chacun de ses membres. C'est pourquoi la Nièvre a choisi de provoquer la rencontre et le travail en commun pour les jeunes qui souhaitent s'installer. Ainsi, l'auto diagnostic est réalisé en groupe.

Autre nouveauté : le Stage Préparatoire à l'Installation (qui durait 56 heures) est maintenant une stage appelé «21 Heures» et ne dure que 3 jours. Il permet d'aborder d'autres dimensions que la seule dimension économique et financière, et donne les méthodes et les ressources nécessaires au jeune pour qu'il soit acteur et responsable de son projet d'installation. Il est fortement souhaitable que ce stage intervienne très en amont de l'installation, afin de laisser le plus de temps possible pour réfléchir au projet, trouver des réponses, et ainsi se donner le maximum de chances de réussite.

Un objectif prioritaire: réussir son installation

Pour bénéficier des aides de l'État, un candidat à l'installation doit réaliser un Plan de Professionnalisation Personnalisé. Ce PPP vise à compléter, si besoin, l'acquisition de connaissances et de compétences adaptées aux spécificités de son projet, à son profil et à son expérience. Un parcours à la carte est élaboré à la suite d'autodiagnostic. Il liste toutes les compétences nécessaires à son projet, puis apprécie ce qu'il sait faire. La Nièvre a fait le pari du collectif, l'auto diagnostic se fait en groupe. Et jusqu'à présent, tout le monde a joué le jeu!

Ce temps passé ensemble est valorisé aussi par les conseillers du Centre d'Élaboration du PPP. L'équipe comprend le conseiller installation et des conseillers d'entreprise de la Chambre d'agriculture, des formateurs du CFPPA de Challuy et de Château-Chinon. Après avoir travaillé en groupe, chaque jeune rencontre un conseiller «compétences» ayant un profil de formateur, et un conseiller «projet» ayant un profil de conseiller d'entreprise. Ensemble, ils mettent en place le programme qui répond au plus près des besoins de chaque candidat à l'installation, avec pour objectif de donner toutes les chances de réussite du projet.

Il se peut que l'expérience professionnelle passée, les stages déjà réalisés soient suffisants. Le futur installé n'a donc plus que le «stage 21 h», exigé par le code rural, à réaliser.

Ce plan très individualisé et agréé par le Préfet, vaut engagement. Simultanément, l'étude technico-économique du projet peut être engagée pour aboutir au Plan de Développement de l'Exploitation, qui sera instruit par l'Odasea. Quand l'ensemble des éléments du PPP sont réalisés, le plan est validé par la Commission départementale d'orientation agricole (CDOA).

Prendre le temps de rencontrer la conseillère installation et faire son autodiagnostic est très important. Plus ces démarches seront anticipées par rapport à l'installation, plus le PPP pourra se réaliser dans de bonnes conditions. Et plus l'installation aura de chances de réussir.

Ce nouveau dispositif est opérationnel depuis quelques mois maintenant. Il est le fruit d'une volonté politique régionale, et d'un travail en équipe de tous les acteurs de l'installation. Plus de 50 PPP ont déjà été signés par le préfet dans la Nièvre.

ANNE METZGER
CHAMBRE D'AGRICULTURE 58

Témoignages

"Des jeunes impliqués en agriculture, c'est vital pour nos campagnes"!

Vice-président des JA 58, chargé du dossier de l'installation, Rémi Louvrier a participé à l'élaboration de la réforme du dispositif à l'installation. *«Ce PPP est le fruit d'une réflexion entamée en 2007, à la suite d'un rapport d'orientation des JA, qui visait à simplifier les démarches et à personnaliser le parcours pour chacun. Il s'agissait que chacun se sente mieux dans son projet, et dans les démarches à accomplir, tout en maintenant la qualité du service proposé et avec l'objectif de rendre la réalisation plus efficace»* se souvient Rémi Louvrier. *«Ainsi, le stage 21 heures, qui remplace le stage 56 heures, est-il le résultat d'une enquête de satisfaction qui a été réalisée auprès des installés des deux dernières années avant la mise en place du PPP. Beaucoup, à l'époque, auraient voulu éviter le défilé des organisations professionnelles agricoles, en se fixant sur l'essentiel, c'est-à-dire sur leurs propres projets. Avec le PPP, ce n'est plus la même approche, le stage 21 heures permet au candidat de se concentrer sur lui-même et c'est aussi efficace qu'avec le stage 56 heures parce que, en fonction des besoins de chacun, des modules complémentaires peuvent être proposés à côté»*. Le vice-président des JA 58 se dit satisfait des échos qu'il entend depuis la mise en oeuvre du PPP. *«Nous manquons encore de recul car c'est très récent mais les jeunes nous disent que c'est beaucoup plus efficace. Certains ont fait plus d'école que d'autres, d'autres ont accumulé plus de stages en entreprises que les autres, cela aurait été dommage de tout leur faire refaire deux ou trois ans après. Là, cela permet aux candidats de prendre les informations qui lui sont strictement nécessaires et éventuellement de les compléter»*. Quant à la phase d'auto-diagnostic, en petits groupes, loin de déstabiliser les jeunes, Rémi Louvrier préfère y voir *«des échanges qui sont bons et le travail en groupe est stimulant»*. **E.C.**

"Je maîtrise mieux l'outil pour préparer l'avenir"!

Pierre Perrot a été le premier Nivernais à partir en stage dans le cadre du nouveau PPP. S'il reconnaît que le parcours mérite bien un an de réflexion entre la rencontre avec le conseiller et l'installation, lui est satisfait d'avoir gagné du temps.

A 22 ans, il est installé depuis le 1er octobre en Gaec avec son père et un voisin. Il contribue à la production laitière et à l'élevage de 40 mères charolaises. *«Ce que j'ai surtout aimé, c'est que je n'ai pas été obligé de faire six mois de stage. 1 mois et demi ont suffi en juillet et août dernier. J'avais un projet de mise en place d'un robot de traite dans le Gaec. J'ai donc fait des stages dans deux exploitations, une en Haute Savoie, l'autre dans l'Ain. Maintenant je maîtrise mieux l'outil pour préparer l'avenir»* explique Pierre Perrot. Il a pu boucler son PPP en 9 mois. C'est plutôt rare mais *«avec un BTS ACSE et un an de spécialisation en mécanique agricole par alternance près de Nantes, l'auto-diagnostic en groupe de 2 a été accéléré. A part le robot de traite, j'avais les compétences nécessaires à l'installation»*. **E.C.**

Le même interlocuteur

Témoignage C. Bernier

C. Bernier va s'installer prochainement à St-Péreuse en Gaec. Il a bénéficié du nouveau dispositif d'accompagnement à l'installation en 2009. *«Il y a beaucoup de démarches à faire pour s'installer, c'est long. Mais c'est bien organisé. Au Point Info Installation, on m'a présenté tout ce qu'il y aurait à faire. Ensuite, j'ai toujours rencontré la même personne, et ça, c'est bien. On n'a pas besoin de répéter sans cesse son histoire, et elle connait bien le dossier ! Par contre, pour l'autodiagnostic, ça n'a pas été facile au début. Il faut se remettre en question pour faire le bilan de ses compétences. Mais on a travaillé en petites groupes de trois, on s'est motivé mutuellement. Et les conseillers sont là pour nous donner des idées. J'avais fait des stages à l'école, j'ai travaillé deux ans à Bovin Croissance. Tout cela a été pris en compte. C'est important de faire ce travail, et on ne le ferait pas si on n'était pas là pour ça. En ce qui me concerne, j'ai choisi de faire des formations sur la réglementation et le remplissage des dossiers, sur le logiciel Gedel aussi pour avoir l'outil bien en main ; et un module sur les grandes cultures. Mais attention : on s'engage, il faut s'y tenir ! Le PDE nous a pris deux jours et demi : diagnostic de l'exploitation, évolution, financement et étude prévisionnelle du revenu. Je m'y suis pris un an avant la date prévue de mon installation. Cela permet de faire les choses tranquillement et de prendre le temps de réfléchir»*. **E.C.**

Groupement de Défense Sanitaire de l'Yonne

La tuberculose bovine sous surveillance

Le Groupement de Défense sanitaire 89 a tenu son assemblée générale jeudi 21 janvier. Elle s'est conclue par un débat sur la tuberculose bovine dans le département



A la tribune, Pascal Legrand, president GDS 89, Yves Cogneras, directeur de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la Protection des populations et Olivier Geiger, responsable des services vétérinaires au sein de la DDCSPP.

Pour son président nouvellement élu, Pascal Legrand : *«prévention et anticipation dans le domaine sanitaire sont des objectifs majeurs pour le GDS 89»*. Une politique au cœur de l'actualité, face à l'émergence de la tuberculose bovine dans l'Yonne et au risque de pandémie. En début d'assemblée, un point sur la situation sanitaire a été présenté par Olivier Geiger, de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la Protection des populations (nouvelle appellation de l'ancienne DSV) :

Hormis les 2 cheptels infectés par la tuberculose, le bilan prophylactique de la campagne 2008/2009 est globalement positif, sans problèmes particuliers en ce qui concerne ESST, brucellose et leucose. Le dispositif mis en place pour la surveillance de ces deux dernières maladies en secteurs bovins, caprins et ovins étant reconduit pour la nouvelle campagne. S'il y a deux ans, la menace sur la pérennité de l'élevage dans le département était bien réelle, la FCO a aujourd'hui bel et bien disparu. Si 95% des cheptels ont été vaccinés, une surveillance sentinelle du territoire est mise en place, de même qu'une surveillance entomologique. Deux «pièges» ont été installés à cet effet au lycée la Brosse de Venoy et à l'école vétérinaire de Champignelles. Rappelons que la vaccination contre la FCO par des vétérinaires sanitaires est obligatoire et que la date limite pour le faire a été fixée au 31 mars prochain. Un débat sur l'innocuité ou non du vaccin sur le taux de reproduction s'est engagé, certains éleveurs faisant remarque d'un nombre de naissances en diminution. Pour le vétérinaire Jean-Marie Jost : *«il est très important en période d'agnelages, d'appeler le vétérinaire pour tout agneau mort et faire un prélèvement d'avortement afin de défendre correctement le dossier auprès de l'AFSA»*. Le GDS va mener une enquête sur le sujet auprès des producteurs ovins.

Concernant l'IBR, l'arrêté ministériel mis en place a permis de faire progresser l'assainissement des cheptels icaunais, faisant passer le taux de cheptels qualifiés de 38% en 2007 à 42% en 2009. Pour le président Legrand : *«il nous faut persévérer dans nos efforts. Rappelons que la moyenne nationale est de 56%»*.

IDC : des règles à respecter

Depuis la résurgence de la maladie en 2002, 62 foyers de tuberculose bovine ont été détectés en Côte d'Or. Dans l'Yonne, la situation était beaucoup plus favorable, aucun cas n'étant apparu depuis 10 ans, même si la prophylaxie avait été maintenue, sur un rythme quadriennal. Principaux facteurs à risques : le voisinage avec la Côte d'Or et l'introduction de bovins issus de cheptels déclarés ensuite contaminés. Deux cheptels icaunais ont ainsi été infectés et abattus en 2009. La surveillance de la tuberculose pour les animaux sauvages a été instaurée : une centaine de sangliers (tête, cœur et poumons) étant prélevés au hasard lors des tableaux de chasse, ainsi qu'une dizaine de blaireaux autour des pâtures des deux foyers recensés dans le département. Par arrêté préfectoral, une prophylaxie collective obligatoire est menée pour tous les cheptels de la zone à risque frontalière de la Côte d'Or.

Une mesure concernant tous les bovins de plus d'un an et réalisée sous forme d'IDC (Intra Dermotuberculination Comparative). Pour Olivier Geiger : *«il y va de la responsabilité de tout le monde, éleveurs comme vétérinaires, pour que cette opération soit menée dans des conditions optimales»*. Si l'IDC est une technique qui permet d'avoir une photographie sanitaire d'un troupeau, elle doit s'effectuer selon un process bien précis comme l'a rappelé le docteur Jost : *«cela ne peut se faire qu'à l'encolure de l'animal et nulle part ailleurs. Après rasage à deux endroits, mesure du pli de peau à l'aide d'un cuti mètre, suivie de 2 injections tuberculines et d'un nouveau contrôle du pli de peau 3 jours après. Le second test devant s'effectuer au mieux 6 semaines après le premier»*. Une opération difficile compte-tenu de la proximité avec les cornes de l'animal et pas sans risque. Pour preuve : les cinq vétérinaires blessés à ce jour sur les deux départements.

DOMINIQUE BERNERD

RIFFAULT S.A.
Z.A. Le Champ Mâle - Rue Gay Lussac
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tel. 03 86 38 01 55
Fax 03 86 38 20 93
Z.A. Les Distraits - Rue Fénélon
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Tel. 02 48 24 37 13
Fax 03 48 65 20 49

Filet brise-vent
Tunnel d'élevage
Tunnel de stockage

Table ronde

Quelle économie agricole pour demain dans l'Yonne ?

La table ronde organisée lors de la conférence économique départementale initiée par la Chambre d'agriculture avait cette année pour thème : le rééquilibrage des relations entre opérateurs et le renforcement de la compétitivité de l'agriculture.



Etaient présents autour de la table (de gauche à droite) : Gérard Bertrand (Sicavyl), Damien Leclerc (la Chablisienne), Nicolas Beck (Sodiaal-Union), Christian Didier (Duc), Etienne Henriot (UPVY), Jean-Marie Pautard (Bourgogne Cocebi) et Gérard Dutois (Cirhyo).

La future loi de modernisation renforcera t-elle l'économie agricole du département ? Pour en débattre: sept responsables d'OPA ou d'entreprises représentatives des différentes filières de l'agriculture départementale, réunis autour de Gilles Abry, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour qui : *«l'agriculture de nos territoires demain, sera ce que les hommes présents sauront en faire. Battons-nous tous ensemble et tissons des liens entre les différents maillons. Les uns sans tenir compte des autres, on ne pourra rien construire !»*

Premier à intervenir: Gerard Bertrand, directeur des abattoirs de la Sicavyl, pour la filière viande, qui ne cache pas son scepticisme vis-à-vis de la contractualisation : *«l'accord interpro et la contractualisation, j'y crois pas du tout ! N'oublions pas qu'il faut avant tout des clients et une entreprise pour qu'il y ait un véritable projet. Après seulement, se fera la contractualisation»*. Pour Damien Leclerc, directeur de la coopérative viticole « la Chablisienne », l'atomisation vécue dans un certain nombre de filières ne peut que les fragiliser face à la concentration de la grande distribution : *«en France, cinq enseignes font la pluie et le beau temps ! Il est indispensable aujourd'hui pour les entreprises, de rééquilibrer les négociations avec les distributeurs, de s'organiser et peser plus lourd en terme d'offre ou de profondeur de gamme. Ayons le courage de faire des économies d'échelle pour mieux investir !»*

Un sentiment partagé par Nicolas Becq, producteur de lait, qui se félicite de l'existence de l'interpro laitière, sans qui, la présence même de producteurs dans nos régions serait menacée: *«j'espère fortement que l'on va parvenir à ce contrat, pour éviter de retomber dans une crise encore très dommageable. Pour cela, il est important de parler d'une seule voix, claire et unique!»*

«La LMA avant l'heure»

Représentant de l'UPVY et de la filière céréales, Etienne Henriot a pour sa part rappelé toute l'importance du monde coopératif, *«déjà un bel exemple d'organisation»*, évoquant tout l'intérêt que pouvait avoir la profession à s'organiser autour du monde industriel :*«comme l'usine du Mériot, bel exemple d'organisation de proximité pour un département comme le nôtre, qui y trouve débouchés pour le million de tonnes de colza produit»*. De rappeler toutefois la nécessité de raisonner dans le temps pour pérenniser les outils : *«trop d'agriculteurs ont tendance encore à zapper et aller où ça paye, en fonction de la conjoncture !»* Plébiscite également de la coopération pour Jean-Marie Pautard, représentant de la filière bio : *«les coopératives sont un outil de contractualisation pour lequel on a encore rien trouvé de mieux aujourd'hui. Ce sont la LMA avant l'heure !»* De s'interroger sur le rôle de l'agriculture vis à vis de la grande distribution: *«cela fait longtemps qu'on aurait du y mettre les pieds, oserons nous y aller un jour ?»* Rejoint en cela par le directeur de la coopérative porcine Cirhyo, Gerard Dutois, pour qui *«le débat reste entier, avec d'un côté une filière porcine sans beaucoup d'acteurs économiques et une marge toute entière dévolue à la distribution. Une faute difficile à rattraper !»*

«Compétitivité et contractualisation seront le nerf de la guerre de nos revenus demain et c'est bien le cumul des différents outils mis en place aujourd'hui qui permettront la survie des entreprises» a souligné Gilles Abry, concluant les débats.

DOMINIQUE BERNERD

Agriculture biologique

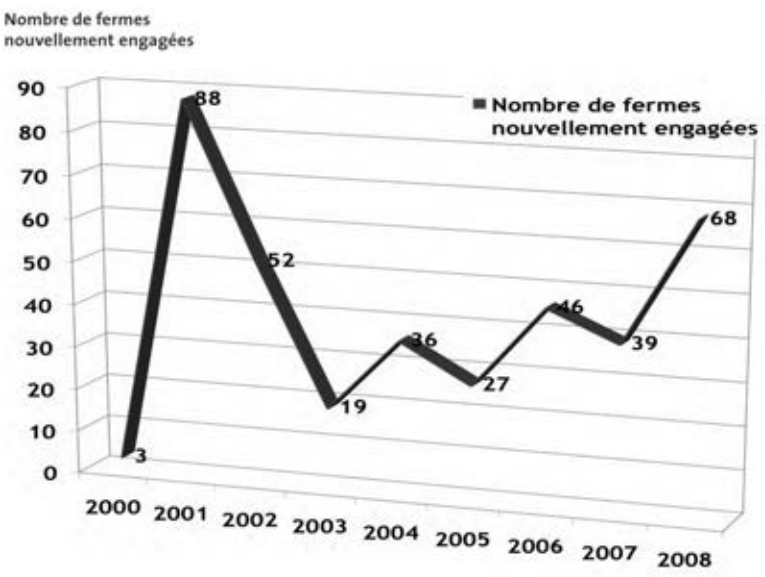
La bio se diversifie en Bourgogne

Avec 30 000 ha de terres cultivées selon le cahier des charges de l'agriculture biologique, la Bourgogne représentait en 2008, 5% des surfaces biologiques françaises (7ème rang pour les surfaces et 9ème rang pour le nombre de producteurs). La progression des conversions et l'évolution des surfaces en Bourgogne est comparable à la tendance nationale, les secteurs les plus dynamiques en 2008 concernant la viticulture (presque la moitié des conversions) et le maraîchage.

Si les conversions sont en hausse en 2008 et ont continué à progresser fortement en 2009, les surfaces globales en Bourgogne ont tendance à stagner. Une explication : les conversions se font surtout sur des surfaces viticoles et maraîchères, alors que les arrêts concernent plutôt des grandes surfaces (en Sâone-et-Loire notamment). En élevage les arrêts ont principalement concernés des élevages bovins naisseurs, dépendants d'achats alimentaires extérieurs, systèmes maintenant minoritaires en bio.

En tête de liste des conversions, la viticulture connaît une progression constante. Les conversions se confirment en Côte d'Or et se développent en Saône-et-Loire (+23% en surfaces et +30% en viticulteurs). En grandes cultures, les conversions se maintiennent et contribuent à une légère augmentation des surfaces. L'Yonne a connu en particulier un grand nombre de nouveaux projets de conversion en 2009. Le déplafonnement des aides a bénéficié pleinement au développement de la filière végétale.

La bio en Bourgogne en 2008 : les conversions



L'année 2008 se caractérise par une forte augmentation du nombre de conversions, qui restent comme en 2007 majoritairement issues du secteur viticole.

Après avoir pu observer l'effet des mesures CTE de 2000 à 2002 puis du dispositif CAD jusqu'en mai 2006, on constate en 2008 les conséquences de la consolidation du dispositif MAE.

L'année 2008 fût également marquée par un renouvellement du discours politique et médiatique sur l'agriculture biologique, que l'on pourrait nommer « l'effet Grenelle ». Ces déclarations entrent en écho avec une prise de conscience croissante des problèmes environnementaux et sociétaux ainsi qu'avec les préoccupations des agriculteurs conventionnels vis à vis d'une réglementation agricole générale en constant durcissement (révision des programmes d'action Directive Nitrates, contrôles pulvérisateurs, conditionnalité, zones d'alimentation des captages d'eau potable ...).

Ces tendances se conjugueront vraisemblablement en 2009 pour une augmentation plus importante des conversions.

SOURCE : BIOBOURGOGNE
ORAB 2009

Globalement, les chiffres relevés par le Sedarb et consultables sur l'observatoire régional (Orab 2009), montrent une tendance à la diminution des secteurs dominants (élevage et grandes cultures) au profit de la viticulture, du maraîchage et des autres activités, telle que la production de plantes aromatiques et médicinales, l'arboriculture (petits fruits compris) et l'apiculture. L'agriculture biologique tend ainsi à se diversifier.

En agriculture biologique, la vente directe reste un moyen privilégié pour la commercialisation des produits. Les légumes, les plantes aromatiques sont valorisées directement à la ferme et les viticulteurs bio vendent aussi en général une partie au moins de leur production au domaine.

Les éleveurs (aviculture, bovins, ovins et caprins) sont tout aussi concernés par ce mode de commercialisation , ainsi que 16% des producteurs de grandes cultures.

2010, l'année du développement pour l'agriculture bio

A force de travail et répondant à une demande sociétale, les produits issus de l'agriculture biologique finissent par percer en France. Etat des lieux.

Grenelle de l'environnement, Plan de développement de l'agriculture biologique «*Horizon 2012*» sont autant de cadres qui tirent l'agriculture biologique vers le haut. D'autant qu'ils sont assortis d'objectifs chiffrés précis : *« 6% de surface agricole consacrée à l'agriculture biologique en 2012 et 15% de produits bio en restauration collective administrative dès 2010»* rappelle Jean-Louis Cazaubon, vice-président des Chambres d'agriculture, dans l'édito du dossier que la revue de l'APCA de décembre 2009 consacre à l'agriculture bio. Il n'hésite pas à écrire que le développement de l'offre bio en France est un «*objectif prioritaire*».

Un dynamisme croissant

Le secteur n'est pas encore assez développé en France, notamment vis- à-vis de la restauration collective. On estime que 30 à 50% des produits bio consommés en France sont aujourd'hui des produits importés. Le marché français des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique n'arrive qu'à la troisième place en Europe, derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. En 2008, le marché hexagonal a représenté 2,6 milliards d'euros (40 euros par Français). En progression de 25% et de 60% respectivement par rapport à 2007 et depuis 2005. Pour le cabinet d'études économiques Précepta, le chiffre d'affaires des produits bio pourrait augmenter de 40% d'ici à 2012. Toujours selon Précepta, la «*demande est forte et les distributeurs s'organisent en conséquence, en accordant une place croissante aux produits bio dans leurs linéaires*». Aujourd'hui, 40% du chiffre d'affaires est réalisé par des magasins-distributeurs spécialisés, 42% par les grandes et moyennes surfaces, 13% par la vente directe. Cette tendance à l'envie de consommer bio est validée par le dernier baromètre de l'Agence Bio, qui atteste que, conscients que l'agriculture bio représente un autre rapport qualité/prix, près de 4 Français sur 10 estiment normal de les payer plus chers. Ils se disent, en moyenne, prêts à les payer 12% de plus.

Les différents acteurs de la chaîne de production intensifient donc de plus en plus leurs échanges. Récemment, Biocoop (réseau de 320 magasins de ventes de proximité qui réalise un chiffre d'affaires de 390 millions d'euros et emploie 3000 salariés) s'est associé plus étroitement avec la Coopérative des agriculteurs biologistes du Sud-ouest (Cabso) pour ses actions de formation au sujet des semences pour les professionnels de la filière. Autre initiative: la restitution, auprès de la presse et des professionnels, de résultats d'études sur le blé (fertilisation azotée), le maïs (désherbage mécanique), l'orge brassicole et l'avoine par la Fédération régionale d'agriculture biologique de Bretagne (Frab), à l'initiative d'Inter Bio Bretagne.

Sans comparaison possible, 2010 devrait être aussi une année importante pour le secteur du vin. Des négociations sont déjà bien avancées pour aboutir à la création d'un cahier des charges harmonisé dans l'UE pour la vinification des raisins issus de l'agriculture biologique. A suivre donc…

THIERRY MICHEL

Entretien

Elisabeth Mercier, directrice de l'Agence Bio

Quels seront les grands axes de travail de l'Agence Bio en 2010 ?

«Ce sera avant tout une année de développement et de structuration des filières. Nous sommes à mi-parcours de notre plan d'action qui doit s'achever en 2012. Le mouvement du nombre de conversions s'est très substantiellement amplifié en 2009 et devrait se poursuivre cette année. Notre fonds de structuration (Avenir Bio) s'attache donc à soutenir des projets dotés d'un plan à 3-5 ans, notamment en provenance d'acteurs de la transformation et avec une possibilité aussi d'accord avec les entreprises aval. Il travaille particulièrement sur les questions de groupage, d'économie d'échelles et d'organisation logistique. Notre leitmotiv : plus de produits, plus de diversification, maximisation de la valeur, meilleur prix pour l'agriculteur ainsi que pour le consommateur».

Et la restauration collective ?

«Ce sera l'un de nos axes essentiels. Nous voulons une action progressive et structurante dans ce domaine. Il faut avoir à l'esprit que notre cahier des charges fait que la période de conversion ne permet pas une adéquation rapide entre demande et offre, ce qui est normal. Nous organiserons une journée restauration collective pendant le SIA, le 3 mars. Puis en septembre, nous organiserons un grand événement, sous forme d'assises nationales, sur ce thème en particulier».

D'autres actions ?

«Oui, nous avons lancé, en coopération avec le Crédit agricole, la première édition du concours national «Les trophées de l'excellence bio». Nous en remettrons les prix lors de notre séminaire international le 4 mars, toujours pendant le SIA. Fin janvier, nous organisons une table ronde où nous parlerons cahier des charges, protection des vignobles et perspectives économiques pour les vins avec notamment Jean-François Hulot, de la Commission européenne. Et nous poursuivrons globalement nos actions de communication auprès du grand public et des professionnels».

PROPOS RECUEILLIS PAR THIERRY MICHEL

Production ovine

Terre d'Ovin: nouvel acteur régional de poids

Née de la fusion de la section ovine de Bourgogne Elevage et de Cooprovosel, Terre d'Ovin est une coopérative qui a pour objectif de structurer et d'organiser la production ovine bourguignonne. Et ce, en s'appuyant sur les moyens de l'union de coopératives UCA Global à laquelle elle adhère.



La nouvelle équipe qui préside aux destinées de Terres d'ovin.

Du fait d'un contexte particulièrement défavorable à la production ovine lors de l'année 2008, marquée non seulement par la hausse considérable du coût des aliments, des carburants et de l'ensemble des intrants agricoles d'une manière générale, mais aussi par la crise sanitaire de la FCO, les coopératives ovines bourguignonnes ont mené des réflexions quant à l'avenir des productions et des filières ovines régionales.

Après de premiers échanges fructueux, les conseils d'administration des coopératives Bourgogne Elevage et Cooprovosel ont rapidement mis en évidence que les problématiques étaient les mêmes au sein de leurs structures. Par conséquent, un groupe de travail composé d'administrateurs issus des conseils des deux OP a été constitué pour réfléchir et construire un projet commun pour l'avenir de la filière ovine bourguignonne. Le groupe a débuté ses travaux en fin d'été 2008 et s'est réuni régulièrement jusqu'à l'automne 2009.

L'union fait la force

Très rapidement a été mise en évidence la vulnérabilité de ces deux structures dont les volumes annuels avoisinent les 20 000 têtes, c'est-à-dire des tailles relativement faibles pour des coopératives ovines. Par conséquent, le projet s'est orienté vers la constitution d'une coopérative unique et en appui sur une union de moyens. A savoir UCA Global (anciennement dénommée UCA Gecsel) que Bourgogne Elevage a rejoint en juillet 2008 pour une meilleure maîtrise des charges et une optimisation de l'activité. La naissance de Terre d'Ovin s'accompagne d'un projet ambitieux pour le développement de l'élevage régional. L'objectif majeur de ce projet est double. D'une part assurer la valorisation optimale de la production des éleveurs adhérents et donc garantir la compétitivité de l'élevage ovin bourguignon, d'autre part maintenir et garantir un service technique fort pour l'accompagnement des producteurs sur les thématiques sanitaires, alimentaires, qualité et génétique.

Le potentiel annuel de commercialisation de Terre d'Ovin est d'environ 40 000 têtes réparties de la façon suivante : 32 700 agneaux gras, 5 300 réformes, 1 200 reproducteurs et 800 agneaux maigres.

Les priorités du projet de cette nouvelle coopérative sont de trois ordres. Premièrement, donner la priorité aux abattages régionaux (en 2009, près de 60% des agneaux de Bourgogne Elevage ont été abattus en région Bourgogne). Deuxièmement, donner la priorité aux filières de qualité et aux démarches de segmentation de la production. Troisièmement, offrir un service technique fort pour accompagner les producteurs.

Constitution d'une équipe

Bien évidemment, cette fusion a donné lieu à la mise en place d'une équipe qui présidera aux destinées de Terre d'Ovin. A savoir Gilles Duthu (président), André Lambert (co-président), Franck Gambino et Maurice Huet (vice-présidents), Frédéric Renaud, Alain Dufour, Hubert Mony et Dominique Guyon (membres du bureau). En outre, la coopérative pourra s'appuyer sur les compétences de huit salariés. Une structure dont le directeur est Michel Millot et le responsable de groupement Hervé Giraud. Quant au siège social, il a été installé à La Boulaye. A signaler, en outre, que Gilles Duthu et André Lambert siègeront désormais au conseil de l'UCA Global.

RÉGIS GAILLARD



Gilles Duthu : *«Regrouper l'offre pour être plus efficace»*. Président de la section ovine de Bourgogne Elevage et président de Terres d'ovin, Gilles Duthu souligne combien il est important de regrouper ses forces afin d'être désormais un interlocuteur de poids au moment de négocier. Avec, comme objectif prioritaire, la reconquête de l'élevage ovin de la région.



André Lambert : *«Une décision incontournable»*. Président de Cooprovosel et co-président de Terres d'ovin, André Lambert met en avant l'indispensable évolution au niveau de la filière qui a conduit à la naissance de Terre d'Ovin. Une coopérative qui s'appuiera dans le futur sur les forces et l'expérience de la section ovine de Bourgogne Elevage et de Cooprovosel.

Zoom sur...

La relance ovine en action

Premier acte du nouveau conseil d'administration de Terre d'ovin : le 13 janvier dernier la mise en place d'une aide spécifique, sous forme de prêt, au titre du Fonds national de l'élevage, a été actée, pour toute installation ou agrandissement d'une troupe ovine (minimum 50 mères brebis par dossier).

Les JA pourront ainsi bénéficier d'un prêt à 0%, couvrant jusqu'à 80% de la dépense, maximum 100€ par femelle, pour un plafond de 30 000€.

Pour les autres bénéficiaires : plafond de 25 000€, taux du prêt aux alentours de 2%, maximum 100€ par femelle.

Cette nouvelle disposition s'inscrit pleinement dans le cadre de la relance de la production ovine, elle concerne l'agrandissement ou la création d'une troupe, mais intéresse aussi les éleveurs qui souhaitent améliorer la qualité génétique de leur troupeau ovin.

Le prêt est contracté pour une durée maximum de 5 ans, les bénéficiaires qui doivent être aussi coopérateurs, acceptent en contrepartie un suivi technique.

Gilles Duthu, président de Terre d'ovin se veut constructif quant à l'avenir de la production ovine. Une production en pleine restructuration, mais qui continue heureusement d'attirer de nouveaux éleveurs. Les troupes s'agrandissent et le métier se professionnalise à mesure qu'il se spécialise. Les cours se tiennent à peu près constate-t-on chez Terre d'ovin et le marché reste favorable pourvu que les agneaux répondent à la demande. *«Un agneau conforme pèse entre 16 et 21 kilos, se situe au minimum en classe R2, n'est pas trop gras...»*. La clé pour l'équilibre du marché et des prix, restant lié à une production suffisamment étalée dans le temps.

Congrès de la FNB les 3 et 4 février

Viande bovine : les producteurs réclament plus de rentabilité

Restaurer la rentabilité économique et redonner une perspective à la production de viande bovine, tel sera le fil rouge pour la Fédération nationale bovine (FNB), lors de son Assemblée générale d'Angers, les 3 et 4 février prochains. Depuis trois ans maintenant, leur revenu est au plus bas...


L'élevage bovin viande est au cœur des enjeux de sécurité alimentaire, d'équilibre environnemental d'occupation des territoires ruraux.

La FNB tient son Assemblée générale, à Angers, les 3 et 4 février prochains, au cœur des Pays de la Loire. En crise depuis 3 ans, les éleveurs de bovins viande ont des revenus agricoles parmi les plus bas : 12 700 euros par actif et par an en moyenne, sur les trois dernières années. Dans ce contexte, la priorité est à la restauration de la rentabilité économique des exploitations. Et elle est aussi de redonner une perspective à la production face au risque d'un accord à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2010.

Cet accord pourrait ouvrir les portes de l'Europe à des importations à très bas prix en provenance de pays tiers, notamment ceux d'Amérique du Sud. Mais également face aux menaces que font planer sur la consommation de viande les différentes campagnes *«anti-viandes»*, relancées au Sommet de Copenhague sur le climat, en décembre dernier.

Allègements de charges

Selon la FNB, les mesures prises dans le cadre du plan d'aide à l'agriculture, annoncé par Nicolas Sarkozy à l'automne dernier, sont inadaptées à la situation de l'élevage bovin-viande. «*Pour assurer la compétitivité des exploitations, elles doivent être complétées par des allègements de charges*», souligne-t-elle : suppression de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB), allègement de charges sociales, exonération de la nouvelle taxe carbone.

En outre, les États généraux du sanitaire, lancée le 19 janvier, donnent l'occasion de moderniser les relations entre éleveur et vétérinaire, et d'alléger les coûts de certains actes qui pourraient être désormais réalisés par l'éleveur (vaccination notamment).

Enfin, les éleveurs demandent un moratoire sur toutes les exigences touchant à l'environnement ou au bien-être animal, et ils souhaitent la mise en place d'outils spécifiques de gestion des risques climatiques, sanitaires et économiques.

Dans la droite ligne de la nouvelle loi de modernisation agricole et de la pêche (LMAP), proposée par le gouvernement mi-janvier, la FNB souligne aussi l'enjeu de l'organisation de la filière, avec un renforcement de la transparence des transactions entre producteurs et industriels, et une équité de traitement entre éleveurs encadrées par l'État (pesée, classement des bovins à l'abattoir, cotations, observatoire des prix et des marges).

Contractualisation

Par ailleurs, pour offrir une perspective économique rénovée à la branche engraissement, la FNB propose une forme de contractualisation avec une sécurisation des marges. Selon Guy Hermouet, premier vice-président de la FNB, il s'agirait d'un engagement tripartite éleveur-organisation professionnelle-entreprise, qui permettrait de lisser les marges dans la filière et sécuriser les apports aux entreprises. Pour avoir un impact de masse, cette contractualisation devrait concerner au moins 30% des 1,8 million de génisses, bœufs ou jeunes bovins produits en France.

Pour Jean-Pierre Fleury, secrétaire général de la FNB, cette contractualisation suppose aussi que la filière se mette d'accord sur un indice des coûts de production, validé par les Pouvoirs publics. Dans une limite de 15 à 20 centimes au kilo, le lissage de la marge se jouerait entre l'éleveur et l'entreprise, et au-delà interviendrait un fonds financé pour moitié par les éleveurs (5 centimes par kilo) et pour l'autre par les Pouvoirs publics. Selon la FNB, si un tel système capable d'assurer une meilleure répartition de la marge était en place aujourd'hui, les prix payés aux producteurs gagneraient 30 centimes par kilo sans aucun effet sur le prix payé par le consommateur.

Enfin, alors que l'élevage bovin viande est au cœur des enjeux de sécurité alimentaire, d'équilibre environnemental et d'occupation des territoires ruraux, la FNB veut développer une communication offensive de filière vis-à-vis du consommateur citoyen, capable de *«réhabiliter les produits et les métiers»*.

Délégation

La Bourgogne monte au créneau

C'est Gérard Berthaut pour la FRSEA Bourgogne, accompagné d'une délégation d'une vingtaine de professionnels qui s'exprimera au nom des éleveurs de Bourgogne lors du congrès de la Fédération nationale bovine. A quelques jours de l'ouverture du Congrès, les sections bovines départementales et régionale ont affuté leurs arguments.

«L'intervention des éleveurs de la région Bourgogne va s'articuler autour de deux axes : une partie revendicative et une partie plus prospective où nous comptons faire des propositions pour l'avenir» explique Gérard Berthaut.

Côté revendication *«le contexte économique, les inquiétudes sur les marchés et surtout les baisses de revenu à répétition ont mis à mal le monde de l'élevage. Nous allons en rappeler les conséquences pour les éleveurs bourguignons et expliquer pourquoi le plan Sarkhozy ne nous convient pas et ne suffira pas à rétablir la situation. Nous allons aussi aborder les questions sanitaires : la tuberculose particulièrement préoccupante en Côte d'Or, ses implications économiques et les interrogations qui s'expriment avec la mise en place de l'abattage partiel. Nous nous interrogeons aussi sur la question du maintien des tests ESB, et les possibilités de réaffectation de l'enveloppe de 80 millions d'euros qui lui est dévolue. Ces millions pourraient certainement être mieux utilisés»*.

Au chapitre du sanitaire toujours, la chasse au gaspillage est ouverte, les éleveurs dénoncent le coût de la vaccination contre la FCO et attendent des Pouvoirs publics qu'ils leur accordent la possibilité de vacciner eux-mêmes leurs animaux. Autre attente forte, la suppression de la taxe sur le foncier non bâti.

Au-delà des questions qui intéressent directement l'élevage, Gérard Berthaut entend aussi replacer la discussion sur un plan plus général : *«quelle place laisse-t-on à l'agriculture aujourd'hui, l'évolution du nom même du ministère traduit la perte d'influence de notre secteur économique. C'est à se demander si le ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture n'est pas une annexe du ministère de l'Écologie !»*

La délégation va ainsi solennellement exiger *«une pause pour l'application des mesures agro-environnementales et surtout que la France ne lave pas plus blanc, en supperposant aux exigences européennes ses propres exigences»*. Face à la remise en cause de l'ICHN au plan européen et à la volonté d'harmonisation de l'Europe, les éleveurs de Bourgogne exigent aussi que les outils et les demandes soient les mêmes pour tous en Europe.


Gérard Berthaut s'exprimera au nom de la Bourgogne au congrès de la FNB.

AMK

La FRB prépare le congrès

Le 15 décembre, la FRB s'est réunie à Pouilly-en-Auxois sous la présidence de JP Fleury. L'objectif étant de préparer l'assemblée générale de la FNB les 3 et 4 Février prochain à Angers.

Après un point rapide sur la conjoncture économique du secteur, les difficultés de la mise en place du plan de soutien et du retard du complément PMTVA, il a été question de l'intervention de la Bourgogne à Angers.

Bien entendu le problème du revenu en élevage est relevé comme partout en France. Plus spécifiquement, la révision de la reconnaissance des zones défavorisées soulève de grandes inquiétudes sur l'avenir de l'ICHN. Une grande partie de nos Régions d'élevage risquent d'être exclues du nouveau découpage. L'entretien des fossés et plus généralement l'approche administrative de la gestion de l'eau devient incompréhensible et source de procédures de plus en plus complexes.

Au cours de la dernière partie de la réunion JP Fleury a fait part de ses craintes concernant l'avenir du budget agricole de la PAC après 2013 la loi de modernisation est aussi une préoccupation importante de la FNB. Pour tous ces dossiers il semble important de se mobiliser afin de peser sur les futures négociations. **LA FRB**

Grandes cultures

Orama demande un accompagnement au gouvernement pour traverser la crise

Dans un contexte marqué par une forte baisse des revenus et la chute des marchés, les dirigeants d'Orama, qui tenaient leur congrès le 19 janvier sur le marché de Rungis, ont demandé au ministre de l'Alimentation une aide pour 2010 et la mise en place du comité de suivi évoqué au printemps par Nicolas Sarkozy.

La crise que traverse l'agriculture n'épargne pas les producteurs de grandes cultures. Comme l'ont montré les chiffres de la commission des comptes publiés en décembre, le revenu des céréaliers chuterait en moyenne de 51% en 2009 par rapport à 2008. C'est donc dans une ambiance émotionnellement chargée que s'est déroulé le Sommet du végétal organisé le 19 janvier par Orama, sur le marché de Rungis. Si les participants souhaitaient également se tourner vers l'avenir, impossible de passer outre les difficultés actuelles. Le témoignage d'un agriculteur racontant le suicide de son frère au moment des semis a marqué la salle. «*Ce qui est le plus grave, avec l'état de notre revenu, sans négliger les problèmes qu'il pose déjà, c'est qu'il va selon toute vraisemblance perdurer en 2010*», a expliqué Philippe Pinta, président d'Orama, au ministre de l'Alimentation, invité du Congrès.
Le syndicat veut des compensations pour faire face à la réduction des aides des céréaliers décidée dans le cadre du bilan de santé de la Pac.

Une compensation de 100 euros/ha dès 2010

«*En optant il y a onze mois pour cette amputation des paiements plutôt que pour l'harmonisation progressive que nous proposions, en affirmant aventureusement que, de toute façon, nos prix seraient durablement élevés, le gouvernement a commis une erreur majeure*», a affirmé Philippe Pinta. Du point de vue du syndicaliste, «*nous avons besoin dès cette année de retrouver 100 euros/ha*». Orama a également demandé au ministre de réunir au plus vite le comité de suivi des grandes cultures, décidé le 30 mars par le président de la République. Une «*priorité absolue*», selon Philippe Pinta, et sur laquelle a insisté Jean-Michel Lemétayer, président de la FNSEA (voir encadré) … mais que Bruno Le Maire n'a toutefois pas évoquée dans son discours. Celui-ci a en revanche répondu en partie à la demande de Philippe Pinta de travailler sur les «*blocages qui dans les domaines des semences, des produits phytosanitaires, de l'irrigation nous empêchent d'utiliser comme nos concurrents les meilleurs moyens de production*». Pour le président d'Orama, «*il n'y a plus aucune rationalité* » dans les décisions prises, qui relèvent d'un «*vrai fondamentalisme*» et ne répondent pas aux attentes du ministère de l'Alimentation, trop «*souvent contesté dans les arbitrages interministériels et ainsi dépouillé de ses sujets*». «*Comment peut-on continuer de mettre des boulets aux pattes des paysans quand bien même on ne veut pas tenir cette politique au niveau européen ?*», a pour sa part lancé Jean-Michel Lemétayer.
Davantage de concertation sur les décisions environnementales «*Il est indispensable de mettre au point une nouvelle méthode*» pour traiter des enjeux environnementaux, a donc répondu Bruno Le Maire. Celui-ci a indiqué avoir proposé formellement à Jean-Louis Borloo et Chantal Jouanno, respectivement ministre et secrétaire d'État à l'Ecologie, la mise en place d'un «*groupe de coordination*» qui interviendrait de façon «*systématique*» sur les décisions environnementales afin de discuter de leur impact sur l'agriculture. «*Dans le respect du Grenelle, pour toute nouvelle mesure environnementale, je souhaite que l'on mette en place une étude d'impact*», a précisé Bruno Le Maire.
Celle-ci aurait pour objectif de répondre à trois questions : quel est l'aspect positif apporté à la société par la nouvelle décision, quel est son impact économique sur l'agriculture et la mesure est-elle également mise en place au même niveau chez nos partenaires des Vingt-Sept ? «*Certains semblent avoir oublié un peu vite que si les contraintes sont nationales, le marché est européen*», a commenté le ministre. Dans l'immédiat, Bruno Le Maire a annoncé la tenue «*dans les prochains jours*» d'une réunion visant à évaluer l'impact sur les exploitations du maintien en 2010 de particularités topographiques du paysage à hauteur de 1% de la SAU (Surface agricole utile), une mesure faisant partie des BCAE (Bonnes conditions agricoles et environnementales). Un début… Qui a laissé les syndicalistes sur leur faim. Dans un communiqué diffusé le 21 janvier, Orama indique que «*le gouvernement doit cesser de se dérober à ses engagements*».
Sans quoi il pourrait être «*encore davantage suspecté d'indifférence*».

VN

Jean-Michel Lemétayer en phase avec les revendications des céréaliers

■ **«*On ne peut pas tergiverser, les producteurs ont besoin d'intrants et ils doivent pouvoir les acheter sans problème de trésorerie*», a expliqué Jean-Michel Lemétayer, président de la FNSEA, au ministre de l'Alimentation, le 19 janvier, lors du congrès d'Orama. «*Il faudra mettre en place très vite ce comité de suivi des grandes cultures et évaluer la réalité des situations pour soutenir les revenus des producteurs », a insisté le responsable. Celui-ci a également relevé « les limites du tout DPU (Droit à paiement unique) et du seul DPU comme assurance revenu*», qui ne suffit pas à protéger les producteurs lorsque les marchés dégringolent.**

Rencontre

Un congrès difficile mais des raisons d'espérer...

Arnaud Rondeau, président de la section productions végétales de la FRSEA faisait partie de la délégation bourguignonne qui a activement participé au congrès d'Orama. Il revient sur les moments forts et dresse le bilan de la manifestation.

Le ton était grave lors du dernier congrès d'Orama, quelles conclusions tirez-vous de ces deux journées, le résultat est-il à la hauteur de vos attentes?
Arnaud Rondeau :*Ce congrès difficile a posé plus de questions qu'il n'a trouvé ou obtenu de réponses. L'avenir reste toujours aussi incertain, alors que le présent est déjà lourd à porter. La Bourgogne va être l'une des régions les plus impactées par le bilan de santé de la PAC et notre inquiétude n'a pas été levée, d'autant que le ministre de l'Agriculture n'a apporté aucune réponse quant à la mise en place d'un comité de suivi. Cet absence de réponse nous inquiète, cela revient à nous dire «c'est comme ça et pas autrement…». Le ministre n'a pas répondu non plus sur la réouverture du bilan de santé. «Nous sommes déçus là aussi, bien qu'il se soit engagé à analyser finement les conséquences des mesures agro-environnementales sur les fermes. Nous verrons par la suite si cet engagement est tenu».*

Quels moments ont selon vous plus spécifiquement marqué ce congrès ?
A.R. : «*La demande de Philippe Pinta d'une compensation à hauteur de 100 euros/ha est porteuse de symbole, elle est aussi essentielle car c'est la condition pour nous en sortir. Pour vivre d'abord, pour investir ensuite et développer notre outil de production.*



La table ronde ensuite a été particulièrement intéressante et riche d'enseignements. Elle réunissait deux parlementaires travaillant sur la LMA, un agriculteur polonais, le président de l'«UFC Que Choisir ?» et une ONG environnementale, pour débattre sur le thème : Quelle vision de la PAC ? Il est rassurant et encourageant de constater que les consommateurs s'intéressent maintenant aux problématiques du monde agricole. Ils ont compris que leur intérêt rejoignait celui des producteurs. Ils semblent aujourd'hui convaincus que nous devons travailler ensemble. C'est une satisfaction et une opportunité qui ouvre de nouvelles perspectives».

Quelle conclusion tirez-vous de ces deux journées d'interventions et de débats entre producteurs de grandes cultures ?
A.R. : «*Le grand point de satisfaction c'est l'unité. Orama a montré son unité, les producteurs réunis en son sein sont solidaires et la structure est en ordre de bataille pour travailler et pour défendre les dossiers pied à pied. Ce point est important, car les échéances sont lourdes. Le travail engagé par Orama sur la PAC 2013 a bien commencé et le mouvement s'accélère. Seul bémol, mais de taille, du côté des Pouvoirs publics on ne connaît pas les bases de la négociation future... Nous allons travailler de façon pragmatique, chiffres à l'appui, recueillis et analysés par une commission terrain chargée de présenter la réalité économique d'une exploitation type, région par région».*

Orama a rappelé aussi qu'elle faisait partie du grand ensemble FNSEA, dont elle attend d'être écoutée et comprise. Ce congrès a aussi montré la volonté de travailler avec les autres filières (animales en particulier) car nos productions sont interdépendantes.
Dans la perspective de 2013, nous devons travailler collectivement avant que les dés ne soient définitivement jetés. C'est un point essentiel pour notre avenir que cette volonté de gagner et de s'en sortir tous ensemble face aux interrogations et aux défis auxquels nous sommes confrontés.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE-MARIE KLEIN

développementlocal

Voies navigables

Une seconde vie pour les canaux bourguignons

La région Bourgogne vient de prendre, à titre expérimental, la gestion, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de ses canaux. François Patriat, président du Conseil régional, a signé la convention à Pouilly-en-Auxois en compagnie de Thierry Duclaux, directeur général de VNF et de Christian de Lavernée, préfet de région.



François Patriat se félicite que les canaux bourguignons soient désormais gérés (à titre expérimental) par le Conseil régional : *«la récente stratégie de déclassement par l'État de ses canaux dans un réseau secondaire décentralisable pronostiquait à coup sûr un désengagement de l'État et leur mort lente».*

Avec plus de 1 000 kilomètres de voies navigables, la Bourgogne arrive en tête des régions françaises pour son tourisme fluvial. Un secteur qui génère près de 30 millions d'euros de retombées économiques par an. Or ces canaux, si prisés par les touristes principalement étrangers (près de 80% des plaisanciers) souffrent aujourd'hui d'un déficit chronique d'entretien et nécessitent d'importants efforts de remise à niveau (réhabilitation des ouvrages, consolidation des berges).

Des enjeux environnementaux

Pour sauver ses voies d'eau, le Conseil régional a choisi d'en expérimenter la gestion. Avec comme objectif principal, au delà de la protection de ce patrimoine bourguignon, le développement touristique et économique sur et autour de ces canaux. Les enjeux environnementaux seront au cœur du projet, axés sur la préservation d'une ressource en eau estimée à près de 150 millions de m^3, un apport crucial face au défi du changement climatique.

«Une chance unique»

François Patriat, président du Conseil régional, expliquait que *«la récente stratégie de déclassement par l'État de ses canaux dans un réseau secondaire décentralisable pronostiquait à coup sûr un désengagement de l'État et leur mort lente. Le Conseil général de la Nièvre l'avait fort bien pressenti, lui qui assure, depuis 1972, la gestion de la section centrale du Canal du Nivernais. Fort de cela, j'ai proposé d'expérimenter la gestion des canaux bourguignons»*. Pour François Patriat, cette gestion est une *«opportunité unique, une chance inespérée pour notre région de redonner du sens à l'aménagement équilibré de nos territoires, à une véritable économie locale de la ressource»*.

Une boucle de 567 km

Pour une durée de trois ans maximum, le Conseil régional va donc avoir la charge des trois canaux entièrement bourguignons, à savoir le canal de Bourgogne, le canal du Centre, le canal du Nivernais et une partie navigable de la rivière Seille. Cette expérimentation du transfert à la région concerne la gestion d'une boucle navigable de 567 kilomètres, 385 écluses, 410 maisons éclusières, 125 kilomètres de rigoles, 15 barrages, 6 kilomètres de tunnels, 63 ports et haltes et 40 ouvrages.

Un projet touristique global

La région a commencé à programmer des réunions avec les professionnels du tourisme, principalement de la plaisance (associations, loueurs de bateaux...) et l'ensemble des acteurs de la voie d'eau, pour élaborer avec eux un projet touristique global.

AG

En chiffres

■ Les canaux en chiffres

- **Un patrimoine de 574 km au total**
- **126 km de rigoles**
- **390 écluses**
- **15 barrages-réservoirs**
- **Plus de 6 km de tunnels**
- **63 ports ou haltes nautiques**



L'expérimentation du transfert des voies navigables de l'État à la région Bourgogne a été officiellement lancée en fin de semaine dernière à Pouilly. François Patriat (président du Conseil régional), Christian de Lavernée (préfet de région) et Thierry Duclaux (directeur général de VNF) ont signé la convention à Pouilly-en-Auxois.

Repères

Enjeux humains et financiers

Pendant l'expérimentation de cette gestion des canaux, l'État apporte une participation financière d'investissement de 5,25 millions d'euros basée sur la moyenne des dépenses de l'État et de VNF au cours des années précédentes. L'État apporte également 2,5 millions d'euros pour la maintenance et l'exploitation. Ces montants évolueront chaque année comme la dotation générale de décentralisation. En ce qui concerne les enjeux humains, «*ils ont été au cœur des négociations et resteront au premier plan*» comme le rappelait François Patriat, «*les personnels restent gérés par l'État et le domaine reste propriété de l'État. C'est le service qui est mis à disposition de la collectivité régionale*». Le président du Conseil régional a tenu à rassurer les représentants du personnel présents : «*rien ne sera modifié quant à leur statut pendant l'expérimentation, qui pourrait être ramenée à deux ans si le processus engagé et le dialogue social le permettent*».



Le tourisme fluvial représente un fort potentiel de développement pour la région.

Partenariat entre des agriculteurs et le Conseil général de Côte d'Or

La neige, une diversification originale

Pour déneiger et sécuriser l'ensemble du réseau routier, le Conseil général de Côte d'Or fait appel à des agriculteurs et à divers entrepreneurs privés. L'un d'eux nous raconte son activité.



Christian Roussel habite le canton de Gevrey-Chambertin en Côte d'Or. A 40 ans, il fait partie des 84 personnes (agriculteurs ou entrepreneurs privés) à participer au déneigement des routes du département.

Déneiger les routes, ce n'est pas de tout repos. Pour sa première sortie «neige» juste avant les fêtes, Christian Roussel est parti de chez lui à 3 heures du matin pour ne rentrer qu'à 23 heures... Cet habitant de Quemigny-Poisot, dans le canton de Gevrey-Chambertin en Côte d'Or, fait partie des 84 agriculteurs et entrepreneurs privés qui participent au déneigement du réseau routier du département. Cela fait une quinzaine d'années qu'il déneige les routes de son canton. Comme ses confrères, Christian a répondu à un appel d'offre pour être recruté pour une période renouvelable de 3 ans. Cette activité l'occupe plus de 300 heures chaque année et près de 400 heures si l'on compte le temps passé à entretenir le matériel. Une réelle activité de diversification, accessible à toute personne possédant un tracteur, si tant est que le temps et la volonté soient là.



Partenaire du Conseil général, Christian Roussel utilise 300 tonnes de sel chaque année, le long des 90 kilomètres qui sont à sa charge.

Un équipement spécifique

Une lame, un puissant tracteur et un semoir à sel constituent l'équipement de Christian Roussel. Celui-ci va lui permettre de déneiger et sécuriser une trentaine de kilomètres commandités par le Conseil général et près du double pour un certain nombre de communes. Car en plus du Conseil général, Christian Roussel travaille pour plusieurs réseaux communaux proches de chez lui (les conventions étant similaires). Le sel utilisé provient de Barcelone. Celui-ci est directement commandé à des grossistes puis livré par camions de 26 tonnes. *«Nous gérons nos propres stocks de sel»* informe Christian qui nous fait part, au passage, des récentes difficultés à s'approvisionner cet hiver.

Impératifs de fonctionnement

«Généralement, nous passons 300 tonnes de sel par an» continue Christian, *«ce sel nous est remboursé une fois que nous l'avons utilisé»*. Une importante avance de trésorerie est donc nécessaire pour l'achat du sel, surtout si l'intégralité de celui-ci n'a pas été utilisée durant l'hiver. En ce qui concerne son application, *«on règle le semoir pour mettre entre 8 et 30 grammes de sel par mètre carré, selon les conditions climatiques»* explique l'habitant de Quemigny-Poisot. Celui-ci intervient principalement sur des routes départementales d'intérêt local. *«Durant la période d'astreinte, je dois être joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24»* précise Chrisian Roussel, *«nous avons une demi-heure pour être opérationnel, du 15 novembre au 15 mars. Nous sommes constamment en relation avec le personnel d'astreinte. Notre présence sur les routes n'est jamais anodine. Si nous sommes dehors c'est qu'on nous en avons reçu l'ordre»*.

Aspect économique

Christian Roussel perçoit trois types de revenus : une somme mensuelle liée à l'astreinte, une autre liée à la mobilisation sur le terrain (selon le nombre d'heures travaillées) et enfin, le financement du sel (sur ce dernier, de l'ordre de 70€ et 110€ la tonne, aucune plus-value n'est réalisée). En ce qui concerne l'astreinte mensuelle, les variations peuvent être importantes.

Pour un agriculteur, l'astreinte peut atteindre 1500€ d'après Christian Roussel, et pour une entreprise plus conséquente la somme de 6000€ mensuels peut être dépassée. La mise à disposition du matériel est bien entendu comprise dans cette somme. L'investissement lié à cette activité de déneigement est considérable : *«le coût d'une lame varie de 3500€ à 20 000€ et un semoir à sel se situe aux environs de 10 000€, il y a beaucoup d'entretiens. Tout ce qui est en caoutchouc doit être régulièrement changé. Sur la lame de plus de 3 mètres, c'est 110€ le mètre. En deux ou trois jours, le caoutchouc peut être usé»*. De gros problèmes de corrosion sont rencontrés sur les engins de salage et *«énormément»* de nettoyage est nécessaire.

Enfin, dernière source de revenus : le temps passé sur les routes. Le fonctionnement varie alors de 50€/ heure à près du double selon le contrat et l'équipement de la personne conventionnée.

AG

84 agriculteurs

Pour la saison 2009/2010, le département a passé un contrat avec 84 exploitants agricoles qui se sont portés candidats lors des consultations. Les agriculteurs sont chargés, à la demande du Conseil général et contre rémunération, de déneiger le circuit qui leur a été attribué.

Il s'agit principalement de routes départementales d'intérêt local (classées «viabilité hivernale 3» soit 2500 kilomètres), qu'ils déneigent avec leur propre matériel : généralement, un tracteur équipé d'une lame pour pousser et racler la neige (pas de salage). Les agriculteurs, répartis sur l'ensemble de la Côte-d'Or, sont mobilisables du 15 novembre au 15 mars, et interviennent de jour entre 6 et 21 heures.

La Forêt d'Othe
03 86 35 29 52
La Forêt d'Othe
Bâtiments bois adaptés aux professions agricoles
Lamellé - Collé - Traditionnel
Charpentes bois - Maisons individuelles ossature bois
- Devis et première étude gratuits
- Bâtiment clefs en main.
La Forêt d'Othe - 89570 Turny
03 86 35 29 52
www.laforet-dothe.fr

Zone d'activité limitée à l'Yonne et l'Aube

spécialmanutention

CHARGEURS TÉLÉSCOPIQUES : LA GAMME DE MODÈLES S'ÉLARGIT

➜ Les constructeurs ne cessent d'étoffer leur gamme de chargeurs télescopiques afin de répondre à une demande en constante progression sur le marché agricole. Petit tour d'horizon de certains nouveaux modèles.

Caterpillar a entièrement renouvelé sa gamme de chargeurs télescopiques en l'enrichissant de quatre modèles sur le marché agricole. Ces chargeurs TH336, TH337, TH406 et TH407 sont dotés de tous les équipements et options utiles : homologation type tracteur agricole, attelages réglables, accrochage d'outils à verrouillage mécanique ou électro-hydraulique, suspension de flèche, choix de puissance, etc. Les hauteurs de levage s'échelonnent de 6,20 m à 7,30 m pour des capacités de 3,3 tonnes à 3,7 tonnes.

Caterpillar propose aussi un modèle super compact TH255, ayant une hauteur et une largeur inférieures à 2 m ainsi qu'une longueur totale de seulement 3,60 m. Ce chargeur télescopique offre de nombreuses possibilités pour la manutention dans les espaces restreints. Il est équipé du moteur CAT C4.4 (puissance de 84 ch) et d'une transmission hydrostatique à variation continue de l'arrêt à la vitesse maximale. La hauteur de levage atteint les 5,60 m pour une capacité maximale de 2,5 tonnes.

Compact, maniable et stable

Le fabricant JLG commercialise un nouveau modèle de chariot télescopique compact 3507H dont le système de détection de charge et les performances hydrauliques permettent des mouvements fluides et multiples de la flèche sans interruption. Ce chariot télescopique peut être utilisé dans des espaces restreints grâce à ses dimensions compactes, la longueur de la machine hors fourches est légèrement supérieure à 5 m.

La capacité de levage maximum du 3507H s'élève à 3,5 tonnes avec une hauteur maximale de 6,90 m et la capacité à portée avant maximale est de 1,35 tonne. La cabine est surélevée et le capot de moteur incurvé pour une meilleure visibilité. Le capot de moteur (puissance de 102 ch) a également été repensé afin d'augmenter la taille des bouches d'entrée et de sortie d'air, de manière à minimiser l'encrassement et l'accumulation de poussière dans des zones sèches et poussiéreuses comme les entrepôts à céréales.

Manitou a complété sa gamme de chariots télescopiques avec le MLT 735 dans la catégorie des 7 m pour une capacité de levage de 3,5 tonnes. Cet engin se distingue par un excellent ratio poids/puissance/qualité. L'empattement apporte une grande stabilité à la machine lors des différents travaux de manutention. Ce modèle offre la possibilité d'utiliser un godet de 2 500 litres. Il est doté de la technologie LSU qui conjugue une pompe à pistons à cylindrée variable, couplée à un distributeur dit «intelligent» optimisant le débit maximum à 110 litres/minute.

Le dernier venu de la gamme des télescopiques proposés par JCB est le 527-58 Agri s'adressant aux exploitants agricoles travaillant dans des bâtiments aux dimensions réduites tout comme aux adeptes de la transmission hydrostatique. Dans sa version à cabine surbaissée, ce nouveau modèle mesure environ 2 m de hauteur et 2 m de largeur. C'est le premier télescopique de la gamme JCB Agri à combiner la technologie éprouvée de la transmission hydrostatique avec la configuration de châssis et de cabine des machines à moteur latéral.

C.B.



Depuis un an, Caterpillar a enrichi sa gamme de chargeurs télescopiques de quatre nouveaux modèles sur le marché agricole.



Les engins Caterpillar comptent parmi les références en termes de maniabilité et de performances.


Sur le nouveau modèle compact de JLG, la cabine est surélevée et le capot de moteur incurvé pour une meilleure visibilité.


Manitou a mis sur le marché un nouveau modèle dans la catégorie des 7 m pour une capacité de levage de 3,5 tonnes.



Ets MARÉCHAL	18 St Satur	**02 48 54 12 97**
	58 Donzy	**03 86 39 30 51**
Ets PRIEUR	21 Juilly	**03 80 97 09 28**
SV PRO	89 Monéteau	**03 86 72 09 30**
	89 Sens	**03 86 65 55 67**
	21 Châtillon	**03 80 91 53 26**
VALAGRI	21 Brazey en Plaine	**03 80 32 00 60**
	71 Ciel www.valagri.fr	**03 85 91 05 80**
Ets VEZIN	58 Sermoise	**03 86 90 98 98**

CATERPILLAR®

.VENTES. UN MARCHÉ EN BAISSE EN 2009

➜ Avec 14% de baisse par rapport à 2008, le marché 2009 des chargeurs téléscopiques a subi de plein fouet les difficultés du secteur de l'élevage.

Après une croissance continue depuis plusieurs années, le marché des chargeurs télescopiques s'est retourné en début d'année 2009, à cause des difficultés rencontrées dans la filière de l'élevage bovin. Pour 2009, la prévision établie en octobre dernier est estimée à une baisse de 14 % par rapport à 2008. Il devrait se vendre en 2009 environ 3 700 chargeurs télescopiques. Cependant, ce marché de matériels destinés à l'usage agricole reste moins déprimé que celui du secteur des travaux publics, d'après les indications d'Axema, l'union des industriels de l'agroéquipement[1].

En 2008, le marché des télescopiques avait atteint 4 300 unités, soit une augmentation de 9 %. Il avait été soutenu grâce à des facteurs favorables : une amélioration du prix du lait, les besoins de mécaniser les élevages bovins viande, le développement du stockage à plat des céréales, et d'une façon générale, la nécessité d'améliorer le confort et la sécurité lors des travaux de manutention. En effet, malgré un contexte très défavorable en 2009, il n'en demeure pas moins que les éleveurs ont besoin de s'équiper du fait de l'agrandissement des exploitations, de la recherche de spécialisation et d'amélioration de la productivité.

C.B.

(1) Axema est l'union de trois syndicats: Secima, SNCVA et Sygma.



Malgré un contexte très défavorable en 2009, le marché des chargeurs télescopiques à usage agricole est resté moins déprimé que dans le secteur des travaux publics.

Repères

■ Immatriculations des télescopiques neufs
De janvier à octobre 2009 : 2 566 immatriculations, soit une progression de 9,1 % par rapport à 2008 sur la même période.

■ Répartition des immatriculations par puissance :
De 80 à 99 ch : 10 % des immatriculations.
De 100 à 119 ch : 60 %.
De 120 à 149 ch : 30 %.

Source : Axema

➜ Les modèles de chargeurs téléscopiques disponibles sur le marché

	Puiss.	CMA	HML	H x L
Bobcat				
T2250	75	2200	5,25	198 x 184
T2556	100	2500	5,56	210 x 198
T2266	100	2500	6,45	210 x 198
T3571	100	3500	7,12	230 x 222
Caterpillar				
TH336	102	3300	6,20	233 x 235
TH337	102	3300	7,30	235 x 235
TH406	102	3700	6,20	233 x 235
TH407	102	3700	7,30	235 x 235
Claas				
SCORPION 6030	120	33006,25	249 x 232	
SCORPION 7030	120	3300	7,10	249 x 232
SCORPION 7040	120	4000	7,10	249 x 232
SCORPION 7045	140	4400	7,10	249 x 232
SCORPION 9040	120/140	4000	8,95	249 x 232
Deutz-Fahr				
Agrovector 26.6 LP	116	2600	6,00	198 x 204
Agrovector 26.6	116	2600	6,00	218 x 204
Agrovector 35.7	102	3500	6,90	237 x 233
Agrovector 40.8 PS	101	4000	8,00	245 x 238
Agrovector 40.9 PS	101	4000	9,00	245 x 239
Dieci				
Mini Agri 25.6	71	2500	5,78	196 x 180
Agri Farmer 26.6	102	2600	5,95	218 x 200
Agri Farmer 28.7	102	2800	6,35	200 x 200
Agri Farmer 28.9	102	2800	8,70	200 x 200
Agri Farmer 30.7	102	3000	6,35	222 x 200
Agri Farmer 30.9	102	3000	8,70	222 x 200
Agri Max 45.8	102/127	4500	7,90	231 x 246
Agri Power 30.7	102/127	3000	7,30	231 x 246
Agri Power 30.8	102/127	3000	7,90	231 x 246
Agri Power 30.9	102/127	3000	8,80	231 x 246
Agri Star 35.10	102/127	3500	9,75	231 x 222
Agri Star 37.7	102	3700	7,35	231 x 222
Agri Star 37.8	102	3700	7,93	231 x 222
Agri Star 38.10	102/127	3800	9,75	231 x 222
Agri Plus 38.9	126	3800	9,00	225 x 230
Agri Plus 40.7	126	4000	7,00	238 x 226
Faresin industries				
FH 6.25	67	2500	6,00	196 x 183
FH 6.28	101	2800	6,00	220 x 203
FH 7.30	101	3000	7,00	220 x 203

	Puiss.	CMA	HML	H x L
Faresin industries				
FH 7.30	101	3000	7,80	258 x 232
FH 7.33	101	3300	7,80	258 x 232
FH 7.35	101	3500	7,80	258 x 232
FH 7.38 101	101	3800	7,80	258 x 232
FH 7.42 101	101	4200	7,80	258 x 232
FH 7.45 101	101	4500	7,80	258 x 232
FH 9.30 101	101	3000	9,50	258 x 232
JCB SAS				
Compact 520-40	50	2000	4,03	197 x 172
Compact 524-50	83	2000	5,00	210 x 200
Compact 527-55	85	2700	5,60	210 x 200
Telescopic 526-56	100	2600	5,61	239 x 229
Telescopic 536-60 Agri	100	3600	6,20	249 x 229
Telescopic 536-60 Agri Plus	130	3600	6,20	249 x 229
Telescopic 536-60 Agri Super	130	3600	6,20	249 x 229
Telescopic 531-70 S Agri/Agri	100	3100	7,00	249 x 229
Telescopic 531-70 Agri Plus	130	3100	7,00	249 x 229
Telescopic 531-70 Agri Super	130	3100	7,00	249 x 229
Telescopic 536-70 Agri	100	3600	7,00	249 x 229
Telescopic 536-70 Agri Plus	130	3600	7,00	249 x 229
Telescopic 536-70 Agri Super	130	3600	7,00	249 x 229
Telescopic 536-70 Agri Xtra	130	3600	7,00	249 x 229
Telescopic 541-70 Agri	100	4100	7,00	249 x 229
Telescopic 541-70 Agri Super	130	4100	7,00	249 x 229
Telescopic 541-70 Agri Xtra	130	4100	7,00	249 x 229
Telescopic 535-95 Agri Super	130	3500	9,50	249 x 229
JLG				
2505	84	2500	5,60	190 x 180
266LP	102	2600	5,80	200 x 204
266	102	2600	5,80	218 x 204
307	102	3000	6,90	235 x 230
3508PS	102	3500	7,90	245 x 238
3509PS	102	3500	9,00	245 x 238
4008PS	102	4000	7,90	245 x 238
4009PS	102	4000	9,00	245 x 238
Landini				
Powerlift 45x9x35	147	3280	8,60	265 x 234
Manitou				
MLT 523 T	75	2300	4,97	198 x 180
MLT 627 T/TC	101	2700	5,50	221 x 201
MLT 627 T 24''	101	2700	5,55	230 x 217
MLT 634 T LSU	101/124	3400	6,05	230 x 240

Modèles	Puiss.	CMA	HML	H x L
Manitou				
MLT 731 T	101	3100	6,90	230 x 240
MLT 735	101/124	3500	6,90	230 x 240
MLT 735 120 LSU	124	3500	6,90	230 x 232
MLT 741 120 LSU	124	4100	6,90	230 x 240
MLT 742 T/HT LSU	101	4200	6,90	230 x 226
MLT 845 120 LSU	124	4500	7,55	258 x 242
MLT 845 H T LSU	101	4500	7,55	258 x 242
MLT 940 L 120 LSU	124	4000	7,55	258 x 242
MLT 1035 LT LSU	101	3500	9,60	230 x 240
MLA 628 120 LSU	123	2500	5,11	264 x 222
Massey Ferguson				
8925 XTra	100	2500	5,56	210 x 198
8926 XTra	100	2500	6,45	210 x 198
8947 XTra	100	3500	7,20	238 x 221
McCormick				
Teletrac 45x9x35147	100	3280	8,60	265 x 234
Merlo				
P32.6 L/L Plus/Plus/Top	102	3200	6,40	215 x 200
P28.8 L/L Plus/Plus/Top	102	2800	8,20	215 x 200
P34.7 Plus/Top	102	3400	7,00	248 x 224
P36.7 Plus/Top	102	3600	7,00	248 x 224
P36.10 Plus/Top	102	3600	9,70	248 x 224
P40.9/Plus	102	4000	9,00	248 x 224
P34.10 Plus/Top	102	3400	9,70	248 x 224
P37.10 /Top	140	3700	9,70	248 x 224
P36.7 Plus/Top	102	3600	7,00	248 x 224
P41.7 /Top	140	4100	7,00	248 x 224
P36.10 Plus/Top	102	3600	9,70	248 x 224
P38.10 /Top	140	3800	9,70	248 x 224
P40.7 /Top	140	4000	7,00	248 x 224
P55.9 CS	140	5500	8,60	254 x 240
MF29.6	102	2900	6,40	220 x 204
MF27.8	102	2700	8,20	220 x 204
MF30.6 CL2	120	3000	6,00	250 x 225
MF30.9 CL2	120	3000	8,55	250 x 225
MF30.6 Top2	120	3000	6,00	250 x 225
MF30.9 Top2	120	3000	8,55	250 x 225
New Holland				
LM5040	120	3500	6,10	247 x 234
LM5060	120	4000	7,10	247 x 234
LM5080	120	3300	9,60	247 x 234

nouveautés

.JCB. 5 TONNES ET 8 MÈTRES AVEC LE 550-80



Photo : JCB

Présenté lors du dernier Agritechnica, le télescopique JCB 550-80 offre une capacité de 5 tonnes et de 8 mètres de hauteur. Il est doté d'un moteur de 130 chevaux et d'une boite Full Powershift pouvant aller jusqu'à 40 km/h. Ce nouveau modèle devrait être commercialisé courant 2010.

.JCB 515-40. ULTRA COMPACT

Ce chargeur compact propose une hauteur hors tout de 1,80 m pour une largeur de 1,56 m. Destiné aux batiments exigus, cet outil a une capacité de levage de 1,5 t à 4,05 m et un rayon de braquage de 2,80 m. Il est doté d'un moteur 4 cylindres de 48 ou 67 cv, d'une transmission hydrostatique et de 4 roues directrices et motrices. Commercialisation prévue début 2010.

.Deutz-Fahr. AGROVECTOR 35.7



Photo: Deutz-Fahr

Pour compléter sa gamme de chargeurs télescopiques, Deutz-Fahr renouvelle la gamme Agrovector tout en améliorant leurs performances et leur confort d'utilisation. Aux modèles introduits récemment (40.8 et 40.9) s'ajoute le 35.7 qui remplace le précédent 30.7.Le nouveau 35.7 propose une capacité de levage augmentée à 3500 Kg, par rapport à la série précédente, et une nouvelle hydraulique avec distributeur de type «load sensing» et pompe (à engrenages ou à débit variable comme option) qui garantit un débit d'huile de 102 l/min. Le nouveau moteur Deutz TCD 2012 4 cyl. permet une amélioration de la qualité de combustion et en même temps : moins de frais d'utilisation et respect des nouvelles normes Euro III.

.témoignage. "PLUS QU'UTILE, INDISPENSABLE !"

➜ Pas encore présent dans toutes les exploitations en raison de son coût, le chargeur télescopique fait l'unanimité de tous ceux qui l'ont utilisé une fois.



Au pilotage Gilles Rapy, à côté de droite à gauche, Pierre Robin et Nicolas Bouveron du Gaec des Reignières.

«*Auparavant, toutes les tâches étaient relativement compliquées, et prenaient plus de temps*» explique Nicolas Bouveron du Gaec des Reignières à Condes-siat (Ain) «*Maniable et puissant, le chargeur télescopique, a dépassé le stade de l'utile, pour nous il est devenu indispensable*». Un sentiment que partage entièrement les deux autres associés, Gilles Rapy et Pierre Robin. Aussi lorsqu'il a fallu penser à changer leur "télesco" qu'ils utilisaient depuis six ans, la question a été vite réglée, même si cela représente un investissement assez lourd, entre 62 000 et 70 000 euros.

Deux heures par jour

«*Il était temps de le remplacer pour des questions de valeur à la reprise*» précise Gilles Rapy, le chauffeur régulier de l'engin. «*Nous en avons testé plusieurs, car même si j'étais satisfait du modèle précédent, un Manitou, je voulais comparer avec les autres modèles, le niveau de visibilité du bras par exemple. Finalement, nous sommes restés fidèles à la même marque*». Membre de plusieurs Cuma, le Gaec des Reignières avait commencé par louer ponctuellement un chargeur télescopique qu'ils utilisaient avec le service d'un chauffeur. Très vite, ils ont compris l'intérêt d'avoir un tel équipement à demeure. «*En location, c'était un peu compliqué, parce que tout le monde en avait besoin en même temps*». En 2002, ils ont fait l'acquisition d'un chargeur télescopique. «*Nous n'avons jamais limité notre utilisation, qui s'élève à environ 600 heures par an, une moyenne de deux heures par jour environ*» s'accordent à dire les trois exploitants du Gaec des Reignières.

Une polyvalence exceptionnelle

Totalement conquis, ces éleveurs qui possèdent un troupeau de 85 vaches et cultivent 142 ha, s'enthousiasment tels des enfants face à un beau jouet. «*Avec le "télesco", on fait tout, on ne sait même plus manier une brouette*» s'exclame en riant Pierre Robin. «*On l'utilise pour les chantiers de fumier, de paillage, le chargement de la nourriture dans le distributeur : des travaux classiques et répétitifs qui sont réalisés rapidement et sans difficulté. Grâce à sa puissance et à l'envergure du bras, il nous permet un stockage précis et sécurisé des balles ou encore le relevage de l'ensilage dans le silo. Et, puis, il y a tous les travaux que l'on peut faire facilement grâce à cet équipement, le transport des piquets dans les prés, la taille des grands arbres, la récupération des veaux et leur transport, sans oublier le remplacement en toute sécurité des néons au plafond de la stabulation et même la cueillette des cerises à la cime des arbres*».

S'ils apprécient sa polyvalence, les membres du Gaec des Reignières, reconnaissent que le chargeur télescopique ne remplace pas pour autant un tracteur. Il n'est pas équipé pour l'attelage de remorque animée. Lourd et compact, il a de la force, de l'adhérence, de la puissance à l'hydraulique. Gilles Rapy rappelle toutefois que c'est un engin qui demande une certaine pratique, pour une conduite en toute sécurité.

MAGDELEINE BARRALON





.sécurité. LES MATÉRIELS DE LEVAGE SOUS CONTRÔLE

➜ La vérification générale des chargeurs frontaux, des engins de levage et autres télescopiques s'impose à tout exploitant. En fonction de l'utilisation du matériel, elle devra être réalisée tous les 6 mois ou tous les 12 mois.

La vérification générale périodique des engins de levage représente une obligation qui s'impose à tout exploitant, sous peine de voir sa responsabilité engagée et aggravée en cas d'accident. Les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté ou non, les gerbeurs, ainsi que les chargeurs frontaux, équipés pour le levage, adaptables sur les tracteurs agricoles, entrent dans la définition des appareils de levage soumis à vérification périodique. Cette obligation concerne l'ensemble des matériels qui permettent de lever une charge : télescopiques, chargeurs frontaux, tractopelles, pelles et grues... La périodicité du contrôle n'est pas liée au type d'engin, mais à son utilisation. Il faudra ainsi procéder à un test tous les six mois pour les engins effectuant du levage (bottes, sacs d'engrais, etc.) ou tous les ans pour un appareil n'effectuant pas de levage (chargeur à fumier, à terre, pelle sans oeillet de levage sur flèche, etc.). Un chargeur équipé d'un pic-bottes doit être vérifié tous les six mois, mais ce même matériel équipé d'un godet nécessitera une vérification annuelle seulement. La même obligation s'impose à l'utilisateur d'un matériel de location, qui doit s'assurer auprès du loueur que les vérifications ont bien été faites.

Ces contrôles périodiques visent ainsi à déceler en temps utile toute détérioration susceptible de créer un danger pour l'utilisateur. Ils doivent être effectués soit par un organisme agréé, soit par une personne formée et qualifiée, présente ou non sur l'exploitation.



Les chargeurs frontaux doivent faire l'objet d'un contrôle périodique tous les 12 mois. Ce délais est ramené à six mois quand le chargeur est équipé d'un pic-bottes

Le rapport édité lors du contrôle doit être conservé pendant au moins 5 ans, et annexé au registre de sécurité de l'établissement ou au carnet de maintenance.

Ce carnet de maintenance doit être tenu à jour pour toutes les opérations de maintenance pour chacun des appareils et accessoires de levage (date et nature des travaux, dates des vérifications générales et périodiques, noms des personnes et/ou entreprises prestataires, références des pièces de rechange...). Les rapports de vérification périodique peuvent être demandés lors des contrôles de l'inspection du travail. Si une ou plusieurs anomalie sont relevées, le chef d'exploitation doit effectuer ou faire effectuer les travaux nécessaires. Quand l'inspecteur sera dans la cours de l'exploitation, il sera trop tard pour rechercher tous ces éléments...

Le non-respect de ces dispositions légales est passible de sanctions pénales (3750 €) et en cas d'accident du travail, l'absence de vérification entraîne une aggravation de la responsabilité de l'employeur.

Guide pratique

Quoi, quand, comment…

Quels matériels sont concernés ?

Tous ceux qui permettent de lever une charge.
- Les chariots automoteurs de manutention, à conducteur porté ou non (chariots élévateurs, à mat télescopique...
- Les gerbeurs et les chargeurs frontaux, équipés pour le levage, adaptables sur les tracteurs agricoles (fourches...)

Quelle périodicité pour les vérifications générales périodiques ?

C'est l'utilisation qui détermine la périodicité.
- Tous les 12 mois pour les chargeurs frontaux et pour les accessoires de levage : pince-bottes, sur-élévateur de bottes, chargeur à fumier, à terre, pelle sans oeillet de levage sur flèche, chargeur à godet...
- Tous les six mois pour les chariots et les chargeurs frontaux équipés d'un pic-bottes.

Et... sur mise en demeure de l'inspecteur ou du contrôleur du travail, qui peut demander une vérification.

Que doit-on faire après un contrôle général périodique ?
- Si des anomalies sont décelées, faire effectuer ou effectuer les travaux nécessaires.
- Conserver les rapports de vérification pendant cinq ans et les annexer au registre de sécurité ou au carnet de maintenance du matériel.
- Noter dans le carnet de maintenance toutes les opération effectuées en précisant la date et la nature des travaux, la date des vérifications générales périodiques, les noms des personnes et ou entreprises les ayant effectuer, les références des pièces de rechange.

B.S.A. 89 - Cussy les Forges
03 86 33 11 24
ET SES AGENTS
BOUCHERON SAS 89 - Lézinnes 03 86 75 63 22 / OUANNE AGRI 89 - Ouanne 03 86 47 65 87


Votre concessionnaire JCB AGRI dans l'Yonne*
Sauf cantons de Cruzy le Chatel, Ancy le Franc, Charny

SAS BENOIT
Votre nouveau distributeur MERLO sur la Nièvre
UNE GAMME COMPLÈTE

TURBOFARMER
- hauteur de levage de 6,40 à 5,70

MULTIFARMER
- relevage arrière
- prise de force mécanique
- hauteur de levage de 6,40 à 8,20 m
TRANSMISSION HYDROSTATIQUE: SOUPLESSE ET PERFORMANCE
EXCLUSIVITÉ MERLO
- système CS (suspension hydropneumatique de cabine)
- BSS suspension de flèche
DES TECHNICIENS SPÉCIALISÉS

DEMANDEZ UNE DÉMONSTRATION
DAVID à votre écoute
03 86 78 19 04 - 06 75 99 12 42
UN SAV DE QUALITÉ = LA GARANTIE D'UN SERVICE CONTINU
MERLO
SAS BENOIT
L'engagement de toute une entreprise
• Aunay 03 86 78 19 00
et son agent R. Clair à Luzy
• Sauvigny 03 86 71 65 35
• Clamecy 03 86 27 59 60

lesproductions

ÉLEVAGE

Bâtiments d'élevage

Les portes-ouvertes débutent lundi en Côte d'Or

Onze bâtiments côte d'oriens ouvrent leurs portes de lundi à jeudi prochains sous le thème de l'innovation. Parmi les exploitations visitées, celle de Patrice Mimeur à Voudenay, dans le canton d'Arnay-le-Duc (notre photo). Plus large que long, le bâtiment flambant neuf se distingue notamment par un système de ventilation sur quatre faces et en toiture. Autre innovation, cette fois-ci pour gagner en temps de travail : la présence d'une allée centrale et deux couloirs d'alimentation aux extrémités de son bâtiment.

Rappel du programme :

Lundi 1er février : à Allerey (canton d'Arnay-le-Duc) chez Daniel Gros (à partir de 10 heures) et à l'EARL de la Mouillotte à Voudenay à partir de 14 heures (toujours dans le canton d'Arnay-le-Duc)

Mardi 2 février : à l'EARL Florian Bonfils à Billy-lès-Chanceaux (canton de Baigneux-lès-Juifs) à 10 heures. Deux autres rendez-vous le même jour à 14 heures : chez Jérôme Penotet à Boussenois (canton de Selongey) et à l'EARL Buntz à Tarsul (canton d'Is-sur-Tille).

Mercredi 3 février : deux rendez-vous à 14 heures aux Gaec Gheeraert à Chatillon-sur-Seine et au Gaec de la Ruelle à Lucenay-le-Duc (canton de Montbard).

Jeudi 4 février : quatre rendez-vous dans le canton de Semur : à 10 heures chez Bruno Perrot à Vic-de-Chassenay et chez Pierre Neugnot à Genay. A 14 heures à l'EARL Daniel Sureau à Courcelles Fremoy et au Gaec Debeaupuis à Montberthault. **AG**



Patrice Mimeur à Voudenay, dans le canton d'Arnay-le-Duc, sera un des premiers agriculteurs à ouvrir les portes de son nouveau bâtiment. Plus large que long, ce dernier se distingue notamment par un système de ventilation sur quatre faces et en toiture. Autre innovation, cette fois-ci pour gagner en temps de travail : la présence d'une allée centrale et deux couloirs d'alimentation aux extrémités de son bâtiment.





Aide ovine

Une réunion pour y voir clair avant le 31 janvier



Marcel Cottin, président de la section ovine, et Stéphane Lafranchise, animateur de la FDSEA, ont aiguillé concrètement les éleveurs pour qu'ils puissent au mieux bénéficier de 24 euros d'aide ovine.

Le nouveau dispositif pour favoriser la production ovine est complexe. La FDSEA de la Nièvre a réuni les éleveurs le 20 janvier à Moulins-Engilbert pour faire le point à l'approche de la date-butoir de remise des déclarations «AO» le 31 janvier.

Avec le bilan de santé de la PAC 2010, la prime à la brebis et la prime supplémentaire ont été découplées et les DPU ont été majorés de 5,30 euros par brebis depuis décembre 2009. Si la PB et la PS ont disparu, une nouvelle «aide aux ovins» a été créée et sera payée en décembre 2010. Elle s'élèvera à 21 euros par brebis, plus une éventuelle majoration de 3 euros en cas de contractualisation de l'éleveur avec un opérateur commercial. Les personnes détenant au moins 50 brebis sur leur exploitation et s'engageant à respecter la PDO de 100 jours (2 février au 12 mai inclus) sont éligibles à ce dispositif, à condition toutefois qu'elles aient renvoyé leurs déclarations «aide ovine» avant le 31 janvier à l'administration.

21 euros plus 3

Stéphane Lafranchise, l'animateur de la FDSEA 58, entouré de Marcel Cottin, président de la section ovine, a apporté son éclairage très pratique sur les démarches à mettre en oeuvre. Si la déclaration suffit en soi pour demander l'AO (21 euros), il n'en va pas de même pour la part complémentaire (3 euros) à laquelle peuvent prétendre les éleveurs. Ils doivent toutefois s'astreindre à quelques formalités qui faisaient l'objet de la réunion. Pour bénéficier de cette majoration de 3 euros, ils doivent joindre à la déclaration un contrat de commercialisation éleveur/opérateur (lire Terres de Bourgogne N°1045) et un prévisionnel de sortie des animaux. Cet accord a pour objectif de prévoir les volumes mis en marché au cours de l'année et les 13 signataires de l'interprofession ont décidé de créer une base de données Ovinfos.

Le tout prétend lisser l'offre et engager les éleveurs sur les volumes d'animaux à sortir, en contrepartie de la garantie d'achat des opérateurs. *«Dans notre objectif de prix à la production rémunérateurs»* explique la FDSEA, *«la contractualisation voulue et mise en oeuvre par la FNO et son réseau syndical est un premier pas».* Et comme 3 euros ajoutés à 21 égalent 24, elle ajoute: *«Il est pour nous primordial que l'ensemble des éleveurs puissent accéder à cette majoration, quel que soit leur mode de commercialisation».*

E.C.

Les occasions du moment

AGRICOLE

- MLT 629 - 2000, 6 600h, Fourche palette
- MLT 634T LSU, 2005, 4 800h, Fourche palette
- MLT 730 120 LS PS, 2000, 9 600H, Fourche palette
- MLT 731T LSU 2003, 3 300h, Fouche palette
- MLT 741 120 LSU 2003, 4 300h, Fourche palette + godet Grappin
- MLT 1035 L T LSU, 2008, 200h, Fourche palette
- MT 425 CP, 3 200h, Fourche palette + godet à terre
- JCB 526S, 2 600h, Fourche palette + godet Grappin
- FARESIN 7-30, 2008, 1 200h, Fourche palette + godet Grappin + godet céréales 2 500l





MT 932



MT 1740

CONSTRUCTION

- MRT 1850, 2008, 1 000h, Fourche palette + prédisposition treuil + phares de travail + radiocommande…
- MT 932, 2002, 1 600h, Fourche palette + Godet
- MT 1740 SLT, 2004, 660h, Fourche palette + godet + nacelle couvreur 1 000kg



MRT 1850

Cichy Manutention

6, rue St Exupéry 89470 Monéteau

Contact occas. agricole : 06 45 90 09 08

Contact occas. construction : 06 07 54 76 63

Propreté des bovins entrant à l'abattoir

100€ de pénalité pour un bovin «très sale»

Les négociations allaient bon train depuis plusieurs mois dans la filière. Interbev vient de publier le nouvel accord professionnel sur la propreté des gros bovins entrant à l'abattoir. Les gros bovins entrant à l'abattoir seront désormais classés en fonction de leur état de propreté, c'est un enjeu sanitaire. La pénalité pour un animal classé *«très sale»* pourra atteindre 100€. Détails et grille de notation en images.

La question de la propreté des bovins a l'entrée de l'abattoir a fait l'objet depuis plusieurs mois de nombreuses discussions au sein de la filière bovine. Trop de crasse nuit à la qualité des cuirs et à la qualité sanitaire des carcasses, les risques de contamination de la surface des carcasses étant accrus. Après études et enquête de l'Institut de l'élevage, les professionnels réunis au sein d'Interbev se sont entendus sur une nouvelle réglementation. L'état des animaux très sales sera établi sur la base de la grille d'évaluation interprofessionnelle définie par l'accord du 5 avril 2007. Cet état sera validé par les services vétérinaires en poste à l'abattoir, à l'occasion de l'inspection ante mortem.

Le classement établi sera notifié au moyen du document de pesée et fera l'objet d'une centralisation nationale de l'information pour une gestion statistique.
Afin d'assurer le respect de cette nouvelle réglementation instituant des règles de propreté pour les gros bovins, la filière a décidé de dissuader financièrement l'introduction des animaux très sales dans la chaîne d'abattage. Un animal «très sale», classé D, du fait de salissures sèches allant de la pointe de l'épaule au haut de la fesse, en passant par le haut du flanc, «coûtera» ainsi 100€ à son propriétaire. Sur ces 100€, 40€ financeront la prise en charge du coût des mesures prises par l'abattoir pour assurer l'hygiène lors de l'abattage de ces animaux et une pénalité de 60€ sera prélevée pour présentation d'animaux très sales. Le montant de cette pénalité sera versé par l'abattoir à une caisse assurant la gestion interprofessionnelle pour la maîtrise des risques sanitaires dans la filière gros bovins, au plan national. Cette caisse devra mettre en place des actions pédagogiques pour promouvoir la propreté des animaux destinés à l'abattage.

Ces prélèvements seront effectués en une seule fois par l'abattoir auprès de l'apporteur (éleveur, négociant, organisation de producteurs, abatteurs...) qui en répercutera la totalité à l'éleveur, sauf mentions particulières figurant sur le bordereau d'enlèvement.

Repères

Grille de notation de la propreté des bovins

A: «propre»

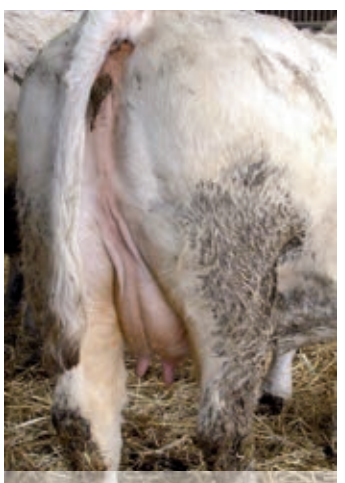




Absence de salissures sur l'animal ou salissures à l'état de traces.

B: «peu sale»





Zones de salissures s'étendant sur la moitié inférieure de la cuisse et sur le bas du ventre et du sternum.

C: «sale»

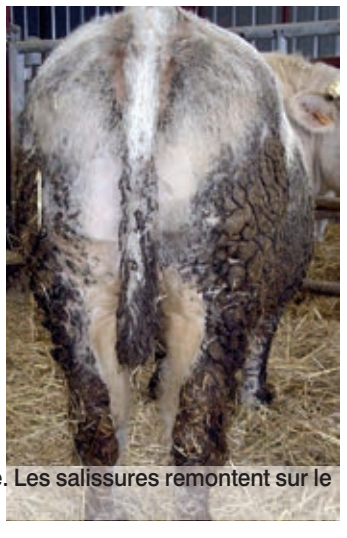




Zones de salissures s'étendant du haut de la cuisse (trochanter) jusqu'à l'avant du sternum.

D: «très sale»





Zones de salissures s'étendant de la fesse (hanche) jusqu'à la pointe de l'épaule. Les salissures remontent sur le côté jusqu'en haut du flanc et forment une croûte épaisse.

INVITATION INVITATION INVITATION INVITATION INVITATION
CHAPUIS FRERES
vous invite aux FERMES OUVERTES
BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

OVINS DAL AGNEAUX	Le 2 FÉVRIER À 10H00 CHEZ M. BONFILS À BILLY-LES-CHANCEAUX
BOVINS VIANDE TUBULAIRES JOURDAIN (morte saison)	Le 3 FÉVRIER À 14H00 CHEZ M. GHEERAERT François à CHATILLON-SUR-SEINE
BOVINS LAIT SALLE de TRAITE 2x8	Le 3 FÉVRIER À 14H00 AU GAEC de la RUELLE à LUCENAY-LE-DUC
BOVINS LAIT ROBOT VMS	Le 4 FÉVRIER CHEZ M. SUREAU à COURCELLES FRÉMOY à 10h00 priorité aux producteurs de l'Aube et l'Yonne à 14h00 priorité aux producteurs de Côte d'Or

CHAPUIS FRÈRES
St Marc/Seine Tél. 03 80 93 22 28
Concessionnaires sur la Côte d'Or, l'Aube et l'Yonne
DeLaval Manus
Votre expert en robotique

Fertilisation azotée du colza

Une dose à ajuster en intégrant les pertes de feuilles pendant l'hiver

Les conditions climatiques froides et neigeuses que nous subissons laissent supposer une perte de feuilles non négligeable des colzas. Il y a donc une certaine incertitude sur les quantités d'azote absorbées par les plantes. Renouveler une pesée avant le 1er apport va permettre d'appréhender au plus juste la dose optimale d'engrais à apporter.



Quand la dose dépasse les 80 unités, ce qui sera le cas très souvent et hiver, il est fortement recommandé d'en fractionner les apports.

Compte tenu d'un automne particulièrement chaud notamment le mois de novembre, où on enregistre des températures journalières supérieures de 2 à 4°C par rapport aux normales et des pluies conséquentes au cours de cette même période, les colzas en Bourgogne avaient un développement végétatif important à l'entrée de l'hiver. Les conditions climatiques ont eu pour conséquence une minéralisation importante de l'azote du sol que le colza a absorbé.

Des biomasses entrée hiver généralement conséquentes

Les pesées réalisées avant l'hiver ont permis de prendre en compte le maximum d'azote contenu dans les plantes. Ainsi la biomasse des colzas (matière verte aérienne exprimée en kg/m²) est régulièrement supérieure à 1,2 et certaines parcelles vont jusqu'à 2,5 kg voir plus. Cela signifie que les colzas ont déjà absorbé 80 à 175 unités d'azote. Un bémol toutefois dans des situations, comme le nord de l'Yonne, qui ont été fortement touchées par la sècheresse au mois de septembre. Elles ont été ensuite pénalisées par les gelées précoces de la mi-octobre. Ces colzas ont donc eu beaucoup de difficultés pour se développer et même s'ils ont bénéficiés des conditions poussantes du mois de novembre les pesées réalisées dans ces secteurs affichent des poids verts de 0,3 à 0,5 kg/m² soit l'équivalent de 20 à 35 unités d'azote absorbées.

Intégrer les pertes de feuilles hivernales dans le calcul de la dose X

Alors que l'hiver n'est pas encore terminé, les évènements neigeux et le froid ont occasionnés des pertes de feuilles. Afin de prendre en compte l'azote contenu dans ces feuilles gelées une deuxième pesée est nécessaire. Celle-ci est à réaliser sur la première quinzaine de février (avant le premier apport). Ne peser que les parties fonctionnelles des plantes en éliminant les feuilles mortes et celles qui se détachent facilement. Cette double pesée permettra d'estimer la perte de l'azote par la chute des feuilles, sachant qu'environ 50% de cet azote est réassimilé par les plantes au cours du printemps.

Effectuer la moyenne des 2 pesées (entrée et sortie hiver) permettra de calculer la dose X avec la réglette Cetiom un outil qui a largement fait ses preuves. La synthèse de 7 essais azote (graphique 1) conduits en 2009 montrent quelques soit le type de sol avec une dose X qui varie de 120 à 200 unités/ha, que celle-ci a pratiquement toujours permis d'atteindre le rendement optimum.

Les courbes de rendement sont croissantes jusqu'à la dose X, puis plutôt plates.

Mais la réglette est fiable à condition d'évaluer correctement le potentiel de rendement. Sur une culture normalement implantée, conduite et protégée quand c'est nécessaire, il faut se fixer un potentiel en tenant compte de l'historique, sans être trop optimiste comme on pourrait l'être cette année sur des gros colzas, mais sans être non plus trop pessimiste avec des développements végétatifs plutôt modérés. Les performances des colzas en 2009 et le faible développement sortie hiver de ceux-ci l'année précédente illustrent très bien la difficulté d'estimer le potentiel de la culture 5 mois avant la récolte.

Fractionner en fonction de la dose sans oublier le soufre

La règle est de fractionner la dose à apporter quand celle-ci atteint ou dépasse les 80 unités, ce qui sera la situation la plus fréquemment rencontrée cette campagne. Le premier apport de 50 à 80 unités est à apporter pour accompagner la reprise. Si les colzas sont très fortement défoliés, 50 unités pourront être appliqués très précocement sur des sols portants. Le solde peut être apporté en 1 ou 2 fois espacée de 3 semaines et en tenant compte de la météo, selon la dose totale et les modalités d'apport du soufre.

On peut rappeler que d'une manière générale il est recommandé d'apporter une fumure soufrée sur colza sous forme sulfates et non soufre en pulvérisation foliaire, qui contribue peu à la satisfaction des besoins qui sont de l'ordre de 75 unités par ha.

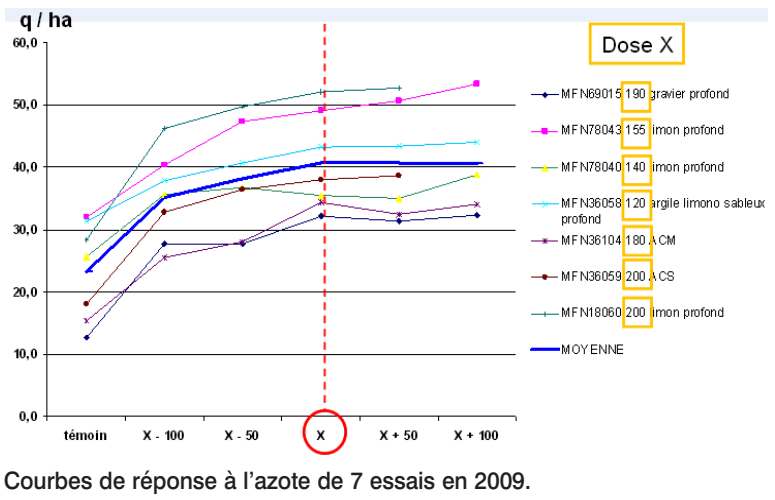
La Réglette Azote Colza en ligne sur www.cetiom.fr : la dose juste en deux pesées et trois clics !

Le site www.cetiom.fr propose une version électronique de la Réglette Azote Colza, qui permet en quelques clics de connaître la dose d'azote à apporter au printemps.

La dose est calculée à partir de quelques paramètres saisis par l'utilisateur : région, type de sol, objectif de rendement, apport ou non de matière organique, et poids frais du colza à l'entrée et en sortie d'hiver.

LOUIS-MARIE ALLARD - CETIOM

En 2009, la réglette azote colza a encore fait la démonstration de sa fiabilité



Courbes de réponse à l'azote de 7 essais en 2009.



Irrigants de la Nièvre

Une AG technique sur le maïs

L'Admien, association des irrigants de la Nièvre, a organisé le 13 janvier 2010, dans le cadre de son assemblée générale, une journée technique sur la culture du maïs. Les thèmes abordés sont les choix variétaux, les nouveaux herbicides homologués et la gestion des couverts végétaux. L'assurance aléas climatique a également fait l'objet d'un exposé par l'assureur Générali.



Les irrigants de la Nièvre ont tenu leur assemblée générale annuelle à Mesves-sur-Loire.

La journée a débuté par une analyse retrospective sur la campagne 2009. Les conditions de production ont été favorables au maïs. La précocité et les bonnes conditions de semis, un cumul de températures sur le cycle cultural supérieur à 200°c, des précipitations assez abondantes et régulières, ainsi qu'une faible pression des ravageurs ont permis de produire en quantité et qualité. Le point marquant de l'année est le taux d'humidité des grains exceptionnellement bas (22%).

Messieurs Emmanuel Bonnin (CA58) et Régis Doucet (Arvalis Institut du végétal) ont présenté les résultats des essais variétaux et herbicides. Les variétés maïs grains qui sont arrivés en tête des essais de Saint Quentin-sur-Nohain et de Mars-sur-Allier sont DKC3890, PR38V31, HOOKERA, PR37Y12, PR37N01 et PR37K92. En matière de désherbage chimique, l'ouverture du marché aux matières actives, nicosulfuron et sulcotrione, va probablement engendrer une baisse de prix sur ces produits. Aussi, de nouveaux herbicides anti-dicotylédones (Auxo, Peack, Casper ...) sont homologués pour la culture du maïs. Les essais réalisés par Arvalis montrent une bonne efficience d'Auxo sur la flore classique du maïs et de Peak et Casper sur les vivaces.

La matinée s'est achevée sur la présentation de l'assurance aléas climatique. Monsieur Jalquin (Générali) a passé en revu les événements climatiques et les incidents culturaux assurés, les conditions d'attribution des garantis, le capital garanti, le mode de calcul des franchises et des indemnités et enfin le mode de versement des indemnités. Cette mise au point a été voulu par l'association car ce dispositif remplace celui des catastrophe naturelle.

L'après midi a été consacrée à une intervention de Monsieur Archambeau (Agriculture de conservation, revue TCS). Le présentation a porté sur les fonctions productrices du sol et l'intérêt des pratiques de non labour, la composition des couverts végétaux et le choix de la date de destruction des couverts en fonction de la période de restitution de l'azote par la décomposition de ces couverts. Enfin, des pistes pour raisonner l'itinéraire de la culture suivant le couvert végétal dès l'implantation du ce dernier, en anticipant certaines interventions chimiques ou mécaniques, ont été évoqués. Le contenu de la journée s'est révélé être particulièrement riche.

ARNAUD VAUTIER, CA58

Zoom sur...

La Nièvre connait une situation hivernale sèche

Dans la Nièvre, la situation hydrologique est sèche. Les débits des cours d'eau, le niveau des nappes et des barrages sont en deçà des valeurs conformes à la saison. Cette situation est la conséquence d'un automne sec.

Du 10 septembre au 30 octobre, les précipitations cumulées sont comprises entre 25 et 35 mm aux différents points du territoire, au lieu de 80 mm environ pour une année normale. A la fin du mois d'octobre, les sols sont très secs. La recharge en eau des sols a débuté avec les précipitations du mois de novembre, qui ont été bien réparties sur l'ensemble du mois et légèrement supérieures en volume (70 à 85 mm) à une année normale. La recharge en eau des sols s'est poursuivie en décembre pour les sols les plus profonds ayant une grande réserve en eau. Les écoulements d'eau vers les cours d'eau et les infiltrations d'eau vers les nappes débutent alors avec un bon mois de retard. Une légère hausse des débits et les premières pluies efficaces sont enregistrées ces derniers jours avec la fonte de la neige et les dernières précipitations.

Les réservoirs de la Loire et de l'Allier

Le remplissage du réservoir de Villerest (barrage de Loire) s'est déroulé à un rythme régulier du 1er décembre au 15 janvier. Le volume d'eau stocké sur cette période est de 63 millions de m^3, soit 50% de la capacité de la retenue. Le niveau d'eau actuel correspond au niveau haut hors crue (cote NGF de 314,75 m). Le réservoir de Naussac (réservoir de l'Allier) débute seulement et le débit de remplissage sur les 15 premiers jours de janvier est faible. Le taux de remplissage actuel du barrage est de 52%. Le volume d'eau à stocker est important. Il est de 90 millions de m^3, correspondant à une élévation de son niveau actuel de 10 mètres environ. Le remplissage du réservoir sur la fin de l'année 2009 était incompatible avec les objectifs de soutien d'étiage de l'Allier de 5,5 m3/s en aval de Poutès.

La nappe des calcaires de bourgogne nivernaise

La nappe des calcaires du Nohain et du Mazou est à une cote piézométrique inférieure à sa quinquennale sèche (cote piézomètrique de récurrence 5 ans calculée sur 20 ans). Cette situation s'explique par une recharge modeste durant l'hiver 2008-2009 et l'arrivée tardive des pluies efficaces pour cet hiver. Le potentiel de recharge de la nappe est partiellement altéré par une période propice aux infiltrations efficaces (température basses) raccourcies. Cependant, la nappe des calcaires est une nappe réactive aux pluies. Des précipitations soutenues sur la seconde partie de l'hiver et le début du printemps permettraient de compenser le retard. L'état hydrologique dans la Nièvre appelle notre vigilance en cette période hivernale. Une situation météorologique pluvieuse durant les mois à venir est souhaitable pour bénéficier d'une bonne reconstitution des ressources en eau. Aujourd'hui, les incertitudes sur la recharge sont en effet étroitement dépendantes des précipitations à venir.

ARNAUD VAUTIER, CONSEILLER IRRIGATION CA 58

Protection des plantes

Le marché phyto en retrait de 4% en 2009

Le marché français des produits phytosanitaires a été en baisse de l'ordre de 4% en valeur si l'on en juge par les données émanant de l'UIPP (Union des industries de la protection des plantes). Ce sont surtout les ventes d'herbicides qui expliquent cette réduction.

Un peu moins de 2 milliards d'euros : voilà ce qu'a pesé le marché des produits phytosanitaires commercialisés par les adhérents de l'UIPP. Exprimé en valeur, ce marché est en retrait de 4% par rapport à 2008. Pour l'essentiel, la diminution résulte d'utilisations en baisse (-5% à -10% en fonction des segments et cultures) partiellement compensées par une augmentation des prix «*qui est liée aux matières premières et aux contraintes réglementaires*», selon l'UIPP. Au niveau des grands segments, et toujours en valeur, les ventes d'herbicides se situeraient à 840 millions d'euros (-8% par rapport à 2008), celles de fongicides à 750 millions (+1,5%), celles d'insecticides à 120 millions (+4,5%), les autres produits s'établissant à 250 millions (-1%).

Démarrage en baisse pour 2010

Selon Jean-Charles Bocquet, directeur de l'UIPP, «*les principaux facteurs qui expliquent cette évolution sont la crise agricole qui touche tous les secteurs de la production, qu'elle soit animale ou végétale, le contexte réglementaire et Ecophyto 2018 ainsi que les conditions climatiques de l'année 2009*». Pour la campagne qui démarre, explique-t-il, «*la baisse du marché et des utilisations seront significatives : le chiffre de -10% par rapport à 2009 est souvent mentionné sur le terrain*».

(HP)

vos publications légales

Administration,
Avocats,
Chefs d'Entreprises,
Experts-Comptables,
Mairies, Officiers
Ministériels, Tribunaux...

Pour tout renseignement :

PATRICIA
Tél. 03 80 78 90 42
Fax 03 80 70 08 02
legales@terres-de-bourgogne.net

Avant le lundi 17h

Formations

Enherbement : aller plus loin

Mercredi 3 février de 08h30 à 17h30 à Beaune
Contenu : Résultats d'essais avec des espèces peu concurrentielles pour la vigne. Enherbement temporaire et permanent : réussites et échecs dans le contexte bourguignon. Bandes fleuries : favoriser la biodiversité dans les parcelles en utilisant les mélanges d'espèces.
Coût : 35€/personne (repas non compris)

Pulvérisation et réduction des intrants

Jeudi 25 fevrier de 08h30 à 17h30, à Beaune
Contenu : Point sur tous les travaux menes par l'Institut Francais de la Vigne et du Vin (IFV) sur cette thématique : méthodes d'optimisation des doses de fongicides expérimentées en France, évaluation dérive des différents types de matériels, banc d'évaluation de la qualité de pulvérisation. Avenir et perspectives en pulvérisation.
Coût : 35€ / personne (repas non compris)
Inscriptions par fax au 03 80 28 81 69 ou par e-mail : viti-flash@cote-dor.chambagri.fr.

Vient de paraître

Réussir son œnotourisme

Pour accompagner les vignerons qui souhaitent se diversifier en développant le tourisme viticole, les Vignerons indépendants de France (Vif) viennent d'éditer un guide pédagogique «*Réussir son œnotourisme*». En 24 pages, tout ce que vous voulez savoir sur des idées de produits oenotouristiques à mettre en œuvre, l'accueil des touristes et les normes à respecter, la fiscalité, le temps de travail à y consacrer, la formation et la fidélisation des clients, le travail en réseau avec les professionnels du tourisme et du patrimoine...
Disponible sur simple demande auprès de Séverine Tremellat au 01 53 02 05 15 ou severine.tremellat@vigneron-independant.com

Un nouveau comité IGP vins à l'INAO

A l'occasion de la présentation des vœux à la presse, le 13 janvier, Michel Prugue, le président de l'Institut national de l'origine et de la qualité a annoncé la création d'un nouveau comité IGP vins au sein de l'Inao. Celui devrait être mis en place le 2 février prochain. Il sera présidé par Jacques Gravegeal, président des Vins de pays d'Oc.
Après la révision du cahier des charges des appellations viticoles, l'Inao a démarré en 2009 l'actualisation du cahier des charges des labels rouges «*volaille*». Ce chantier devrait être achevé en avril prochain, a indiqué le président qui prévoit également le lancement en 2010 de la révision du cahier des charges des labels rouges «*autres produits*».

Formation «*ouvriers polyvalents en viticulture*»

La viticulture icaunaise forme et embauche !

La formation *«ouvrier polyvalent en viticulture»* initiée par la FDSEA de l'Yonne vient de s'achever, avec à la clé 7 stagiaires qui se sont vus proposer par leurs maîtres de stage des emplois en CDI ou CDD.

La viticulture icaunaise est un secteur qui recrute. Pour preuve le nombre d'emplois viticoles ne cessant d'augmenter. En 2008, on comptait 217 offres pour 93 demandes d'emploi, en arboriculture et viticulture *(sources Pôle emploi Bourgogne Ouest)*. Les viticulteurs sont de plus en plus confrontés à des besoins de main d'œuvre qualifiée qu'ils ne peuvent satisfaire faute de compétences des candidats potentiels. D'où la proposition faite par la FDSEA de l'Yonne en avril 2009 au Conseil régional de bourgogne pour la mise en place d'une formation courte qualifiante de 305 heures afin de former des ouvriers viticoles rapidement opérationnels. Le Conseil régional ayant répondu favorablement à la demande, les candidats à cette formation ont été recrutés par le biais du service emploi de la FDSEA, en relation avec le réseau des prescripteurs d'emploi du département. Au total, 13 stagiaires ont été retenus, venant d'horizons variés : un ancien boulanger-pâtissier, un plombier, une employée de restauration, une femme «*maçon*», une secrétaire, un agriculteur etc... Leur âge s'échelonnant de 19 à 49 ans.
Débutée le 9 novembre dernier, la formation s'est terminée vendredi 22 février par une journée dite de *«bilan et de validation»*. Une période choisie notamment afin de permettre aux stagiaires de réaliser des travaux de taille dans les vignes. Sur un total de 305 heures, 105 heures de formation théorique et pratique se sont déroulées sur le site du CFPPA à la Brosse (organisme de formation partenaire de la FDSEA) : 35 heures consacrées aux *«travaux en cave»* et 70 heures aux *«travaux de taille»*. A cela, s'ajoutent les 200 heures sur les exploitations viticoles.
Sur les 13 engagements de départ, au final, seulement 2 abandons. Embauchés directement par leur maître de stage, 2 autres candidats ayant quitté le stage avant son terme. Les 9 stagiaires restant ont suivi la formation complète. Ils bénéficieront d'une attestation de formation qualifiante *«ouvrier polyvalent en viticulture»*, validant ainsi une partie du Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA), ainsi qu'une partie du Brevet Professionnel Agricole (BEPA). A noter que 7 d'entre eux se sont vus proposer des emplois en CDI ou CDD à l'issue de leur formation. Des entretiens de recrutement étant en cours pour les 2 stagiaires restants.
La FDSEA de l'Yonne se félicite de ce résultat et entend bien renouveler sa demande de financement auprès du Conseil régional afin de mettre rapidement en place une nouvelle session. Une réponse concrète aux besoins des exploitants viticoles de notre département.

DOMINIQUE BERNERD

Témoignage

"S'il veut bien de moi, je l'garde !"

Rencontre avec Raphaël Masson, viticulteur à Tonnerre et Cindy, sa jeune stagiaire. Bel exemple d'une formation particulièrement réussie.

Installé en 2005, après une formation BEPA viticulture-œnologie au CFPPA de la Brosse, Raphaël Masson exploite 7 ha en appellation Tonnerre, Epineuil et Petit Chablis. C'est la première fois qu'il reçoit une stagiaire sur son domaine : *«c'était quelque chose que j'avais envie d'essayer. Et puis, comme je suis pratiquement à la veille d'embaucher, c'était un bon test. Je me félicite de la mise en place de cette formation»*. A en juger par les rires qui ponctuent chacune de ses phrases, la bonne humeur est de mise au Domaine de Marsoif ! Autre motif de satisfaction pour Raphaël, le choix de sa stagiaire : *«je suis tombé sur quelqu'un de sérieux et qui travaille bien. Elle a très vite été autonome et j'ai pu la laisser seule à travailler dans les vignes et croyez moi, pas pour la perdre !»* Il est difficile de trouver en viticulture des personnes à embaucher polyvalentes, à la fois qualifiées en taille de vigne et travaux de caves. Particulièrement en Tonnerrois. D'où l'intérêt d'une telle formation, qu'il n'hésitera pas à recommander à d'autres : *«le principe d'une petite période théorique immédiatement validée par une pratique en entreprises est en fait un système d'apprentissage en accéléré. Et le résultat est positif»*. S'il y avait un point à améliorer ? *«Peut-être doubler le temps de formation en caves,* (ndlr : aujourd'hui d'une semaine), *avant d'arriver sur l'exploitation.*


Raphaël Masson viticulteur à Tonnerre et Cindy, «*sa*» jeune stagiaire.

«J'aime trop l'air libre...»

La bonne humeur est communicative ! On ne sait qui, de Raphaël ou de Cindy dépeint sur l'autre, mais le «*binôme*» est réussi ! Cette jeune habitante d'Escolives Sainte Camille a le sourire communicatif. Un parcours professionnel dans le milieu de la vente l'a incité à chercher «*autre chose*», plus en adéquation avec sa personnalité : *«j'aime être dehors. J'ai déjà travaillé sur des écluses, fait les cerises, les vendanges... Je n'ai pas envie d'être enfermée quelque part, j'aime trop l'air libre !»* Verglas, neige, gelées..., Cindy aura tout connu, le temps de sa formation : *«c'est vrai qu'il faut un minimum de volonté pour tailler dans les vignes sous la neige. C'est dur, mais guère plus qu'à l'usine. Et puis je ne suis peut-être pas bien grosse, mais ça va, j'ai une bonne condition physique !»* souligne t-elle dans un grand éclat de rire. Cindy a particulièrement apprécié la confiance que lui a manifestée le viticulteur Tonnerrois et la polyvalence des tâches confiées : *«principalement en cave, où j'ai «touché» à tout ! Je suis même allée déguster les vins au concours des vins du Grand Auxerrois à Chablis. Quand j'ai raconté ça aux autres, ils hallucinaient»*. Nouvel éclat de rire ! Un seul motif de mécontentement: la taille des sécateurs, lors de la formation théorique au CFPPA : *«ils n'ont pas de matériel adapté aux petits gabarits comme moi. Résultat : je me suis déchiré le muscle et me suis bourré de cachets la nuit pour dormir !»* Preuve s'il en était besoin du courage et de la volonté de la personne ! Reste aujourd'hui à Cindy à trouver un employeur. Peut-être à Tonnerre, chez son «*maître de stage*» ? *«En tous cas, s'il veut bien de moi, je l'garde !»* s'exclame t-elle dans un dernier éclat de rire... !

DOMINIQUE BERNERD

Débat sur le développement durable organisé par le BIVB

Normes, lois et marchés de demain?

Le 20 janvier à Beaune, le BIVB avait convié l'ensemble de la filière pour réfléchir sur les opportunités et menaces de *«devenir une référence en matière de développement durable»*. Une question éminemment stratégique - sur les choix, les marchés et les réglementations de demain - qui a soulevé de nombreux réflexions mettant en exergue des paradoxes et dilemmes.



Un débat riche qui a soulevé un grand nombre d'interrogations.

Après quatre heures de débats, la question est presque passée inaperçue: celle d'un étudiant qui interrogeait les intervenants sur *«pourquoi toutes ces présentations économiques et pas écologiques»*. Il est vrai qu'il a été clairement question d'économie à Beaune. Difficile de résumer tant la complexité de chacune des notions abordées aurait pu être interprétée différemment selon les sensibilités et les personnalités présentes. Le président du BIVB, Michel Baldassini, avait pourtant prévenu dès le début que cette matinée traiterait d'*«un sujet ambitieux»*. *«Dans une période difficile, nous devons nous mobiliser pour continuer à faire apprécier nos vins et lutter pour la survie de nos exploitations»*. La crise économique mondiale a de fait remis à plat certains *«contours des marchés»* et ouvert de *«nouveaux enjeux»*, notamment sur la prise de conscience - ou tout du moins le désir affiché des consommateurs - de respecter davantage l'environnement de la production à la consommation.

Préoccupations individualistes

Ce sont donc bien les consommateurs, *«individualistes»*, qui ont accéléré ce débat - vieux de trente ans - au sein de la filière. Directeur du BIVB, André Ségala rappelait que c'est aussi la loi Evin qui a initié des *«préoccupations hygiénistes»*, désormais élargies à l'environnement. L'animateur, Olivier Dauvers précisait aussi que *«le bio a ouvert la voie sur ces sujets, même si tout n'y est pas parfait»*. Il tentait même à définir le développement durable: *«C'est une conjugaison d'équité sociale, d'efficacité économique et d'éthique environnementale »*. Partant de ce postulat, les viticulteurs présents comprenaient alors que les discussions allaient directement impacter leurs métiers, ceux de leurs partenaires, amont comme aval, et plus globalement l'ensemble de la société moderne...

Comment passer de sentiments anxiogènes, de discours culpabilisateurs à des faits massifs et collectifs, maîtrisés et positifs ? Comment conjuguer développement durable environnemental à celui du développement durable économique des exploitations ?

Déjà une réalité !

Si l'on repart des faits au niveau viticole, depuis quarante ans, *«le ban des vendanges en Bourgogne a été avancé de trois semaines, le poids moyen des grappes a progressé de 50 % et le taux de sucre a grimpé de 12 %»*, avançait, chiffres à l'appui, Jean-Philippe Gervais, directeur du pôle Technique et qualité du BIVB. Des constats qui résultent tant du changement climatique que des pratiques culturales nouvelles. *«Migrations des maladies, concentration des vins, désalcoolisation, retour à l'agronomie et aux associations plantes - sol - environnement... Tout ceci s'associe à un contexte de maîtrise des process œnologiques et de la libéralisation réglementaire des techniques»*, poursuivait-il. En parallèle, *«les contraintes réglementaires - loi Grenelle, Ecophyto 2018... - sont aussi une réalité. Nous ne sommes déjà plus dans l'optionnel mais dans l'impératif !»*.

Menaces économiques

Pour qualifier et quantifier cette lame de fond sur l'échiquier mondial, le directeur du pôle Marché & développement du BIVB, Xavier Jungmann, a recensé la multitude de labels qui cherchent à *«s'emparer de la légitimité auprès des consommateurs»*. La guerre des normes est ainsi déjà lancée, sans l'Europe semble-t-il. Des tendances consuméristes se cachent derrière : néo-protectionnistes, déflationnistes, locavores, environnementalistes, équitables, durables...

Des opportunités apparentes qui cachent toutefois des menaces, renforçant le local par exemple mais pouvant engendrer des comportements lointains indirects comme des *«Américains qui s'interdiraient demain d'acheter du bourgogne, véritable négation de nos terroirs»*. Faudra-t-il demain faire embouteiller nos bourgognes sur les lieux de consommation pour réduire les bilans carbone ? Et comment réagiront les valeurs ajoutées des niches commerciales (Bio, commerce équitable) et le marché global à long terme si le développement durable de masse devient la norme pour les *«consomm'acteurs»* ?

Occuper l'espace

En tout cas, *«on ne peut pas ne pas communiquer»*, avertissait Yann Chabin de l'Université de Montpellier, *«sinon, on laisse de l'espace à la polémique»*. Pour bien aborder ces changements, une *«communication très active, le développement des marques - et plus seulement des AOC - mais aussi celle de la culture vin dans son ensemble»* doivent progresser, conseillait Virginie Valcauda, directrice de la communication du BIVB. Les nouvelles technologies de la communication peuvent y contribuer mais la concurrence sera exacerbée. Une tâche ardue pour nombres d'exploitations, surtout les petites, pourtant forces de la Bourgogne... La communication *«sociale» et «collective»* semble plus appropriée au départ, acquiesçait la salle.

Quelle certification ?

Car en réalité, que valent les référentiels et autres certifications, si ce n'est leurs «perceptions par le public» ? D'autres, moins réservés, se sont pourtant lancés - pays du nouveau monde, enseignes de distributions et marques - sur l'étiquetage du bilan carbone, à l'image des performances énergétiques des matériels électroménagers.

À ce niveau, tout le monde ne semblait plus être d'accord sur les différents paramètres à intégrer dans les calculs (phytosanitaires, fabrication et transports des intrants, dépollution de l'eau, dose de cuivre dans le sol, transports des consommateurs par quantité d'achat...). A ce stade, on souhaite bien du courage aux scientifiques qui devront trancher, car les critiques, les lobbies et idéologies de tous bords ne seront jamais bien loin. Pourtant, le consensus général revenait sur le fait qu'il est dangereux de *«communiquer sur de l'inexistant»*.

On fait sans dire !

En Bourgogne, *«beaucoup de choses sont faites mais cela manque de cohérence, ou sont insuffisamment mises en valeur. On fait sans dire. On n'est pas mauvais ; on n'est pas bon non plus, mais du coup, on ne peut qu'être meilleur»*, relativisait Raphaël Dubois, du domaine du même nom à Corgoloin en Côte-d'Or. Le développement durable peut aussi être abordé sous l'angle de la réalisation d'économies et permet déjà *«l'optimisation»* logistique et packaging ainsi que la *«différenciation»* des valeurs pour certaines entreprises ou régions viticoles. Les marques de distributeurs sont même en avance sur ce créneau et communiquent déjà sur les intérêts collectifs (sic !) d'acheter un dentifrice sans emballage par exemple.

Pour Michel Baldassini, au final, les consommateurs, les médias, la société et les réglementations imposent de partir dans ce sens, mais pour cela, il faut déjà *«trouver le plus petit dénominateur commun en Bourgogne, valorisable au mieux auprès des consommateurs. Il faut peut être pour cela partir des cahiers des charges des appellations, qui sont des propriétés collectives. La Bourgogne a une identité, c'est son bien le plus cher. Elle ne doit pas la diluer dans le développement durable et doit conserver ses fondements et ses valeurs. Nous avons des éléments et des compétences. Nous allons évaluer certaines normes. C'est la première marche»*.

CÉDRIC MICHELIN

Qui gouvernera ?

■ ***«Au final, qu'achètera réellement le consommateur ?»*** **titillait l'animateur, remarquant qu'au-delà des déclarations de bonne intention des médias et des consommateurs, *«pour le moment, le développement durable n'est pas un débouché de masse»*.**

Pour Jean-Yves Bizot, de la maison Bizot à Vosnes, le développement durable est en tout cas un *«moyen de lier l'amont avec l'aval»* et des pistes pour *«saisir la valorisation»*. Mais sans pour autant préciser qui captera cette valeur ajoutée, ni même la quantifier. Denis Fetzmann, directeur de la maison Latour, souhaitait une *«cohérence dans la démarche collective»*, nécessaire, selon lui, car comme le précisait Jean-Yves Bizot : *«si c'est l'amont qui pilote, je me méfierai de l'opportunisme, et si c'est l'aval, de l'instrumentalisation»*.

Qui gouvernera ou pilotera en sorte ? La réponse est cruciale. Elle viendra peut-être des scientifiques : le directeur de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne, Yves Charpiot, annonçait que l'ensemble des acteurs (OPA, instituts, scientifiques...) entendaient, eux aussi, *«tracer l'avenir»*. Avec un bon sens paysan, Raphaël Dubois, viticulteur à Corgoloin, concluait *«que ce sont les Bourguignons qui estimeront si c'est bon pour eux et qui feront les efforts en conséquence»*.

petitesannonces

Matériel

Tracteur

19 - Vend MF 6180, 99, 2900h, clim, 3DE, pneu 600-65-38 20%, TBE, révisé, prix = 26500E livré.
✆ **06 85 48 31 95**

21 - VENDS MF 6180, 4 RM, TBE, 4 400 H, pneus 70 %, vidange, moteur, boîte, pont fait. (03VB1)
✆ **06 15 43 79 79**

26 - 26VDS Round baller Vicon RF2121
Filet An 2008 Etat neuf 18000ht Andaineur Kuhn
✆ **06 31 78 11 72**

26 - 26 VDS John Deere 7700 96 150 CH Pneu 6006528 650 7538 4900 heure Très bon état
✆ **04 75 25 13 76**
ou 06 08 30 18 14

38 - Vds faucheuse cond. Kuhn, FC303 GL, an 2009, état neuf ; tract Landini power farm, an 2005, 1200 h, clim TBE.
✆ **06 15 37 12 95**

38 - Vds tracteurs Case 956XL très bon état 8200 h, 1988, pneus 500 h, masses + jumelage : 9500 E.
✆ **06 09 90 23 12**

58 - VENDS tracteur JD 6410 TLS, boîte Power Quad, 4 750 h, TBEG. (030A)
✆ **06 83 57 20 65**

71 - Vds tract. Fiat Someca 500, 50 ch. et Renault Super 6D, 45 ch., révisés, sans TVA.
✆ **03 85 74 16 43**
ou 06 08 03 71 63

84 - 84-Vds tracteur stand. VALME 4RM, cab, clim, BE 85CT, REL élec. renseignements Tél : 06.14.79.66.86 ou
✆ **04.90.83.14.80**

Travail sol

07 - Petits arceaux p tunnel, échelles bois, bennes bois
✆ **04 75 34 25 54**

58 - VENDS faucheuse Kuhn 5 disques, - semoir engrais Kuhn. TBE. (0418)
✆ **06 32 68 46 89**

71 - Vends chisel Ebra, 4,5 m + herse canadienne, BE, 2.500 E, roues étroites AR9,5R44, AV8,3R32, TBE, 1.500 E, cause double emploie.
✆ **06 17 91 33 32**

89 - VENDS charrue reversible Kverneland Quadrisoc, nombreuses pièces neuves, très bon état. (0405)
✆ **03 86 56 40 48**
06 76 68 31 55

89 - VENDS semoir engrais Sulky, DPX, 1503, 24 - 28 m., fond alu., TBE. (0409)
✆ **03 86 47 66 23 HR**

Récolte

01 - Vds round baller Greenland tbé année 2000 chambre variable px 7500 euros
✆ **06.77.74.29.63**

38 - Achète MB NH 1540 S-1545 - 1550 S - 8050 - 8060 - 8070, Laverda, Someca M112, M132, M152, 3350, 3450, 3600, 3700 tout état, même en panne.
✆ **06 76 03 50 96**

38 - FC John Deere 1320, 2,00 m ; FC John Deere 1314 1,60 m ; pirouette kuhn 2 toupies ; charrue trisocs TR65 Huard ; charrue bisocs Ransome ; 2 pneus neufs Michelin + jantes 14.9x24.
✆ **06 08 57 63 24**

38 - Presse balles rondes MF 43, bon état.
✆ **04 74 54 48 15 HR**

38 - Vds 1 vis à grains Kongskilde de 6m35 avec moteur D100 TBE prix à débattre.
✆ **04 74 90 22 68 HR**

Traitement

01 - Vds pulvé Carruelle 24m DPAE tout hydro année 1998 tuyauterie inox quadrijet
✆ **06.70.12.93.08**

Arbo-viti

07 - Groupe de taille avec 2 enrouleurs 2 sécateurs réservoir 800 litres TBE
✆ **04 75 34 84 47**
ou 06 72 05 89 56

26 - VDS Tracteurs Atomiseurs 40cal Phyto Broyeur Perfect Brouette de taille Cuve gasoil
✆ **06 10 24 53 55**

26 - 26VDS Cabine Machine à vendanger BRAUD 2720
✆ **06 81 27 38 45**

26 - 26VDS Calibreuse à rouleaux MAAF 3000euros Sécateur Pelenc lixion an2004 500 euros
✆ **04 75 63 09 81**
ou 06 78 50 56 53

26 - 26VDS Rampe désherbage MAGNETTO pour verger commande électrique + casque traitement casco
✆ **06 83 91 47 59**

38 - Vds cse cess atomiseur arbo Hardi tev 1000 l turbine 820 redresseur d'air attelage articulé.
✆ **06 87 27 52 90**

69 - Vd calibreuse Tourangel TBE 2 200 euros - 70 perches irig 2 m 20 4 euros pièce - lot bar irig 6 m. 50 D. 8 euros p. ens à débattre tuile Plt. 0,30 euro.
✆ **04 78 44 00 83**

Epandage

89 - ACHETE eprotor Lucas. (0303)
✆ **03 86 63 93 50**

89 - VENDS distributeur engrais Amazone ZAM II, 1 500 l., 20 - 28 m. avec bâche, 1992. TBE. (0411)
✆ **06 82 38 20 34**
03 86 47 51 99

Manutention

71 - Vds chariot élévateur type Manitou, 4X4, 2,5 t, à 6 mètres, révisé, sans TVA, mécanique Renault.
✆ **03 85 74 16 43**
ou 06 08 03 71 63

Agri. divers

01 - Vds TX 67 pneu 900 revisé MXU 135, 4 dist. 18.4.38 PN relevage avant 5300 heures
✆ **06.72.07.72.96**

VENTE MASSIVE
PRIX DESTOCKAGE

OCCASION

TRACTEURS			
DEUTZ	Agrostar 6.71	4350 h	96
DEUTZ	4,80 Charg	5800 h	97
JD	6506 rel.av	6500 h	97
JD	6800 Rel.av	5600 h	98
NH	8260 Rel.av	6200 h	98
NH	8560	5000 h	97
NH	G 170	6800 h	95
NH	T 6010 +	250 h	08
NH	TS 115A	220 h	07
NH	M 160	6000 h	96
NH	TM 135	4950 h	00
NH	TM 140 rel.av	5450 h	02
NH	TM 150 rel.av	4300 h	01
NH	TM 165 rel.av	4200 h	01
NH	TM 190	1800 h	06
NH	TM 190 rel.av	2600 h	03
NH	TNF 75	3100 h	00
NH	8240 SLE	8750 h	92
SAME	Jaguar 100 charg.		6500 h
87			
FIAT	F 100	6272 h	91
FIAT	F 100	6100 h	94
RLT	155-54 TX	7000 h	90
RLT	180-94 TZ	5300 h	96
RLT	696 RZ	3100 h	04
RLT	710 RZ	3600 h	97
MOISSONNEUSES-BAT			
NH	TX 34	2250 h	88
NH	CX 8030	Démonstration	
TELECHARGEUR			
MERLO	P 28-7	5950 h	96
PULVE. AUTO			
MATROT	28 M	3000 L	97
PULVE. TRAINES			
Berthoud	24 M	3000 L	85
Blanchard	24 M	2500 L	93
Hardi TZ	24 M	2400 L	90
Hardi TZ	28 M	2800 L	97
Hardi TZ	24 M	2400 L	87
Tecnoma	24 M	3000 L	89
Tecnoma	24 M	2400 L	95
PULVE. PORTES			
Berthoud	16 M	800 L	88
Berthoud	15 M	800 L	95
Berthoud	21 M	1000 L	90
Berthoud	16 M	1200 L	91
OUTILS DE PLOMBAGE			
BONNEL	TASSE AV	1,45 M	
BONNEL	TASSE AV	1,45 M	
ENROULEUR			
IRRIFRANCE		90/300	92
ROULEAU			
GOURDIN	NEO PACKER		90
ANDAINEURS			
KUHN		GA 301	3 M
KUHN		GA 4321	4,30 M
FAUCHEUSES			
CLAAS	DISCO		2,60 M
TAARUP	336		2,40 M
DESILEUSES			
LUCAS	COLIBRI		5 M³
CROVER CROP			
QUIVOGNE	APX RS		4,50 M
DECHAUMEURS			
TECHMAGRI	REBEL		5 M
DOUBLET-RE	MEGA-DAM		5 M
BONNEL	COMBI DISC		3 M
HERSES ROTATIVES			
KUHN		3 M	85
LELY		3 M	97
RABE		3 M	95
RABE		3 M	91
RABE		4 M	95
PRESSE B. CARREES			
N.H.		BB 980	00
DEUTZ		GP 121	05
PRESSE B. RONDES			
N.H.		5950	97
N.H.		648	00
N.H.		654 FF	95
N.H.		BR7060	08
SEMOIRS			
HORSCH		3 M	87
NODET		3 M	86
NODET		3 M	89
NODET		4 M	85
RABE		4 M	99
COMBINE DE SEMIS			
RAU	KOMBISEM		97
SEMOIRS A ELEMENTS			
LELY		8 RGS	90
DISTRIB. ENGRAIS			
KUHN		2000 L	28 M
KUHN		2100 L	32 M
KUHN		1500 L	21 M
SULKY		2000 L	24 M
SULKY		1200 L	21 M
BROYEURS			
QUIVOGNE		4,00 M	94

NEUF

1 moissonneuse NH CX 8030, 5,18 m (démonstration) - 2 pulvérisateurs BERTHOUD Tenor 3500 L 28 et 30 m - 1 benne GILIBERT Profi 16 T - 1 benne BRIMONT BB 14 T 1 charrue RABE 5 corps - 1 charrue KUHN 5 corps- 1 chisel QUIVOGNE 1 broyeur KUHN- 1 herse rot RABE Toucan 3 m - 1 herse rot AMAZONE Cultimix 4 m 1 semoir AMAZONE AD 3 m - 1 semoir KUHN Integra 3 m- 5 faucheuses - 4 faneuses 1 andaineur KRONE-KUHN - 10 distributeurs à engrais AMAZONE-KUHN 1 coupe MB NH 9 m.

GIACOMEL Agriculture
21800 Neuilly les Dijon - **Tel. 03 80 47 35 18**
www.giacomelagriculture.com

03 - Vds cse cess MF 5455 état neuf chargeur, pulvé Vicon porté 21 m, broyeur Quivogne 3 m, faucheuse Khun 4010 3,95 m, faneuse khun GF 5001 le tt super état.
✆ **04 70 58 07 15**

21 - ACHETE hachoir à orties. (0403)
✆ **03 80 21 71 58**

21 - VENDS cellule Privé 300 qx, porte de visite, 300 €, 150 qx, 150 € à démonter. (0410)
✆ **06 62 19 64 86**

21 - VENDS serres tunnel 7 m. large à partir de 10 ml et + 4€ le m2, libre mai, juin. . Fixin (0416)
✆ **03 80 52 05 78**

26 - 26VDS Arceaux de serre diam32 largeur 5M
✆ **06 75 04 67 06**

26 - VDS 2 Bineuses poussees Ribouleau 4rgsx80 5rgsx60 2009 Etat neuf Charriot Elévateur Manitou tout terrain Godet+Fourches Mc20 Charriot élévateur électique Still saxby
✆ **06 64 34 29 08**

38 - Vd remorque artisanale agricole avec réhausse 10 m3, prix : 1500 E.
✆ **04 76 38 11 40**

38 - Vds atomiseur Berthoud 1500 l 1980, secoueur Rousset 1982, faucheuse Kuhn GMD 44 1992, IH 633 2 rm 1988 + cab. + fourche Agram.
✆ **06 23 38 09 49**
06 16 50 17 84

38 - Vds une épareuse Berti 1,60 m largeur TBE, une 2 cv az de 1963 révisé, une 2 CV azam de 1964 + pièce.
✆ **06 87 71 31 24**

42 - Achète tracteur Renault, 70-14 ou 65-14 + round baller Krône 125
✆ **06.61.01.60.08**

58 - VENDS remorque CEMO 6 T. + van Ifor Williams 2 places, carrossé bétaillère, - CHERCHE fourche mailleux MX 255, fers plats + taille haie 4 à 4.50 m., commande électrique. (0406)
✆ **06 71 68 36 95**

69 - Vds salle de traite chèvre Packofullwood 24 postes Dechro sortie rapide.
✆ **06 23 52 18 50**
ou 04 74 64 15 10

- 1 pulvérisateur trainé Hardi commander Plus 2800 litres, roues 9/5/48, rampe 28 M. Alu, régulation DPAEHC 2500 (4 campagnes)
- 1 dérouleuse balles rondes avec bras de chargement (1 campagne)
- 1 remorque pailleuse silo-farmer type 420 «herbivore» goulotte latérale (révisée)

Ets LEVEQUE Paul
21350 Saffres **03 80 49 63 86**

69 - Vds semoir Ribouleau MS 4 R avec micro maraîcher et laveuse à radis carottes à brosses Bailly, tout hydro.
✆ **04 78 90 58 71**

70 - Particulier recherche benne 12-14T tts marques + bras taille haie.
✆ **Tél. 0688559657 - 0384327632.**

71 - Achéte presses à foin MD et semoir à maïs Nodet pneumatique.
✆ **06 16 56 14 42**

71 - Vends remorque Maitre 6 t, 2 vérins, pneu basse pres. réhaussé, ensil. fourragère foin + 1 p. de roues.
✆ **03 85 88 30 63 H.R.**

84 - 84-Vds tract MF265 M3, 5200 h, TTBE, DA, PF HYDRO, cab + porte frigo coulissante G.D pass + pallox 80x120 3pl poires, kiwis + piq pin traité 6-8, 8-10, 3m
✆ **06.03.12.32.05**

84 - 84-Vends frigo moteur COPELAND porte L.1.55, H.2.30, boitier élec. évaporateur, capacité 60 m3
✆ **06.09.11.87.72**

84 - 84-Vds tour antigel , tour EOLE moteur SAME 160cv TBE
✆ **06.27.24.75.36**

89 - VENDS pulvé Seguip 2 000 l., 21 m., 1 000 €, - tube de ventilation céréales, 2,5 m. + moteur, 350 €. (0412)
✆ **03 86 33 07 20**

Elevage

21 - VENDS tank à lait 3 200 l., lavage auto, - salle de traite Westfalia 2 x 4 Biomilker decrochage auto, - barrières et cornadis divers, - vente d'herbe à partir avril 2010. (0204)
✆ **03 80 93 76 43**
répondeur

DISPO glissières 4,30 m. françaises et allemandes
Ets BONORON
58 Moulins-Engilbert
03 86 84 20 22

25 - VDS 2 tanks à lait t.b.é. 2 traites 1 Packo 800 l gaz R404, 1 Prominox 650 l.
✆ **06 31 12 06 73**

Véhicule

Utilitaire

89 - VENDS C15 D First 1ère main, année 2000, 99 500 kms, CT OK, TBE, caisse aménagée + 2 roues neige + crochet remorque, 3 800 € HT. (0425)
✆ **06 80 03 83 46**

70 - Vds Renault master bétaillère 3,5 T 2L8 DTI - An. 99
✆ **Tél. 0680235898.**

Achat-Vente

Récolte

07 - Vends pommes consommation et pour jus bas prix - presse MF14 peu servie
✆ **04 75 06 75 41**

26 - 26 Agr dispose Céréales Maïs grain sec en vrac Big Bags ou Sac de 50kg Livraison possible
✆ **06 74 58 18 83**

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03.84.32.30.91.**
ou 06.86.08.38.02

Fourrage

18 - Vds 32 t foin de luzerne, 90 euros/t et 32 t de foin de prairie nat., 60 euros/t, en BR 125/120.
✆ **Tél. 06.78.48.77.44.**

21 - CHERCHE foin sur pied pour saison 2010, besoin de 50 T., paiement d'avance. (0408)
✆ **06 07 64 94 54**

26 - 26 Avicul Rech Pailles broyée en Gd bottes ou Petites bottes-Qté environ 500 Ptes btes- Faire offre
✆ **06 74 58 18 83**

38 - Vends avoine noir d'hiver, blé - Valdaine
✆ **04 76 07 53 98 HR**

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

58 - VENDS avoine noire seigle + orge printemps, livraison possible. (0401)
✆ **03 86 50 10 67 HR**

58 - VENDS région Varzy foin de pré, env. 30 T., round baller sous hangard et sur palettes, prix à discuter sur place (04VB1)
✆ **03 86 29 70 62 HR**

71 - Vends paille balles rondes, 120 x 150.
✆ **03 85 72 92 65**

86 - Vend paille blé ss abri 120x90x70 cubique 26T en V non livrée dépt 86. Prix : 45 euros/T.
✆ **06 83 34 40 44**

89 - VENDS foin de pré 2009, balles rondes. (0419)
✆ **06 62 09 27 78**

Alimentation

CABINET D'EXPERTISE EN RATION MÉLANGÉE
Nutritionniste Indépendant
Stéphane BAILLE
Tél. **06 48 10 37 33**
- Suivi Nutrition troupeau
- Analyses de lait mensuelles (TP, TB, cellules, urée)
- Rentabilité atelier

www.nutritionniste-ruminant.fr

Terrain

26 - 26CHERCHE suite expropriation, terres ou exploitation pour installation JA, (fils d'agriculteur). Etudie toutes propositions (achat, location, association, salariat..)
✆ **06 12 56 72 10**

55 - Vends 4 vergers mirabelliers, Côtes de Meuse, vue sur lac Madine, 13 ares, 3 ares, 1 ha 89 ares, 1 ha 31 ares, plein rapport.
✆ **06 21 18 58 29**

Propriété

21 - EHPAD Les Arcades - Pouilly en Auxois VEND au plus offrant parcelles situées à Mont-St-Jean sections A391 - A393 - A728 - B430 - B509 - B510 - B511 - B515 - B516. Les personnes intéressées doivent impérativement adresser leur offre avant le 15/02/10 sous pli cacheté à EHPAD - Les Arcades - 32 av. Général de Gaulle - 21320 Pouilly en Auxois (0424)
EHPAD - Les Arcades

58 - VENDS DPU. (0402)
✆ **06 79 78 14 70**

89 - VENDS terres à vigne AOC Bourgogne Tonnerre en côteaux, exp. Sud-Est plantables de suite, 6 ha 22 a, 2 ha 20 a, 61 a 25 ca, 9 500 €/ha (0205)
✆ **06 83 77 71 62**

Pépinière

26 - 26VDS Plants Chênes Truffiers certifiés CTIFL

Pépinières BASSET
✆ **06 86 81 83 58**

Offre

Emploi

01 - Gaec laitier (Comté) cherche salarié pour fév. 2010 (pour commencer) tous travaux
✆ **06.88.31.95.76**

43 - Cse départ associé, exploitation laitière recherche repreneur en vue association.
✆ **06 33 02 63 20**

73 - Ch fromager pour saison alpage voir plus fab. Beaufort.
✆ **06 22 97 65 48/**
04 79 07 93 40

74 - Exploit. 150 VL foin AOC + transfo cherche vacher qualifié.
✆ **06 75 41 03 40**
et 06 76 47 51 66

88 - Cause décès élevage bovins viande ovins cherche salarié.
✆ **06 14 36 09 86 HR**

Demande

Emploi

21 - Jeune homme sérieux et motivé CHERCHE emploi dans exploitation agricole, libre de suite. (0404)
✆ **03 80 64 39 18**

71 - J.H., 20 ans, fils d'agriculteur, BEPA + Bac Propv recherche CDI chauffeur ou salarié en g. cultures, région Bourgogne et Rhône-Alpes. Etudie toutes propositions.
✆ **06 30 88 73 45**

Offre

Service

71 - Exploitation viticole, secteur sud Mâconnais, recherche 1 salarié viticole pour tous travaux manuels de la vignes, CDI temps plein, date d'embauche prévue : le plus rapidement possible, salaire selon compétences, expérience et autonomie impératives. Contact : FDSEA 71 - Service emploi, maison de l'agriculture, 59 rue du 19 mars 1962, 71000 Mâcon.
✆ **03 85 29 56 50 ou service.emploifdsea.fr**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

petitesannonces

Mariage

Rencontre

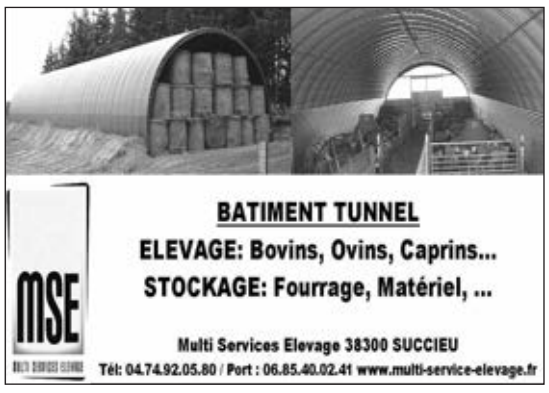
26 - 26 Homme 50ans Phy agréable rech Femme profil européen plutôt mince 40 50ans pr rompre solitude
Ecrire à Agriculture Drômoise 8, bd Vauban BP 216 26002 Valence Cedex

Tarifs attractifs !
L'amour n'a pas de frontières !
Nos adhérentes Polonaises, Roumaines et Africaines sont prêtes à partager votre vie et motivées pour une union stable et sérieuse.
Union Mozaïk
22, rue de la Paix - 58000 Nevers
03 86 60 80 63 & 06 32 85 90 46

67 - Agriculteur 36 ans DFC avec femme pour vie à deux, enfant accepté. Ecrire au journal l'Est Agricole et Viticole, 6 rue de la Haye CS 90045 Schiltigheim 67014 STRASBOURG Cedex Ecrire au journal L'est agricole et viticole - 15 rue du Parc, 67205 Oberhausbergen.
sous la référence 38085

71 - Agri., 35 ans, rech. F. 25 à 37 ans pour relation sérieuse et durable.
✆ ou sms 06 47 34 94 59

Bât. Pro.



18 - Cher, limite Champagne berrichonne Boischaut sud, exploitation agricole 1/3 élevage, 2/3 céréales, comprenant : 50 % parts de GAEC + bts d'habitation tt confort : cuis. aménag., séj avec cheminée, salon, 4 chbres. Dépendances. Bts d'exploitation avec stabu. Terres. Prés 108 ha en ppté + 43 ha en location. Prix : 1.100.000 euros. Frais en sus. Maître Desgrolard, notaire à 18290 Châtost. etude.notariale.desgrolard<
✆ Tél.02.48.26.20.11 (sauf le lundi)

Achat-Vente

Divers

18 - Loue attelages bœufs, chevaux, p. fêtes, défilés, comice, folklore, moisson, labour ; belles calèches pour mariage.
✆ Tél. 02.48.75.21.42.

18 - Scierie vends bardage bois en mélèze, imputrescible, devis sur demande.
✆ Tél. 06.15.24.14.67.

25 - VDS camion citerne alimentaire isolé Renault Nidium 68.000 km état neuf. Laiterie du Lizon.
✆ 03 81 86 62 28

38 - A v. tout matériel agricole à cheval ou vache ou tracteur + 1 collier à cheval le tout en bonne état : V. 1 botteuse et 1 tarare en état de marche + 1 monte botte + 12 pelotton de ficelles suzale + 1 moteur électrique + 1 moteur essence Bernard.
✆ 04 76 59 25 39

38 - A vendre une table en orme fab : artisanale L : 2,60 m l : 90 cm, plateau ep. 7 cm + 3 radiateurs à eau verticale L : 2,05 m, l : 40 cm, ep. 10 cm + 1 lève vache + machine à traire + pot d'échappement horiz. pour tracteur Steyr + cage de pesage + harnais et colliers pour chevaux.
✆ 04 76 89 18 27

38 - A vendre très beau poste de radio Océanic des années 50 prix à débattre.
✆ 04 76 07 21 36 HR

38 - A vendre à collectionneur ou brocanteur cuisinière bois en fonte émaillée des année 30 en bon état.
✆ 04 76 07 21 36 HR

38 - Vds charrue gregoire-besson RB4 trisoc grand dégagement prix : 2000 E à débattre.
✆ 04 74 84 53 39 HR - 06 32 96 47 19

42 - Vds autochargeuse Pottinger Top II GRS 25 Kuhn Trafic 1100 D an. 92 Dyane 6 an. 80
✆ 06.78.95.83.20

70 - Vds benne 12,14 et 16T, plateaux à fourrage, hangar 24x10m - chargeur faucheux + bâti - cellule à grain, bétaillère MASSON, DAL à veaux, installation de traite, tôles métalliques.
✆ Tél. 0384958712.

70 - Vds : four pizza (gaz) 1x1m + chassis métal 1500€ - Mercedes collections 280E an. 76 5000€ - Hors bord + moteur 60CV +remorque 2500€.
✆ Tél. 0384300356.

70 - Vds benne 12,14 et 16T, plateaux à fourrage, hangar 24x10m - chargeur faucheux + bati - cellule à grain, bétaillère MASSON, DAL à veaux, installation de traite, tôles métalliques.
✆ 03 84 95 87 12

89 - VENDS noix 1 € le kilo. (0417)
✆ 03 86 88 10 11

Animaux

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine Vds jeunes mâles de 10 à 20 mois, élevage inscrit indem. d'IBR livraison possible
✆ 06.77.19.11.44. ou 04.74.24.53.28. soir

03 - Elevage LENA Olivier VENDS reproducteurs limousins 1 et 2 ans HBL + 15 vaches pleines inscrites, taureau RJ (vêlage mars). Paiement février 2010 (37VB4)
✆ 06 28 02 04 05

58 - CHAROLAIS SUD MORVAN VOUS PROPOSE
leurs reproducteurs M et F disponibles à la vente toutes garanties sanitaires. Listes disponibles sur : *www.charolais-sud-morvan.fr*
ou 03 86 30 45 90 ou 03 86 30 10 91

18 - Vds TB taureaux charolais, HBC, BO, 4 de 2 ans, 6 de 12 mois, IBR A. Gayon Serge.
✆ Tél. 02.48.74.51.39. Port. 06.86.76.81.23.

18 - Vends 2 vaches normandes, de 2004, pleines, très dociles, vêlage fin mars et fin avril, élevage allaitant, 1.500 euros.
✆ Tél. 06.37.31.11.51.

21 - VENDS 5 vaches charolaises pleines janvier, HBC, TGS. Gobley Alain - Missery (0201)
✆ 03 80 64 05 04 06 81 82 29 71

21 - VENDS taureaux limousins, vêlages faciles, dociles, bonnes origines, génisses à saillir. Elevage limousin de Vic de Chassenay. (0207)
✆ 06 82 69 28 68

21 - VENDS taureaux charolais 2 ans et veaux reproducteurs 1 an HBC. Tursin B. 21210 Villargoix (0206)
✆ 03 80 64 25 25

21 - VENDS reproducteurs Limousins TBO, - génisses pleines, - broutards 12 - 18 mois, - taureau 5 ans. (02VB2)
✆ 06 23 03 36 44

21 - VENDS reproducteurs charolais 1 an et 2 ans, vêlage facile, G.S. Gérard Virely - 21460 Epoissotte. (0307)
✆ 03 80 96 44 68

21 - VENDS TB taureaux 18 mois + veaux de 12 mois prêts à saillir, TGO, livraison assurée. Elevage charolais HBC. EARL Gabory - Jeux les Bard (03VB3)
✆ 03 80 96 79 42 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (Côte d'Or) propose à la vente large choix de reproducteurs (taureaux adultes, taureaux de 2 ans et 1 an) et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps de vêlage facile. Accueil permanent. (040B)
✆ 03 80 97 23 28 06 07 75 59 74

21 - VENDS taureaux charolais 17 mois, HBC, IBR A, issus IA, Sesame, Rethel, Pinay, Ciel, Pinto. Parisot Bruno (04VB2)
✆ 03 80 84 33 13 HR

21 - Elevage Herd Book Limousin VENDS reproducteurs 16 mois. Levoyet Alain - Pralon. (0420)
✆ 03 80 23 68 04

21 - VENDS taureaux de 18 mois et veaux de 14 mois aptes à la saillie. BO, GS. Elevage charolais HBC - GAEC St Roch - Recey sur Ource 21290. (0423)
✆ 03 80 81 08 98 06 85 33 82 34

21 - El. charolais inscrit VEND taureaux 2 ans et génisses 2 ans, TGS. GAEC Lechenault Frères. (040F)
✆ 03 80 64 67 88 06 24 24 69 93

25 - ACHETE lot de vaches charolaises pleines de 7 à 8 mois. (0301)
✆ 06 85 10 83 28

25 - RACE Montbéliarde vds ou échange vaches laitières, génisses pleines, veaux d'élevage, livraison assurée. Jobard Roger, 25 Pirey.
✆ 03 81 50 46 81 ou 06 82 66 55 60

25 - VDS Vosgiennes Bio terme 15/02/10 + génisses Abondance à saillir + Jersiaise portante.
✆ 03 81 96 58 97 heures repas.

38 - A vendre 2 gén. Montb. nées le 30/11/2009, père Rapallo.
✆ 04 76 55 45 49 le soir après 20 h

42 - Vds taureaux charolais, 13 mois, HBC, tb origines, v. facile, f. naiss. 128, élev. Cuisset JM
✆ 04.77.64.53.33

42 - Vds taureaux à saillir prim'holsts très grande origine, issus de mère à taureau
✆ 06.89.30.04.69

55 - Vends taureaux Holstein à saillir, excellentes origines. Transport assuré. Ferme Picasso.
✆ 06 86 85 54 30

58 - VENDS taureaux 18 mois, - veaux reproducteurs HBC ou non, IBR A, - IVECO 358 pour pièces. EARL des Couthions (02VB5)
✆ 03 86 30 10 91 HR

58 - VENDS reproducteurs charolais 1 et 2 ans, vêlage facile, prix raisonnable. Pautet - Savigny Poil Fol. (02VB3)
✆ 06 13 33 44 38

58 - VENDS cause retraite cheptel HBC, GO, IND IBR, FCO 1 et 8, 35 mères, garanties pleines dont 7 vêlées, - 4 repro. 1 et 3 ans dont 1 primé Semur 2009. (02VB1)
✆ 06 07 34 24 23

58 - VENDS bons veaux reproducteurs charolais, - 2 taureaux HBC 6 et 7 ans, - génisses 18 mois, GS, IND IBR. Francis Maenhout - Chevenon (0209)
✆ 03 86 38 41 39 06 62 11 09 65

58 - Cause cessation VENDS cheptel charolais vaches et génisses 30 mois pleines. (030B)
✆ 06 74 37 07 11 - 03 86 84 21 18 - 03 86 84 37 50 après 20 h

58 - VENDS taureau charolais 18 mois, IND IBR. (0304)
✆ 03 86 69 26 91 ou 06 81 86 03 35

58 - VENDS cause cessation: - vaches charolaises pleines, vêlage mars, - taureaux charolais, - vaches charolaises suitées, - veaux nés en décembre, IBR A. (03VB2)
✆ 03 86 30 92 64 06 03 41 10 43

58 - VENDS reproducteurs 1 et 2 ans, - taureau 4 ans, le tout HBC IBR A, FCO 1 et 8. GAEC Berger - Ternant. (040A)
✆ 03 86 30 83 41 HR - 06 25 72 20 74

58 - VENDS taureaux charolais 18 mois. Florentin - La Charité sur Loire (040D)
✆ 03 86 70 05 26

58 - VENDS taureaux 2 ans et 13 mois, HBC, IND IBR. Livraison assurée. EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan. (0413)
✆ 03 86 76 12 83 06 70 34 71 84

58 - VENDS reproducteurs limousins 15 mois et taureau limousin 5 ans. (0415)
✆ 03 86 29 03 39 HR

58 - VENDS taureaux charolais 2 ans et taureau de 5 ans, BO. Pannetier (0414)
✆ 03 86 29 03 39 ou 06 81 04 68 24

58 - VENDS reproducteurs charolais 15 mois HBC, TGS, origine insc. viande et mixte, mères très bien indexées. GAEC Bordet. (0422)
✆ 06 36 66 03 01

58 - VENDS vaches normandes en lait, - vaches et génisses à terme normandes. (040E)
✆ 06 17 55 74 02

58 - VENDS 2 taureaux charolais 2 ans dont 1 HBC ayant sailli + veaux 1 an, IBR A. Beauzon Nicolas. (04VB3)
✆ 03 86 84 22 57 06 82 46 40 09

71 - Elevage HBC vend veaux 1 an, taureaux 18 mois repro, TGS, livraison. Gaec Dufraigne M. C. V., Montfeurton, 71190 La Tagnière.
✆ 03 85 54 58 97 ou 06 89 90 35 44

71 - Vends 14 taureaux 20 mois, HBC, reproducteurs, T.B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Vds très bons veaux HBC ou non, bonnes origines, complets DM DS TGS. EARL Clément, 71120 Vendenesse-les-Charolles.
✆ 03 85 24 16 96 H.R.

71 - VENDS cheptel salers, vaches, veaux, laitonnes, broutards, inscrits HBS. (040C)
✆ 03 85 84 90 24 06 36 24 84 00

71 - Vds va. charolaises pleines, veaux repro., taureaux adultes, laitonnes cheptel A, FCO ok.
✆ 06 88 73 65 71

71 - Elevage charolais HBC vend taureaux et génisses, 2 ans, choix et qualité. Livraison.
✆ 03 85 24 21 30

71 - Elevage charolais vd taureaux 2 ans, HBC, ttes garanties sanitaires. Livraison assurée. M. Pallot.
✆ 06 16 50 72 21

89 - VENDS taureaux charolais 3 ans, 18 et 14 mois, type mixte. SCEA Baudot - 89160 Fulvy (0204)
✆ 03 86 75 09 57 06 09 51 68 87

Caprin

26 - 26VDS Chevrettes naissantes Saanen + 3 Boucs d IA nés le 10.01.10. troupeau CL.
✆ 04.75.60.30.24 (HR)

Porcin

26 - 26 VDS Cochettes repro et Porcs 120 kgs Livraison pr 26 et 07
✆ 06 73 47 78 29 ou 04 75 62 80 43

Equin

15 - AV poulains/pouliches de couleur av papier à retenir au sevrage 1000 à 2500 euros. Haras du Loup Blanc.
✆ 04 71 78 53 26

21 - VENDS pouliches comtoises 20 mois, pure race, sans papier, très belle et très docile. (0407)
✆ 06 27 59 04 11

26 - 26VDS Juments 3 comtoises de 2,3 et 13ans -1 bretonne de 13ans et 1 percheronne de 2ans
✆ 06 81 21 61 24

Volaille-Lapin

07 - Vds poules pondeuses plein air Label Rouge 11 mois de ponte 2,30 euros pièce 1 gratuite pour 10 achetées
✆ 04 75 06 72 01 ou 04 75 06 77 32

Chien

52 - A réserver chiots Border Collie nés 01/01/10. Ferme Bel'Air - Occey. (0421)
✆ 03 25 88 31 40

63 - A réserver 9 chiots type Beauceron non LOF mère 250269500227695.
✆ 04 73 71 52 44

71 - Vds chiots Beaucerons souche travail ovins, très gros gabarit, V.T. M950712.
✆ 06 28 02 40 31 ou 03 85 92 62 03 H.R.

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins Garennes repris parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

Voyage

1 SEMAINE EN CORSE
Voyage groupe en car du 25 avril au 02 mai 2010 & du 20 au 27 juin 2010
• 745 € / pers. (tout compris) - pension complète - excursions incluses
* Transport bateau NICE/BASTIA/NICE *
Au départ de : Besançon - Dole - Dijon - Beaune - Chalon - Lux - Nice
Tél. 04 95 36 56 29 - 04 95 36 50 22
Fax : 04 95 36 40 85
Autocar Lux voyages :
Tél. 03 85 90 80 60
web : www.village-center.com

Les offres d'emploi de l'APECITA

AK000410 - COTE D'OR AVEC DEPLACEMENT EUROPE-TUNISIE-MAROC-INDE
ACHETEUR MATIERES PREMIERES ET PRODUITS DE NEGOCES H/F
Pour filiale agroalimentaire. spé. ds le conditionnement de moutarde. Missions : Gest. d'un portefeuille de produits. Appels d'offre, négo. ds le respect cahier des charges. Dev. de stratégie. Bac+4/5. Spé. ds la fonct. achat acquise en agro. ds contexte international souh. Capacité de négociat., de communicat. et d'analyse. Anglais courant obli. Allemand serait un +. CDI à pourvoir immédiatement.

AK000509 - FRANCE
TECHNICIEN ITINÉRANT H/F
Enseigne nationale de matériels et pièces agricoles. Vous recevrez la formation nécessaire pour être accrédité en tant que contrôleur Pulvérisateurs et autres matériels utilisés par nos clients. Ces contrôles s'effectuent chez nos adhérents distributeurs de matériels agricoles localisés sur tout le territoire français. De formation ou d'expérience agricole, vous avez le sens du contact. Vous êtes autonome, dynamique et mobile. Salaire fixe. CDD 6 mois en vue CDI.

AK000643 - ALSACE
TECHNICIEN COMMERCIAL PV H/F
Goupe familial important, performant et moderne, leader dans son secteur d'activité de 120Mio K€, 300000T de collecte leader dans la traçabilité, et dans la mise en marché de filière (Maïs, Blé, Soja, Pomme de Terre, Betterave, Vigne) en Alsace. Développer et pérenniser un secteur commercial. Mettre en place la stratégie de l'entreprise par le respect de son schéma tactique. Créer et développer en outre des nouvelles activités dans le cadre de la mise en place des services traçabilités. Renforcer la pépinière de l'entreprise pour assurer son futur. BAC+3/+5. Profil TS ou Ing. Agricole (ISA, PURPAN ESA, ISARA,...). Débutant accepté. Le candidat devra avoir de l'ambition, aimer contact et le travail en équipe. Entrée dès que possible. CDI. Rémunération fixe + prime selon profil, diplôme et expérience (Salaire de 27K€ si débutant à 40K€ si confirmé). Voiture + ordi + téléphone BB fourni.

AK000662 - HAUTE-SAONE
INGÉNIEUR RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE H/F
Pour une société agroalimentaire du traitement du lait. Analyser les procédés technologiques en place et proposer des voies d'amélioration pour optimiser les couts de production et limiter l'impact environnemental. Proposer des voies de valorisation des co-produits et de diminution de l'impact environnemental. Analyser et optimiser l'impact environnemental dans le cadre de nouveaux investissements industriels. Ingenieur Génie des Procédés, avec expérience significative d'au moins 5 ans à un poste similaire.

AK000558 - DOUBS/JURA
TECHNICO-COMMERCIAL NUTRITION HYGIENE ANIMALE H/F
Leader français en aliments minéraux pour ruminants et en spécialités nutritionnelles. Fidéliser et développer, sur un secteur exclusif, une clientèle d'éleveurs VL, V.A. Bac + 2 (BTS ACSE) ou votre bonne connaissance des PA. Capacité à convaincre. CDI. Formation assurée, encadrement de proximité, soutien technique permanent, rému. sécurisante et attractive. Véhicule fourni + frais remboursés..

AK000564 - SAONE ET LOIRE
MARAICHER ENCADRANT EN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE H/F
Pour un organisme d'insertion. Elaborer plan de culture (équipe 3 maraîchers) pour assurer prod légumes bio commercialisés auprès de 300 adhérents. Organiser et suivre prod. Encadrer équipes de travail (pers. en parcours d'insertion). Bac+2 mini Maraîchage agri bio. Exp souh. Conn machinisme maraîchage serait un +. Conn public insertion souh. Entrée mars. CDI. Salaire à définir (env. 1700€ brut).

AK000583 - BOURGOGNE
CAVISTE EXPÉRIMENTÉ H/F
Pour un négociant-vinificateur. Missions : De la vendange à l'expédition des bouteilles, en collaboration avec l'équipe en place. Passionné par le vin, dynamique, rigoureux, ouvert à de nouvelles méthodes de travail et bon dégustateur. CDI. 35 heures hebdomadaires.

AK000585 - BOURGOGNE
CHARGE DE MISSION NUTRITION ET COMMUNICATIONH/F
Pour une asso. d'entreprises alimentaires. Missions : Suivi des dossiers nutrition/etiquetage. Pilotage d'act. Animat. d'une asso et mise en oeuvre d'act. de promot. Pilotage d'act. de com. Prospect. Organisat. de réunion d'info. Ing. IAA + Exp. ds conduite de projet. Com. et relationnel. Autonomie, esprit d'initiative, rigueur et organisat°. Gest. des priorités. CDD 4 mois de mars à juin 2010.

AK000597 - BAS-RHIN
2 EMPLOYES LIBRE SERVICE (H/F)
Pour une grande surface de bricolage. Au sein du secteur jardin : participer à la mise en rayon des produits. Accueillir et conseiller la clientèle en matière de choix et d'utilisation des produits. Formation en jardinage, horticulture ou agriculture indispensable. Débutant accepté. Entrée début mars 2010. CDD de 3 à 6 mois.

AK000617 - MOSELLE
RESPONSABLE DE PRODUCTION H/F
P/une PME Agroalimentaire (produits frais/35 pers.), en développement. Sera chargé d'organiser et de superviser la production tout en y participant et d'en assurer le suivi dans le cadre de l'amélioration de la qualité et de la productivité. BTS ou DUT IAA souhaité. Exp. en encadrement appréciée. Forte disponibilité et très dynamique. Bonne aptitude aux responsabilités. Travail au froid de journée..

AK000661 - HAUTE-SAONE
CHEF MARKETING H/F
Pour une société agroalimentaire du traitement du lait. Participer à la définition et mettre en oeuvre la stratégie marketing. Analyser le marché (Monde) et identifier les potentiels de développement prioritaires en fonction de la stratégie définie en amont. Faire de la veille concurrentielle. Mettre en place et faire la mise à jour des tableaux de bord . Recommander et mettre en oeuvre le développement de nouveaux produits. Administrer le site Web . Relation presse, Salons Professionnels Gérer le budget en charge. BAC+5 marketing. Exp. ds le secteur du BtoB.

AK000557 - LORRAINE
TECHNICIEN CONFORMITE NUTRITIONNELLE H/F
IAA babyfood internationale. Assurer la conformité réglementaire des produits fabriqués en usine. Est support au Technicien Développt (compris lors des essais industriels-grande disponibilité). BAC+2 min. Exp. souhaitée 2/3 ans en dvpt. ou gest. conformité produit. Connais. process / ingrédients mis en oeuvre / aspects réglementaires / nutrition & qualité. Rigueur / précision / autonomie. Anglais oral / écrit. CDD 1 an.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél : 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél : 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

cours&marchés

➜ Pages réalisées par la rédaction de Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens *Les marchés* et *La Dépêche.*
Toutes reproductions et communication interdites.

➜ Céréales

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe. Pour obtenir les prix culture 2009, déduire de nos cotations la marge moyenne du collecteur (autour de 1,07€/q.) et les taxes à la charge du producteur (blé tendre: 1,37€/t.; blé dur, orge, seigle, avoine, triticale, maïs, sorgho: 0,87 €/t.)

Départ	Spécifications	Échéance	€/t		Observations
Blé tendre 2009					
Aube/Yonne	76/220/11%	janv.-juin	104,00	N	C
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11% mini	janv.-juin	115,00	V	C
Blé dur 2009					
Sud-Est	normes semoulières	janv.-mai	157,00 à 158,00	N	
Orge de mouture 2009					
Sud Côte d'Or	64-65 kg/hl	janv.-juin	90,00 à 92,00	T	C
Aube/Yonne	62-63 kg/hl	janv.-juin	90,00	N	C
Sud Est	68-70 kg/hl	janv.-juin	112,00	T	C
Maïs 2009					
Sud Est	-	janv.-avril	125,00	V	C
Aube/Yonne	-	6 de janv.	118,00	N	C
Avoine 2009					
Noire					
Côte d'Or	50-51kg/hl	janv.-fév.	82,00	V	C
Saône et Loire	50 kg/hl	inc	-	-	C

➜ Protéagineux

Départ	Spécifications	Échéance	€/t		Observations
Pois 2009					
Aube/Yonne		inc	-	-	-

➜ Céréales France (disponible ou rapproché)

22 janvier

Blé fourrager Départ Eure-et-Loir (sans garantie) : 102,00; Blé meunier Départ Eure-et-Loir : 110,00; Blé standard Rendu Rouen A.R. :114,00; Orge de Mouture Rendu Rouen A.R. : 125,00; Orge de Mouture Dép. E.-et-Loir A.R. (rapp): 9;00; Maïs FOB Rhin (janv-juin) :130,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire: 285,00-290,00; Pois Départ Oise: 157,00; Colza Rendu Rouen: 275,00; Colza FOB Moselle (Euronext- fév) : 282,50.

➜ Pailles et fourrages

19 janvier

Paille de blé :
CENTRE-BASSIN PARISIEN A titre indicatif Balle rectangulaire (rendu, sous abris) 300-400 kg : 40 E/t. Balles pickup (départ champ) 25kg : inc.
NORD-EST Balles de 20-25 kg à l'abri, **région Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme :** inc. Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg toutes régions, à l'abri : 40 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre : inc.
Foin de prairie :
CENTRE-BASSIN PARISIEN Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc. 200 à 300 kg balles rectangulaires (sous abri) : inc. balles rondes : inc.
NORD-EST Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, Balle pickup 20 kg: inc. balles rectangulaires (sous abri) :inc.
Luzerne :
CENTRE-BASSIN PARISIEN A titre indicatif
1ère coupe : inc., balles rondes
1e coupe :inc., petits ballots

cours&marchés DIVERS

➜ Alimentation animale

20 janvier

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : 323,00; Poudre de lait écrémé spray dispo.: 1 850,00; Lactosérum: 710,00; Saindoux raffiné: 640,00; Huile de coprah raffinée: 725,00; Huile de palme raffinée: 212,00; Luzerne déshydratée 18%: 121,00; Pulpes de betteraves Marne: 91,00; Sons-Pellets: 90,00; Farines de poissons Amér. du Sud (65%)-.

cours&marchés OVINS

➜ Corbigny - Sicagemac

18 janvier

Amenés: 230	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux gras -44kg	80-121	2,00-2,75
Agneaux gras +44kg	94-128	1,80-2,78
Agneaux maigres	70-85	1,62-2,50
Brebis	35-94	0,56-1,33
Béliers	88-123	-

Apports satisfaisants pour la saison. Vente active et totale en agneaux à des tarifs très fermes. Forte demande en brebis, cours qui augmentent fortement. PROCHAIN MARCHÉ : LUNDI 1ER FÉVRIER

➜ Moulins-Engilbert - Sicafome

25 janvier

Amenés 914 - 97% de vendus. Depuis fin décembre, les marchés ont été perturbés par la météo, engendrant ainsi, plusieurs hausses successives. Cette semaine, les reports d'offres ont pu se réaliser et on a retrouvé davantage de stabilité dans le commerce. les agneaux de qualité sup. demeurent recherchés à des tarifs cohérents, le tri est plus sévère dans les agneaux de second choix. Très forte demande en brebis et cours élevés.
PROCHAIN MARCHÉ LUNDI 8 FÉVRIER. PESÉE : 7H00-VENTE : 9H00.
Tél.: 03 86 84 28 75 - Fax. 03 86 84 31 88. www.sicafome.frwww.sicafome.fr

Brebis	E: - R: 0,80 à 1,00 (40 à 70€)	U: 1,00 à 1,30 (70 à 100€) O: -
Béliers	60 à 135€	
Agneaux maigres	40 à 80 (1,50 à 2,35€)	
Agneaux gras - 38kg (72 à 94)	E: - R: 2,14 à 2,40	U: 2,40 à 2,60 O: -
Agneaux gras 38 à 44kg (93 à 119€)	E: - R: 2,15 à 2,40	U: 2,40 à2,77 O: -
Agneaux gras 44 à 50kg (98 à 132€)	E: - R: 2,14 à 2,30	U: 2,30 à 2,82 O: -
Agneaux gras + 50kg (95 à 124€)	E: - R: -	U: 1,80 à 2,24 O: -
Agneaux laitons - 38kg (98 à 102€)	E: - R: -	U: 2,90 à 3,00 O: -
Agneaux laitons 38 à 44kg (121 à 123€)	E: - R: -	U: 2,85 à 3,00 O: -

➜ Sancoins

20 janvier

Amenés 530, dont 166 agneaux, 110 agneaux d'embouche, 12 brebis et 230 béliers.
Vente plus active en brebis avec une légère hausse des cours. Tarifs reconduits en agneaux, toutes catégories.
A la pièce : Brebis suitées inc. Béliers de réforme 88,00-130,00-105,00 (=). Agneaux d'embouche 53,00-73,00-63,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,70-6,05-5,85 (=); R 5,50-5,85-5,70 (=); 19-22 kg U 5,40-5,80-5,70 (=); R 5,15-5,55-5,40 (=); plus de 22 kg U 4,95-5,30-5,20 (=); R 4,80-5,20-5,10 (=). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 2,15-2,30-2,25 (+0,10); R 1,71-1,85-1,79 (+0,10); O 1,34-1,49-1,45 (+0,10).

EFFECTIFS

Agneaux685
Brebis186
Béliers18
Caprins25

cours&marchés BOVINS

➜ Bourgogne Franche-Comté

du 18 au 24 janvier

Bovins destinés à l'engraissement *Cotation établie par la Commission Interdépartementale de Dijon*

Sexe	Age (mois)	Poids type (kg)	Catégories de conformation E	U	R
Mâles	6-12	250	NC (0,00)	NC (0,00)	NC (0,00)
		300	NC (0,00)	2,51 (0,02)	2,40 (0,00)
		350	NC (0,00)	2,41 (-0,01)	2,35 (0,00)
		400	NC (0,00)	2,38 (-0,02)	2,32 (0,00)
	12-24	450	NC (0,00)	2,30 (-0,02)	2,20 (0,00)
		500	NC (0,00)	2,20 (0,00)	2,10 (0,00)
Femelles	6-12	270	NC (0,00)	2,06 (0,00)	1,97 (0,00)
	12-24	400	NC (0,00)	1,92 (0,00)	1,83 (0,00)
Castrés	12-24	500	0,00 (0,00)	NC (0,00)	NC (0,00)

Première valeur : cotation de la semaine **- Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : Demande sélective, cours reconduits

Gros bovins morts *Cotation établie par la Commission Bourgogne Franche-Comté de Dijon*

	E	U	R	O	P
Bœuf	N.C. (/)	NC (0,00)	3,15 (0,00)	2,70 (0,03)	N.C. (/)
Génisse	N.C. (/)	3,98 (-0,02)	3,30 (0,00)	NC (0,00)	2,70 (-0,06)
Vache	N.C. (/)	3,45 (0,05)	3,11 (-0,02)	2,63 (-0,03)	2,66 (/)
Taureau	N.C.(/)	2,52 (0,02)	3,30 (0,00)	2,95 (0,00)	N.C. (/)
Jeune Bovin	N.C. (/)	2,28 (0,00)	2,23 (0,00)	2,13 (0,00)	N.C. (/)

Première valeur : cotation de la semaine **- Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : Rétablissement habituel de fin de mois.

Bovins boucherie

Au kg net : Bœufs U inc.; R 3,15 (+0,05); O 2,67 (+0,02). **Génisses** E inc.; U 4,00 (+0,08); R 3,30 (+0,02); O inc. Vaches U 3,40 (=); R 3,13 (+0,01); O 2,66 (+0,02); P 2,28 (+0,04). **Taureaux** E inc.; U 2,28 (+0,03); R 2,23 (+0,03); O 2,13 (+0,03). **Jeunes bovins** E inc.; U 3,50 (-0,02); R 3,30 (+0,02); O 2,95 (=).

➜ Corbigny - Sicagemac

25 janvier

BOVINS : 328	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (240-340kg)	600-810	2,10-2,90
Broutards (355-400kg)	810-990	2,23-2,53
Broutards (415-580kg)	930-1200	2,08-2,52
Taureaux (685-1000kg)	840-1480	1,19-1,48
Vaches légères	550-740	-
Vaches entre deux	760-930	-
Vaches supérieures	960-1310	-

En broutards, les tarifs sont en replis et plus particulièrement pour les sujets moyens. Seuls quelques lots extra voient leurs cours reconduits. Peu de transactions en laitonnes et génisses, cours orientés à la baisse. Apports plus importants en vaches, seules les bêtes de bonne conformation et de bon gabarit se commercialisent sensiblement à des tarifs reconduits. Baisse des tarifs en vaches plus moyennes. Face à une demande plus calme, les tarifs ne sont pas maintenus.

➜ Moulins-Engilbert - Sicafome

26 janvier

Broutards 200 à 250kg (640 à 750 €)	E: -	U: 2,80 à 3,10	R: 2,52 à 2,80
Broutards 250 à 300kg (690à 810 €)	E: -	U: 2,70 à 2,90	R: 2,50 à 2,70
Broutards 300 à 350kg (900 à 920 €)	E: -	U: 2,55 à 2,80	R: 2,40 à 2,55
Broutards 350 à 400kg (860 à 1040 €)	E: -	U: 2,45 à 2,70	R: 2,30 à 2,45
Broutards 400 à 450kg (910 à 1120 €)	E: -	U: 2,38 à 2,57	R: 2,25 à 2,38
Broutards 450 à 500kg (1020 à 1270 €)	E: 2,48 à 2,70	U: 2,30 à 2,48	R: 2,20 à 2,30
Broutards 500 à 600kg (1110 à 1220 €)	E: -	U: 2,07 à 2,34	R: -
Laitonnes <220kg (490 à 560 €)	E: -	U: 2,40 à 2,64	R: -
Laitonnes 220 à 300kg (530 à 680 €)	E: -	U: 2,25 à 2,45	R: 2,10 à 2,25
Laitonnes +300kg (600 à 940)	E: -	U: 2,05 à 2,30	R: 1,90 à 2,05
Génisses 12/24 mois <400kg (670 à 910 €)	E: -	U: 2,00 à 2,30	R: 1,90 à 2,00
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (800 à 890 €)	E: -	U: 2,00 à 2,20	R: 1,90 à 2,00
Génisses 12/24 mois +450 kg (810 à 1150 €)	E: -	U: 1,90 à 2,10	R: 1,70 à 1,90
Génisses 24/36 mois (820 à 2000 €)	E: 2,00 à 3,00	U: 1,70 à 2,00	R: 1,50 à 1,70
Vaches -5 ans	E: 1,80 à 2,20 - 1170 à 1730 € R: 1,30 à 1,50 - 660 à 1110 €	U: 1,50 à 1,880 - 840 à 1410 € O: 1,20 à 1,30 - 600 à 810 €	
Vaches 5 à 10 ans	E: 1,80 à 2,00 - 1480 à 1730 € R: 1,30 à 1,50 - 700 à 1090 €	U: 1,50 à 1,80 - 810 à 1640 € O: -	
Vaches +10 ans	E: - R: 1,25 à 1,40 - 760 à 1050 €	U: 1,40 à 1,66 - 820 à 1320 € O: 1,00 à 1,25 - 500 à 860 €	
Taureaux 1300 à 1650 €	E: -	U: 1,25 à 1,45	

Amenés 1047 - 91% de vendus. Apports corrects. **Broutards** : Cours reconduits dans toutes les catégories de poids. On remarque toutefois que les mâles de 300 à 400 kg sont très fermement recherchés. **Laitonnes :** Confirmation d'une meilleure demande. Cours très fermes et vente quasi totale. **Génisses 2 ans:** Vente calme, cours inchangés. **Génisses 3 ans -vaches:** Vente correte en lourdes. Transactions plus difficiles en inférieur, maigres ou âgées. L'ambiance du début d'année est retombée. **www.sicafome.fr**

Bovins gras	19	Taurillons	21
Broutards	617	Vaches	294
Génisses + 2 ans	34	Vaches suitées	5
Génisses - 2 ans	120	Veaux	-
Laitonnes	260	Culards	16
Taureaux	10	Divers	6

annonces légales

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Des Professionnels
à votre Service

CHAUX DE TERNANT
Amendement minéral basique sous forme d'oxyde de calcium
CaO garanti : 78% Valeur neutralisante: 80
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

L'Eleveur Bourguignon
CELLOPLAST
DEVIS ET CONSEILS PERSONNALISÉS
• Filet brise-vent sur mesure
pour bâtiment de stockage céréales et d'élevage
+ 15 ANS D'EXPÉRIENCE
Jean-Paul CLERGET - 06 80 34 11 73
12 rue de la Coopérative - 21320 POUILLY en AUXOIS - Tél. 03 80 90 66 60 - Fax. 03 80 90 86 48

Camérail ÉLEVAGE
Garantie 3 ans
Produit Français
Retards de vêlages
Contactez nous !
Service de Proximité
Olivier VIRMONT ☎ 06.73.69.80.21.

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date, à Dijon du 11 janvier 2010, il a été décidé :
De faire une extension de l'objet social da la Sarl ECO LOGIS BOIS, 8 impasse Reggio 21000 Dijon.
Etendre aux métiers de gros oeuvre, de second oeuvre et de finition de bâtiment et la mise en place d'entretien et la réparation des réseaux et équipements utilisant des flux.
Pour avis, Le gérant

AL21041912

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/01/2010, il a été constitué une SCEA ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination :
SCEA BURGUNDY PAINT-HORSES
Objet social : Elevage équin
Siège social : 1 Rue du Chatelois, 21200 Ste Marie La Blanche.
Capital : 50 Euros
Durée : 99 ans
Gérant : Mlle Bony Julie-sarah, demeurant 1 Rue du Chatelois, 21200 Ste Marie La Blanche.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21041910

Dénomination sociale : BURG'HOTEL
Forme Sociale : Société à responsabilité limitée
Siège Social : RN 74 Route de Beaune 21160 Marsannay la Côte
Objet social : création, acquisition et exploitation de toutes entreprises d'hôtellerie. Création d'entreprises de prestations de services en tout genre
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S de Dijon
Gérance : M Courtalin Florence, demeurant 2, place du Plomb 21190 Tailly

AL21041911

Par acte SSP du 22/01/2010, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination :
REVE D'UN SOIR
Objet social : Ventes de vêtements et accessoires de mode
Siège social :
7-9 rue Jean Renaud, Passage Darcy, 21000 Dijon
Capital : 7500 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mlle Demir Emmanuelle Demeurant 20 Impasse Racine 21800 Chevigny-Saint-Sauveur
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21041916

DISSOLUTION LIQUIDATION

ROBEA

Société civile
Au capital de 762 euros
Siège social : 47 rue de Mulhouse
21000 Dijon
R.C.S. Dijon 410 342 059

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre deux mil neuf, enregistré à Dijon, le sept janvier deux mil dix, bordereau no 2010/24, case 3, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société, ce, à compter du vingt huit décembre deux mil neuf.
Monsieur Robert Hissung, demeurant, 18 le Grand Bailly, 89116 Sepeaux, a été nommé en qualité de liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.
Tous documents et correspondances seront à adresser au siège de liquidation.
Le dépôt légal des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour extrait :
Robert Hissung, Liquidateur

AL21041905

LOGIUDICE DOMINIQUE

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au captial de 7 622,45 euros
Siège social : Route de Plombières RN5
21240 Talant
RCS Dijon B 379 864 952 (90B677)

L'assemblée générale mixte réunie le 31/12/2009, enregistré au SIE de Dijon Nord, le 21/01/2010, bord. n°2010/102, case n°20, ext. 514, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Joëlle Logiudice de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation ainsi que les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au registre du commerce et des sociétés deDijon.
Le liquidateur

AL21041917

MODIFICATION DE CAPITAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Louis Mangel, notaire associé à Is sur Tille, 31 bis rue François Mitterrand, le 06 janvier 2010, les associés de la «SCI G.L.C.» au capital de 98 010,00 € dont le siège social est à Frenois (21), identifié sous le numéro 489 093 716 RCS de Dijon, ont décidé:
D'augmenter le capital de 130 000,00€par apports en numéraire et de le porter à 228 010,00€par création de 13 000 parts d'un montant de 10,00€chacune.
Par suite le capital social est ainsi composé:
Ancienne mention
Le capital social est fixé à la somme de 98 010,00 €divisé en 9 801 parts de 10,00 € chacune, attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Nouvelle mention
Le capital social est fixé à la somme de 228.010,00€ divisé en 22 801 parts de 10,00€chacune, attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis,
Me Mangel, notaire

AL21041909

TRANSFERT DE SIÈGE

Innovation investissement pathologie
Sarl au capital de 100 000 euros
Siège social : 2 bld Thiers 21000 Dijon
501823306 RCS Dijon
L'AGE du 29/05/2009 a décidé de transférer le siège social de la société au 24 avenue Maurice Jouet 78340 Les Clayes sous Bois, à compter du 02/05/2009.
Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Versailles.

AL21041913

Désherb'Sol

Le 1er évènement sur les innovations & solutions alternatives
de travail du sol & de désherbage de vos cultures

Parc des expositions
d'Auxerre (89)

mardi 9 et mercredi 10
février 2010

www.bourgogne.chambagri.fr

annonces légales

Fidal Cabinet d'avocats
9 avenue de l'Europe
Espace européen de l'entreprise
67300 Schiltigheim
Tél 03 90 22 06 30 - Fax 03 90 22 06 31

NOVATEX

Société à responsabilité limitée
Au capital de 12 000 euros
Ancien siège social : ZA Le Pôle Vert
7 chemin du plateau
21370 Plombières les Dijon
Nouveau siège social : 8 rue du travail
67720 Hoerdt
309 687 358 RCS Dijon

Suivant décisions en date du 7 janvier 2010, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à compter du même jour du ZA Le Pôle Vert 7 chemin du plateau 21370 Plombières les Dijon au 8 rue du travail 67720 Hoerdt et procédé à la modification corrélative de l'article 4 des statuts.
De ce fait, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 309 687 358 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg, désormais compétent à son égard.
Pour avis

AL21041927

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GAEC DES ECHAZETS

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 91 469,41€
Siège social: 21440 Champagny
RCS Dijon 408 275 055

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2010, la collectivité des associés a nommé M. Romain Boucherot, demeurant Ferme de Charmeronde à Chanceaux (21440), aux fonctions de co-gérant, à compter du 2 janvier 2010 et pour une durée illimitée, aux côtés de M. Alain Colin, demeurant à Champagny (21440).
La gérance

AL21041896

GAEC LACHOT

21150 Jailly les Moulins
391 701 802 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12/11/2009, la collectivité des associés à agréé madame Lachot Michaelle, demeurant à Jailly les Moulins, en qualité de cogérante de la société à compter rétroactivement du 01/11/2009 pour une durée illimitée.
Pour avis, la gérance

AL21041898

BOURGOGNE THERMIQUE CONFORT

Sarl au capital de 30 00 euros
Siège : Couchey (21160)
3 rue Emile Guyard ZI
501 947 881 RCS Dijon

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Couchey du 17 décembre 2009,Monsieur Jean-Claude Becoulet demeurant à Marsannay la Côte (21160) 20 rue François Thurot a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur Franck Coellier, démissionnaire.

AL21041915

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA CHASSAIGNE

Au capital de 83 892,69 euros
Siège social : Montmançon
21270 Pontailler sur Saône
353 833 205 RCS Dijon

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 22/12/2009, les associés ont nommé
Monsieur Chabeuf Jean-Marie demeurant à Montmançon 21270,
Monsieur Chabeuf Alain demeurant à Perrigny sur L'Ognon 21270
Monsieur Chabeuf Roland demeurant à Montmançon 21270
en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée.
Pour avis, la gérance

AL21041924

➜ CESSION

Fidal Société d'avocats
17C rue Alain Savary
25000 Besançon

M et Mme Duhamel
9 rue des Marronniers 21130 Auxonne

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 janvier 2010, enregistré à Sie de Dijon, le 21 janvier 2010, bordereau 2010/102, case n°7, extrait 492,
Monsieur Alain Charbonnier, demeurant à Fontaine les Dijon 21121 6 rue Jehly Bachelier,
A cédé à :
Monsieur et Madame Jean-Christophe Duhamel, demeurant à Auxonne 21130, 9 rue des Marronniers,
un fonds de commerce d'articles de fumeurs, loto, jeux de la Française des Jeux, bimbeloterie, papeterie, journaux, confiserie, dépôt pressing, dépôt photos, exploité à Fontaine les Dijon (Côte d'Or) 6 rue Jehly Bachelier, connu sous l'enseigne 'Le Fontenoy», pour lequel Monsieur Charbonnier est immatriculé au RCS de Dijon sous le n°490017 019, comprenant : l'enseigne, le droit au bail des locaux, la clientèle, les différents objets mobiliers, les marchandises en stock, moyennant le prix principale de 118 000 euros.
L'entrée en jouissance a été fixée au 26 janvier 2010.
Pour la réception des oppositions dans les dix jours suivant la parution de la vente au Bodacc, domicile est élu au cabinet Fidal, parc Valmy 4 rue Jeanne Barret BP57015 21070 Dijon cedex.
Pour avis

AL21041914

NIÈVRE

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DES PLANCONS

Au capital de 185 682,90 €
Les Plançons -
58310 St Amand en Puisaye
RCS Nevers - 325 398 162

Par effet d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 2 janvier 2010, ont été prises les résolutions suivantes:
- Transformation du Gaec en Earl prenant effet le 2 janvier 2010 et disposant des caractéristiques suivantes
Forme: Société civile à responsabilité limitée
Objet: Activité réputées agricoles
Dénomination sociale: Earl des Plançons
Siège social: Les Plançons - 58310 St Amand en Puisaye
Associé gérant: M. Noir Pascal, demeurant Les Plançons - 58310 St Amand-en-Puisaye
Capital social: 83 445 € divisé en 5 563 parts de 15 € représentatives de biens mobiliers
Durée: 99 ans
Immatriculation: La société fera l'objet d'une modification au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis,
La gérance

AL58042052

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

APPEL DE CANDIDATURES
La SAFER se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Magny-La-Ville:
2 ha 24 a 45 ca - Champs rousseau: A-37 - Le petit cret: A-62(*)-63-64-65
Cmne de Ladoix-Serrigny:
1 ha 92 a 70 ca - Le clou d orge: AD-78[55] - Les buis: AD-2-13-96[77]

Bois-taillis situés en AOC Ladoix
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **15/02/2010** à Safer de Bourgogne, rue F.Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL21041925

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Cabinet de la Selarl Agin - Prepoignot
Anciennement François Milcent
Société d'avocats au barreau de Nevers
1, rue de l'Evêché, Nevers (Nièvre)
Tel. 03 86 57 05 00

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE

Palais de Justice à Nevers (Nièvre), Place du Palais,
Le mardi 2 mars 2010 à 10 heures 30
En un lot unique
- une maison sise 34 rue du Chazeau à Imphy (Nièvre), sur un terrain cadastré section AA n°225 pour 53 ca
- un jardin sis «Imphy Forges», cadastrée commune de Imphy (Nièvre) section AA n°227 pour 01 à 85 ca
- droit de propriété à un chemin et surplus cour servant d'accès au jardin ci-dessus, communs entre divers, cadastré section AA n°229 pour 70 ca.
Sur la mise à prix de: quinze mille euros (15 000,00 €)
S'adresser pour les renseignements à:
- la Selarl Agin - Prepoignot, société d'avocats,
dépositaire d'une copie du cahier des charges,
demeurant 1 rue de l'Evêché, Nevers, tel. 03 86 57 05 00
- au Greffe du Juge de l'Exécution près le tribunal de grande instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
Visites
- Selarl Lamotte - Gys - Wagner, huissiers de Justice associés, 2 avenue St Just, 58000 Nevers - Tel. 03 86 59 73 40

AL58042060

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Janine Marchand, notaire à Autun, le 15 janvier 2010, monsieur Robert Paul Maurice Fournier, retraité, et madame Jacqueline Leblond, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Planchez (58230), lieudit «La Chaise», mariés sous le régime de la communauté légale de meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Vitry sur Seine (94400), le 29 juillet 1950, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise par les héritiers des apports et capitaux tombés en communauté du chef de leur auteur en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, à Me Marchand, notaire à Autun (71400) 17 rue de Lattre de Tassigny.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis et mention,
Me Marchand, notaire

AL58042058

SCP François Paulhet et Dominique Martin
Notaires associés
à 58001 (Nevers)
1 rue Saint-Martin

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :
Monsieur Philippe Marie Fernand Le Breton et Madame Annick Lucienne Marie Françoise Meunier, son épouse, demeurant ensemble à Varennes Vauzelles (Nièvre) 5 rue Jules Renard.
Nés savoir :
Monsieur Le Breton à Guiguineo par Kaolack (Sénégal) le 9 novembre 1942,
Madame Meunier à Fleury les Aubrais (Loiret) le 9 avril 1946
Mariés tous les deux en premières noces à la mairie de Fleury les Aubrais (Loiret), le 14 avril 1966,
Soumis au régime de la communauté de meubles et acquêts, régie par les anciens articles 1400 et suivants du code civil à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Lequel régime n'a pas été modifié depuis.
Tous deux de nationalité française et résidents en France.
Modification opérée : Adoption du régime de la communauté universelle établi par l'article 1526 du code civil. Conformément aux dispositions des articles 1524 et 1525 du code civil, les époux conviennent expressément qu'en cas de dissolution de la communauté par le décès de l'un d'entre eux,et dans ce cas seulement, tous les biens qui la composeront alors, sans exception, appartiendront en plein propriété au survivant qu'il existe ou non des enfants issus du mariage.
Notaire rédacteur de l'acte : Maître Dominique Martin, notaire à 58001 (Nevers) 1 rue Saint-Martin.
Date de l'acte : 22 janvier 2010
Les oppositions éventuelles doivent être faites auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.
Pour avis et mention
Maître Dominique Martin

AL58042068

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 24/12/2009, il a été constitué une société à responsabilité limitée (S.A.R.L.), ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LE BOSPHORE
Objet social : Restauration, Spécialités turques et françaises, Cuisine traditionnelle, A emporter ou sur place, Kebab, Grillades, Pizza, Panini.
Siège social : 53 Avenue du Général de Gaulle 58000 Nevers.
Capital : 3 000 €uros
Durée : 99 ans
Gérance : Mme CELIK Mathilde demeurant 12 Rue Maurice Genevoix ,Ài 58640 ,Ài Varennes Vauzelles.
Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
Pour avis, la Gérance.

AL58042033

Aux termes d'un actes sous seing privé en date à Decize (58) du 28 décembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale :Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale :Motoculture Gadet
Siège social :109 bis avenue de Verdun, 58300 Decize.
Objet social :La vente et réparation de matériels pour les espaces verts (dont notamment motoculteurs et tronçonneuses) et tous équipements complémentaires;
-la location de matériels TP et motoculture.
Durée de la société :99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Capital social :68 530 euros
Gérance :Identité et adresse du ou des premiers gérants.
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

AL58042045

Etude de Me Paul Jourdan
Notaire à Luzy

Aux termes d'un acte reçu par Me Paul Jourdan, notaire à Luzy (Nièvre), le 29 décembre 2009, enregistré à Nevers (Nièvre) le 14 janvier 2010, bordereau n°2010/60 case n°1, ext. 142, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: SCI Iconmarket
Siège: Les Crevats, 58170 Millay
Durée: 99 ans
Objet: Acquisition, vente, prise à bail, propriété, administration, gestion, construction, rénovation de tous les biens mobiliers et immobiliers, obtention de tous crédits et, généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.
Capital social: 13 500 € divisé en 100 parts de 135 €uros
Apport en numéraire: 13 500 €uros
Gérant: Monsieur Eric Jules Van Laecke, routier, demeurant à Destelbergen (Belgique) Dendermondesteenweg 346 B9070.
Parts sociales: Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément de la collectivité des associés. Cette restriction ne s'applique pas aux cessions faites entre associés.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis et mention,
Me Jourdan

AL58042051

Suivant acte sous seing privé du 30/12/2004, enregistré à Nevers. Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: SCI La Storia
Forme: Civile
Siège social: 3, rue de l' Eminence, 58220 Donzy
Durée :99 ans
Objet Social :L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Apport en numéraire: 1 000 Euros
Capital: 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 € chacune numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en fonction de leur apport.
Gérant: Stéphane Morizot, agent immobilier, demeurant à Donzy, 58220, 15, rue de l'Etape.
Pour avis,
Le gérant

AL58042055

SCP «Jean-Paul Jacob et Christophe Theveny»
Notaires associés
14, Rue Maréchal Lelcerc,
58200 Cosne-cours-sur-Loire

Suivant acte reçu par Maître Theveny, notaire, le 19/01/2010, enregistré à Nevers. Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: SCI des Petits Riots
Forme: Civile
Siège social: Saint-Verain, 58310 Les Petits Riots
Durée: 99 ans
Objet social: L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Apport en numéraire: 1 000 Euros
Capital: 1 000 Euros, divisé en 100 parts de 10 Euros chacune numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en fonction de leur apport.
Gérant: Monsieur Gilles Eric Zocolini, époux de madame Isabelle Michelle Plançon, demeurant à Saint Verain en Puisaye (58310) «Les Petits Riots».
Pour avis,
Maître Theveny

AL58042062

L'EARL DE SALIGNY

Au capital de 7 700 €

Est créée le 21 janvier 2010
Forme: Société civile à responsabilité limitée
Dénomination sociale: Earl de Saligny
Objet: Activités réputées agricoles
Siège social: Saligny, 58160 Chevenon
Capital social: 7 700 € divisé en 77 parts de 100 € résultant d'apports de numéraire et de matériel.
Durée: 99 ans
Gérants: M. Philippe Pouzol et Mme Catherine Simonneau domiciliés à Saligny, 58160 Chevenon.
Immatriculation: La société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis,
Les fondateurs

AL58042063

Etude De Me Michel Roda
Notaire à Lucenay-Les-Aix
(Nièvre)

Aux termes d'un acte reçu par Me Roda, Notaire à Lucenay les Aix (58380), le 16 janvier 2010, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers le 20 janvier 2010, Bordereau 2010/96, Case n° 1, extrait 232, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : «SIMATH»
Siège : Marzy (58180) 48 B, route de Busserolles.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Objet : La société a pour objet : constitution et gestion d'un patrimoine immobilier, acquisition par tout moyen de terrains bâtis ou biens et leur exploitation par voie de bail, location ou autrement, réfection, rénovation, réhabilitation d'immeubles anciens et généralement toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social.
Capital social : Mille euros (1.000,00 €uros) constitué d'apports en numéraire.
Gérant : Monsieur Philippe Melim, demeurant à Marzy (58180) 48B, route de Busserolles.
Parts sociales : les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément de la collectivité des associés.
La Société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.
Pour Avis et Mention
Me Michel Roda

AL58042076

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Nièvre
Commune de Courcelles 58210

Par arrêté n°1-2010 du 19 janvier 2010, Monsieur le Maire de Courcelles (Nièvre) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration de la carte communale.
A cet effet, Monsieur Alex Bertrand a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie du 6 février au 13 mars 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :
- Samedi 6 février 2010 de 10 à 12 heures
- Samedi 20 février 2010 de 10 à 12 heures
- Samedi 6 mars 2010 de 10 à 12 heures
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'élaboration de la carte

annonces légales

communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en mairie.
Le Maire de Courcelles

AL58042048

Avis d'enquête publique révision simplifiée du PLU de la Machine

Par arrêté en date du 21 janvier 2010, le Maire de La Machine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision simplifi√áe du PLU.
A cet effet, Monsieur Joël Veniant, retraité de la Gendarmerie, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Dijon comme commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la Mairie, du 16 février au 18 mars 2010 inclus, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
Le Commissaire enquêteur recevra en mairie les :
Mardi 16 février 2010, de 8h30 à 10h00
Samedi 27 février 2010, de 9h00 à 11h00
Jeudi 18 mars 2010, de 8h30 à 10h00
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision simplifiée du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du Public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

AL58042074

DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL «ANGELIQUE D»

Societè à responsabilité limitée
Société en liquidation
au capital de 10 000 euros.
Siège social : 60 rue de Nièvre
58000 Nevers.
Siège de liquidation : «Les vallées froides»,
route de Saint Amand
18570 Trouy
RCS Nevers N° 502 881 436

Par décision du 16 janvier 2010, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 janvier 2010 et sa mise en liquidation.
A été nommé liquidateur Mme Doucet Véronique, demeurant « les vallées froides» route de Saint Amand - 18570 Trouy, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé « les vallées froides» route de Saint Amand - 18570 Trouy, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépot des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Mention sera faite au RCS : Nevers.
Pour avis,

AL58042026

BOURGEOT PRESSE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622 euros
Siège social: 37 Avenue Dufaud, 58180 Marzy

Suivant délibération du 23 décembre 2009, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Le liquidateur

AL58042040

MAROQUINERIE DU CENTRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social: 4, Rue Jacques Duclos
58640 Varennes Vauzelles

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 30 juin 2009, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé 53 rue des Gravières, 58320 Pougues les Eaux.
Elle a nommé comme liquidateur monsieur Pointeau Ludovic demeurant 53 rue des Gravières, 58320 Pougues les Eaux lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers en annexe au registre du commerce et des sociétés.

AL58042043

FAEBUS

Sarl au capital de 22 950 €
Siège social
58210 La-Chapelle-Saint-André
Les Grands Bois
RCS Clamecy B 384 209 797

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2009, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Monsieur Eckart Bernau est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : Les Grands Bois, 58210 La-Chapelle-Saint-André.
Toute la correspondance devra être adressée et les actes et documents notifiés à cette adresse.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

AL58042044

COSNE PAC ENERGIES

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 9 000 euros
Siège : 20 rue de la Main de Fer
58200 Cosne Cours sur Loire
509 485 678 RCS Nevers

L'Assemblée Générale réunie le 28 Décembre 2009 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Olivier Desbois de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL58042046

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2009, enregistrée à Nevers le 14/1/2010 bord. n°2010/58, Case n°4,
L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Sarl Etablissement Pouillot, au capital de 3 109,96 Euros, ayant son siège à Donzy (Nièvre) rue du Franc Nohain, immatriculée au RCS de Nevers sous le n°305 815 961,
A décidé la dissolution volontaire anticipée de la société à compter du 16/12/2009, et nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation: Mme Michèle Pouillot, dt à Donzy (Nièvre) Chemin de Villacot.
Le siège de la liquidation est fixé à Donzy (Nièvre) rue du Franc Nohain.
La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis,
Le liquidateur

AL58042056

SARL L'ECOLE BUISSONNIÈRE

SARL au capital de 7 622 Euros
Siège social: La Boutrille
58170 Millay
RCS Nevers: 388 787 434

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009, il résulte que:
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2009 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur monsieur Vincent Labulle, demeurant La Boutrille - 58170 Millay, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé La Bourtille - 58170 Millay, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Mention sera faite au RCS : Nevers
Pour avis,

AL58042057

Novo Conseils
Société d'avocats
15, Rue Adam Billault, BP 306
58003 Nevers cedex

PAIN ET SUCRE

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 30 000 €uros
Siège social: 7, Avenue Anatole France
58200 Cosne cours sur Loire
RCS Nevers 499 808 962

Suivant décisions du 30 décembre 2009, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Le liquidateur

AL58042059

FIDAL **Société d'avocats**
41 bld du Pré Plantin
58000 Nevers

JAKOR

SARL en liquidation
au capital de 30 000 euros
Siège de liquidation : «La Braze»
58300 Cossaye
339 915 001 RCS Nevers

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 12 décembre 2009 au domicile du liquidateur, a approuvé le compte de liquidation de la société et donné quitus de son mandat au liquidateur, Mme Maryline Jacob dt «La Braze» 58300 Cossaye.
Le compte de liquidation sera déposé au greffe du tribunal de commerce de Nevers auprès duquel sera demandée la radiation de la société du registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le liquidateur
M Jacob

AL58042065

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ANVIS INDUSTRY SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €uros
Siège social: Usine des Caillots - 58300 Decize
518 482 013 RCS Nevers

Par décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2009, il a été:
- approuvé le projet d'apport partiel d'actif ainsi que sa rémunération conclu le 30 novembre 2009, prévoyant la transmission de la branche complète et autonome d'activité d'industrie, conclu avec la société «Anvis France Decize SAS», siège social Usine des Caillots - BP 101 - 58302 Decize cedex, Rcs Nevers 322 804 931.
- décidé en conséquence de l'apport partiel d'actif d'augmenter le capital social d'un montant de 3 999 000 €, représentée par 3 999 000 actions d'un euro de nominal chacune, attribuée à la société Anvis France Decize Sas, société apporteuse, les actions nouvelles auront droit pour la première fois aux dividendes à servir au titre de l'exercice en cours ouvert le 1er janvier 2010, le capital est ainsi porté de 1 000 € à 4 000 000 €.

AL58042049

ANVIS FRANCE DECIZE SAS

Société par actions simplifiée unipersonnelles au capital de 18.694.823 €uros
Siège social: Usine des Caillots
BP 101 58300 Decize
322 804 931 RCS Nevers

Par décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2009, il a été approuvé le projet d'apport partiel d'actif ainsi que sa rémunération conclu le 30 novembre 2009, prévoyant la transmission de sa branche complète et autonome d'activité d'industrie, conclu avec la société «Anvis Industry SAS» - Siège social Usine des Caillots - 58302 Decize, Rcs Nevers 518 482 013.

AL58042050

MODIFICATION DE CAPITAL

DEVE CAVES DU VAL D'OR

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622 Euros
Siège social: 76 Rue de Vauzelles
58000 Nevers (Nièvre)
390844090 RCS Nevers

D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2009, il résulte que:
- le capital social a été augmenté d'une somme de 50 002 (cinquante mille deux) euros, pour être porté de 7 622 (sept mille six cent vingt deux) euros à 57 624 (cinquante sept mille six cent vingt quatre) euros, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.
En conséquence, l'article des statuts a été modifié de la manière suivante:
Ancienne mention:
Le capital social est fixé à la somme de 7 622 (sept mille six cent vingt-deux) euros.
Nouvelle mention:
Le capital social est fixé à la somme de 57 624 (cinquante sept mille six cent vingt quatre) euros.
Pour avis,
Le représentant légal

AL58042047

FIDAL **Société d'avocats**
41 Bld du Pré Plantin
58000 Nevers

ROGER ROUX

SA au capital de 180 000 euros
Siège social : ZI RN7
58640 Varennes Vauzelles
327 674 362 RCS Nevers

Il résulte de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009, les mentions ci-après à publier :
Capital social :
Ancienne mention : 158 000 euros
Nouvelle mention : 180 000 euros.
Pour avis, le président, M. Roger Roux

AL58042064

FIDAL **société d'avocats**
41 Bld du Pré Plantin
58000 Nevers

LOCATION PLUS

Sarl au capital de 162 000 euros
Siège social : Le Bengy RN7
58640 Varennes Vauzelles
378 696 041 RCS Nevers

Augmentation de capital

Par assemblées générales extraordinaires des 23 et 21 décembre 2009, les associés ont décidé de porter le capital social de 90 000 euros à 162 000 euros.
Pour avis, le gérant
M. Charles de Saint Phalle

AL58042067

NON DISSOLUTION

SARL DU VIEUX CHATEAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 76 200 euros
Siège social
Domaine du Vieux Château
58700 Oulon
433.381.738 RCS Nevers

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 02/01/10. En application de l'article L 223-42 du code de commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissoudre la société.

AL58042061

TRANSFERT DE SIÈGE

Sofiral
12 rue Lamartine
58000 Nevers

MULTIVULCA

Sarl au capital de 4 000 euros
3 quai de la Jonction
58000 Nevers
RCS Nevers 500 144 969

Délibération du 08/01/2010: L'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 3 Quai de la Jonction 58000 Nevers au 6-8 rue du Plateau de la Bonne Dame 58000 Nevers à compter rétroactivement du 30/11/2009, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La gérance

AL58042071

NOMINATION

SOCIÉTÉ PIERRE BOURRE FILS

SA au capital de 650 000 €uros
Siège: Gevrey Chambertin (21220) Route Nationale
015 750 961 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 24 décembre 2009, monsieur Philippe Broichot demeurant à Dijon (21000) 7 Rue Marguerite Yourcenar a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement de monsieur Gabriel Chapuis, démissionnaire.
Le président du directoire

AL58041908

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LE ZAPPING

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social: 16, Rue de Charleville
58000 Nevers
RCS Nevers 450 774 922

Monsieur Georges Jean-Luc a décidé de démissionner de ses fonctions de gérant de la société.
L'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2009 a décidé de nommer madame Georges Josiane, gérante à compter du 28 décembre 2009.

Alciat-Juris Société d'avocats *AL58042041*

Alciat-Juris
société d'avocats
Siège social : Bourges
4 rue Porte jaune
Cab sec. : Vierzon -
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers 6 rue Hoche

ASF LE FRANCE

Nom commercial «Au Bistrot Gourmand»
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Square de la résistance
58000 Nevers
RCS Nevers B 491235313

Modification co-gérance

Selon l'AGO du 14/01/2010, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit avec effet au 31/12/2009.
Ancienne mention :
Co-gérant : Pascal Belujon, né le 06/04/64 à Charenton le Pont (94) dmt à Montigny aux Amognes (58) Le Meulot
Co-gérante : Barbara Girault épouse Felzines, née le 14/09/77) Nevers (58) dmt à Saint-Eloi (58) 13 rue de Trangy
Nouvelle mention :
Gérant : Pascal Belujon, sus nommé et domicilié.
Pour insertion, la gérance

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 40 42

UN MOYEN MODERNE ET RAPIDE POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE DANS Terres de Bourgogne
Hebdomadaire agricole et rural
legales@terres-de-bourgogne.net
Devis établi plus rapidement...
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE PATRICIA AU 03 80 78 90 42

annonces légales

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

APPEL DE CANDIDATURES
La SAFER se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de ALLUY (AA 10/004)- biens loués sur partie-
TERRES-PRES-BOIS:
11 ha 19 a 37 ca
- La condemaine: YA-48[P1]-60[45][P1] - Les rompes: YA-40-41-43(A)-43(B)-44(A)-44(B) - Les tessonges: B-825
Et, par extension, Cmne de TINTURY
2 ha 31 a 10 ca
- Les commes: C-709-710
Cmne de BRASSY (AA 10/007)- biens loués sur partie
TERRES-BOIS:
3 ha 99 a 50 ca
- La guitte molat: D-80-81 - La vieille cour: E-804-811(A)-811(B) - Le grand vernet: E-1479[1393](J)-1479[1393](K) - Pres des bouts: D-925 - Sous monrecou: E-911-912
Cmne de CHATEAU-CHINON CAMPAGNE (AA 10/002)
TERRAIN A BATIR:
1 ha 24 a 90 ca
- L huy gaudry: B-29-196[30]
Cmne de MONTARON (AA 10/005)
PRES:
5 ha 23 a 80 ca - Les champs de la justice: ZA-17 - Sangy: ZA-15(J)-15(K)
Cmne de MONTIGNY-AUX-AMOGNES (AA 10/008)
PARCELLES FORESTIERES:
19 ha 57 a 96 ca
- Bois des charnions: C-219 - La brosse: C-247
Cmne de SERMAGES (AA 10/ 003)
BOIS:
3 ha 61 a 20 ca
- Les chaintres: A-383(J)-383(K)-388(J)-388(K)
Cmne de TOURY SUR JOUR (AP 09/062)
PRES:
2 ha 32 a 65 ca
- Les coudrys: B-347-348
Cmne de ST HILAIRE FONTAINE (AA 10/006)
TERRES-PRES-SOLS : BATIMENTS HABITATION ET EXPLOITATION:
77 ha 94 a 61 ca
- Champ du bois: A-189[43] - Champ menet: A-4 - Champs brules: A-7-8 - Chez dare: A-6 - Domaine gillette: A-33-134[32] - L ouche: A-34-136[36] - L ouche maillot: D-149-150-152 - La prairie: C-91 - La saugrenee: A-41 - Le grand pre: A-132[37] D-153-154 - Le patureau: A-5 - Les cluzeaux: A-38-39-40 - Les soulins: D-392[172] - Pre de gillette: A-42
Et, par extension, Cmne de CHARRIN:
59 ha 46 a 87 ca
- Champ micaux: ZO-11 - La question: ZL-1-37 - Le champ des gravats: ZN-6 - Leiny: ZM-27 - Les ardillats: ZN-12
Cmne de CHEVENON (AA 10/009)
TERRES-PRES-SOLS : BATIMENTS HABITATION ET EXPLOITATION:
122 ha 84 a 17 ca
- Champ cumain: C-111 - Champ de balais: C-176 - Champ de l accence servant: C-112 - Champ de la grenouille: C-63 - Champ du corbier: C-149 - Champ louat: C-108 - Domaine de manicrot: C-171-172-173-174-175 - Etang saint etienne: C-64 - Herbage de manicrot: C-170 - La casserolle: C-162-163 - La grande ouche: C-82-83 - La maison rouge: C-262[105]-264[106] - Le pre serot: C-161 - Le verger: C-109 - Les chaumes douces: C-167 - Les terres douces: C-166 - Pature du chemin de la col: C-177-178-234 - Pre clos: C-169 - Pre de l accence servant: C-107 - Pre du chene: C-168 - Pres de la forge: C-70 - Pres mousset: C-179-235 - Terre des boulats: C-62
ANNULE ET REMPLACE ANNONCE PARUE LE 14/01/2010 : Cmne de TOURY LURCY (AA 07/048)
PRES:
42 ha 75 a 21 ca
- La baltiere: B-700[564]-702[566] - La jonciere: B-424-425 - Le bouleriau: B-417-418 - Le champ prin: B-426 - Le grand champ massonnat: B-363-364 - Le pre des vernes: B-372-373-374 - Les massonnats: B-369[P1]-370 **(Biens libres)**
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15/02/2010 à Safer de Bourgogne, 6, rue du Ravelin 58000 Nevers, Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL58042079

AL58042066

CESSION

Legalys Conseils
Maître Eric Massereau
Route d'Orléans - BP 89
18230 Saint Doulchard

Suivant acte SSP en date à Saint Doulchard, Cher, du 8 janvier 2010, enregistré au PDE de Nevers le 14 janvier 2010, bordereau n°2010/58, case n°9,
- la société «Les Fruits du Colombier», société à responsabilité limitée, au capital de 7 622,45 € dont le siège est à Menetou Salon, Cher, «Le Colombier» immatriculée au RCS de Bourges sous le numéro 377 759 295,
A cédé à :
- la société «Vergers des Beaumonts» société à responsabilité limitée, au capital de 266 160 € dont le siège est à Bonny sur Loire, Loiret, lieudit «Les Beaumonts», immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 320 627 409,
La branche de fonds de commerce de commercialisation et vente au détail, demi-gros, gros en matière d'alimentation et de tous produits en général se rapportant à la consommation des ménages, connue sous le nom de «Les Fruits du Colombier», pour lequel la Sarl Les Fruits du Colombier est immatriculée à titre secondaire au Rcs de Nevers sous le numéro 377 759 295, située et exploitée à Nevers, Nièvre, 55 bd du Grand Pré des Bordes, avec tous ses éléments corporels et incorporels, moyennant le prix principal de 25 000 Euros, s'appliquant, savoir:
- aux éléments incorporels, pour 5 000 €
- aux éléments corporels, pour 20 000 €
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2010.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, pour la validité, 55 bld du Grand Pré des Bordes - 58000 Nevers, au siège du fonds cédé, et pour la correspondance, au Cabinet Legalys Conseils, Route d'Orléans, 18230 Saint Doulchard, où domicile a été élu.
Pour avis unique

AL58042053

Maître Philippe Menigoz
Notaire
70, Avenue de Paris,
58320 Pougues les Eaux

Suivant acte reçu par le notaire sus nommé le 11 janvier 2010, enregistré au S.I.E. de Nevers le 18 janvier 2010 bordereau 2010/80 case n°1 extrait 190, il a été constaté la cession de fonds de commerce suivante:
Cédant: Mr Ahmed Azaha, commerçant, et Mme Azaha Fadma, conjoint collaborateur, son épouse, demeurant ensemble à Urzy (Nièvre) 40, Square des Troënes.
Cessionnaire: Mr Rachid Nafaa, agent de fabrication et Mme Stéphanie Mielle, vendeuse, son épouse, demeurant ensemble à Sauvigny-les-Bois (58160) 1, Impasse de l'Orée-du-Bois.
Désignation du fonds cédé: un fonds de commerce de vente de pains, pâtisseries, viennoiserie, pizzas, sandwichs, boissons à emporter (boissons des deux premiers groupes, au regard de la réglementation sur les débits de boissons), connu sous l'enseigne «Proxi Pains»; ledit fonds sis et exploité à Varennes Vauzelles (58640) 18, Rue de Verdun - Centre Commercial de Veninges.
Prix de cession: Vingt mille Euros (20 000,00 €)
Propriété jouissance: rétroactivement du 05 janvier 2010.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues exclusivement par acte extra judiciaire, en l'office notarial sus nommé à Pougues-les-Eaux (58320), 70 Avenue de Paris, dans les dix jours de la dernière en date des insertions, y compris celle du BODACC à peine de forclusion.
Pour insertion,
Me Philippe Menigoz

AL58042054

Société notariale
Gauthier-Clerget
58400 La charité sur Loire

Suivant acte reçu par Me Joël Gauthier, le 21 janvier 2010, enregistré au pôle départemental d'enregistrement de Nevers, le 22 janvier 2010, bordereau n°2010/110 case n°1, extrait 268, Monsieur Marcel Lamy, boulanger-pâtissier et Madame Noëlle Jacqueline Claudine Petit, son épouse, demeurant ensemble à La Charité sur Loire (58400), 11 bis avenue Maréchal Leclerc, ont vendu à la société dénommée «Boulangerie saint-Pierre» société à responsabilité limitée, dont le siège social est à La Charité sur Loire, 2 place Saint-Pierre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers (58000) sous le n°518 880 463, un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, fabrication et vente de chocolats, vente de confiseries, exploité à La Charité sur Loire, 2 place Saint-Pierre, connus sous le nom de «Boulangerie Lamy» pour lequel Madame Noëlle Lamy est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 505 174 094.
L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1er janvier 2010.
Prix :deux cent mille euros s'appliquant aux éléments incorporels pour cent soixante dix mille euros et au matériel pour trente mille euros.
Les oppositions seront reçues s'il y a lieu, dans dix jours de la dernière date des publications légales en l'étude de Me Gauthier à La Charité sur Loire 37 Ter avenue Maréchal Leclerc où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, le notaire

AL58042070

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

EURL KLIMATHERM

Au capital de 4 000,00 €
Siège Social : 77 Bis Rue de la République
89150 Saint Valérien
453 892 309 RCS Sens

-Suivant décisions extraordinaires prises par l'associé unique Mr Tourlier Laurent en date 15 octobre 2009.
-Le transfert du siège social a été effectué le 15 octobre 2009 du 77 bis rue de la république à Saint Valérien au 79 rue de la république à Saint Valérien 89 150.
-L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
-Le capital de la société a été augmenté de 10 000 € pour être porté à 14 000 € par augmentation du nominal des parts sociales de 20 € chacune libérées par compensation avec son compte courant.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Les déclarations devront être effectuées près du Greffe de Tribunal de Commerce de Sens.
Pour Insertion Unique : le Gérant

AL89041705

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2009, les associés du Groupement Foncier Agricole des Gauguins Valtat-Morlot, au capital de 49 241,35 €, dont le siège social est aux Gauguins, 89116 Précy-sur-Vrin, RCS Sens 324347962, ont décidé de transférer le siège social aux Gauguins 89116 Cudot, à compter du 1er janvier 2010 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du 12 janvier 2010, les associés dudit Groupement Foncier Agricole des Gauguins Valtat-Morlot, ont décidé de nommer gérants: Mr Pierre Valtat et Melle Karine Valtat pour une durée indéterminée et de modifier l'article 16 des statuts en conséquence.

AL89042049

JPC EVENEMENTS

Sarl au capital de 1 500 euros
11 Grande rue 89140 Compigny
RCS Sens 501 826 523

Au terme des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2010, les associés ont décidé :
- d'étendre l'objet social à la production de films publicitaires.
La gérance

AL89042076

A.P.S.

Sarl au capital de 85 500 euros
5 boulevard de Verdun 89100 Sens
RCS Sens 440 793 552

Au terme des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2009, les associés ont décidé :
-de porter le capital social de 85 500 euros à 107 900 euros par émission de 2 240 parts nouvelles de 10,00 euros
- d'étendre l'objet social de la vente de voiturettes sans permis, de bateaux et scooters à moteur.

AL89042077

AVIS DE CONSTITUTION

BOURGOGNE CUISINES PRO 89

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 105 rue des Mignottes,
89000 Auxerre

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Auxerre du 8 janvier 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- **Forme :** Société par actions simplifiée
- **Sigle :** BCP 89,
- **Dénomination :** Bourgogne Cuisines Pro 89
- **Siège :** 105 rue des Mignottes, 89000 Auxerre
- **Durée** : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
- **Capital :** 30 000 euros
- **Objet :** Installation et entretien de matériel frigorifique et thermique, vente de Matériel hôtelier, installation et entretien de matériel de cuisine professionnelle
Admission aux Assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions et il dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Sébastien Martin, demeurant 3 route Nationale 5 Crimolois, 21800 Quétigny,
Directeurs généraux :
Monsieur Olivier Bezault, demeurant 1076 rue de Verdun 45160 ST Hilaire St Mesmin
Monsieur Gilles Maréchal, demeurant 17 rue de la Coudre 77590 Fontaine-le-Port
La Société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.
Pour avis

AL89042047

FIDAL
1, Avenue de Saint-Georges,
89000 Auxerre

Par acte sous seing privé en date du 25/01/2010 est constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société par actions simplifiée
Dénomination: MP SELFINOX
Capital: 8000 € divisé en 800 actions de 10 €
Siège social: 105 rue des Mignottes - 89000 Auxerre
Objet: Négoce de matériels self et préparation inox pour collectivités et grandes cuisines professionnelles
Durée: 99 années
Admission aux assemblées et droit de vote: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément: Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président: Monsieur Patrick, Robert, Charles Morel demeurant à Perrigny (89) 19, Rue de la Coulemine.
Immatriculation: au RCS d'Auxerre
Pour avis

AL89042053

Suivant acte SSP du 19 janvier 2010, constitution de la SARL
Dénomination sociale

TEMO

Capital social: 3 000 €uros
Siège social: 1, Place du Marché, 89300 Joigny
Objet: Café, bar, restaurant
Gérant: M. Malik Madi, 9 Villa des Iris, 93120 La Courneuve
Durée: 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL89042054

Etude de Me Marie-Christine Millot-Sonnet Notaire
89190 Villeneuve l'Archevêque

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Millot-Sonnet, notaire à Villeneuve l'Archevêque (Yonne) 48 rue de la République, le 15 janvier 2010 enregistré à Sens le 19 janvier 2010, bordereau 2010/52, case 5,extrait 177 la société civile immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous:
Dénomination : SCI Phinat
Siège : 13 rue des Grahuches 89100 Sens
Durée : 99 ans
Objet : L'acquisition, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, et généralement, toutes opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société
Capital social : Trois mille euros (3 000,00 euros)
Apports en numéraire : 3 000.00 euros
Gérant : Monsieur Philippe Hurdebourcq, gérant demeurant à Sens (89100) 13 rue des Grahuches.
Les statuts contiennent une clause d'agrément de cession des parts par la collectivité des associés.
Immatriculations au RCS de Sens.
Pour avis et mention,
Me Marie-Christine Millot-Sonnet, notaire

AL89042063

Constitution d'une société en date du 01 Février 2010
Dénomination : Lojupo
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège : 1 Grande rue 89570 Turny
Objet : L'acquisition, la production et la revente d'électricité
Durée : 99 ans
Capital : 2500 euros
Gérance : M Viaut Gilles demeurant 1 grande rue 89570 Turny
Pour une durée illimitée
Immatriculation : au RCS de Sens

AL89042074

DISSOLUTION LIQUIDATION

DEJUST N°2

SCI au capital de 129 581,66 €
Siège Social : 2 ter, rue du Bordiot
89100 Gron
347 430 530 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire a décidé, le 18 décembre 2009 : -la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé Monsieur Gérard Dejust demeurant 2 ter rue du Bordiot à Sens (89100), liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation à l'ancien siège social.

AL89041937

EARL CROCHOT

Société civile en liquidation
au capital de 75 000 euros
Siège social : Grande rue
89360 Bernouil
418 447 157 RCS Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur
Aux termes d'une décision en date du 7 janvier 2010, l'associé unique de l'Earl Crochot a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable.
M. Florent Crochot, demeurant à Bernouil (Yonne), a été nommé aux fonctions de liquidateur et lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Bernouil (yonne), grande Rue, lieu du siège social.
Le dépot des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (yonne).
Pour avis, le liquidateur

AL89042046

Presse à balles consulting Sarl au capital de 5 000 euros. 77, Grande Rue, 89340 Villeblevin. RCS Sens 490314184. A compter A.G.E. du 31.12.2009. Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur (s) durée liquidation: Monsieur Das Neves Paul, 77 Grande Rue, 89340 Villeblevin. Siège liquidation ou correspondances, actes documents relatifs liquidation sont à expédier. Siège social. Dépôt légal actes, documents et formalités: RCS Sens.

AL89042048

REALISATION ET EXPLOITATIONS POUR L'ENVIRONNEMENTR.E.P.E.

SARL au capital de 25 000 €
Siège Social : La Colline
89100 Villeroy
321 921 223 RCS Sens

L'associé unique a décidé, le 31 décembre 2009 : -la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Jean-Claude Volant, demeurant à Villeroy (89100), 6 rue de la Haie Pélerine, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation à l'ancien siège social.

AL89042052

SARL HOCHART

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 7 622 Euros
Siège de la liquidation: 15, Chemin du Foulon,
89200 Pontaubert -
RCS Auxerre: B 309 517 688

L'assemblée de liquidation de cette société a été tenue le 21 janvier 2010 au siège de la liquidation à Pontaubert. Elle a:
- approuvé les comptes définitifs de liquidation

annonceslégales

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

La SAFER de BOURGOGNE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution, tout ou partie des biens suivants :

Tonnerre
- 28 a 81 ca - Des commes: AW 190 ,Äi terrain à bâtir
- 17 a 30 ca - Envers des rouquins: YC 124 - bois-taillis
- 36 a 67 ca - Les chantemerles: YC 91 - bois-taillis

Chailley - pré location par Convention d'Occupation Provisoire et Précaire d'une année
56 a 48 ca - Les fertes: ZI-22-96

Fontaines terre
9 ha 33 a 70 ca - Champs de grenon: ZT 14

Fontenoy pré
2 ha 69 a 20 ca - Le thurot: ZB 9

Epineuil bois-taillis
28 a 00 ca - 'Les girevaudes': ZH- 11

Arcy Sur Cure - terre
8 ha 76 a 34 ca - La cote de la chaux: B-2425-2426-2544-2551 - La cote judee: B-2578 - Le champ quarre: ZL-63(J)-63(K)

Courlon Sur Yonne - terre
6 ha 35 a 10 ca - La porte de vinneuf: ZW-6 - Les vioules: ZV-128[27] ZW-66[11] - L epine vauduit: ZK-22 - Le fond des vallees: ZS-52[24]-53[24](J)-53[24](K)

Joux La Ville - terre
16 ha 07 a 35 ca - L erable: XM-5-6-8

Mailly-La-Ville - bois taillis
97 a 20 ca - La croix roubier: ZT-32 - Les champs quantins: B-191-199

Precy Le Sec - terre, hangar, poulailler et matériel
68 ha 18 a 31 ca - Les vignes de gally: ZB-98[50](A)-98[50](Z) - Les vignes de gally: ZB-97[49]-99[50] - Sous gally: ZA-10 - Sous le coteau: ZD-21 - Beauregard: ZL-36 - Champs des poids: ZE-64 - La baraque: ZD-4 - La foiree: ZK-88 - Beauregard: ZL-35 - Champs des pierres: ZD-41-42-60-85-86 - Chemin de saint more: ZK-66-67 - Chemin du beugnon: C-1208-1233-1234 - Croix chevreteau: ZB-89[13] - Endroit des vaux lions: A-642-644-647-654-659-683 - Envers des vaux lions: A-551-578-584 - La baraque: ZD-5 - La cote de chevreau: ZM-19 - La lieue doutain: ZB-85[4](J)-85[4](K) - Le part: C-890-1361[928] - Le ravery: ZH-80-81 - Les ates: D-1359-1369-1395-1406 ZK-23 - Les champs de migeris: ZC-35 - Les envers: ZM-54-60 - Les robicons: ZL-30-31-32 - Les vignes de gally: ZB-64[57]-71-96[49] - Noyer bigot: ZM-81-104-105-106 - Sous gally: ZN-39-40-41(J)-41(K)-78
- Sous le coteau: ZD-12(A)-12(B)-20 - Sur chatillon: ZH-69 - Teurreau des laves: B-781-782-835 - Vallee du bois: C-1280-1314 - Vaubillon: D-1466-1470-1472-1482-1507 - Vaux lions: A-592-595-604-614

Vinneuf - terre
91 a 90 ca - Les grahuches: ZM-41

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, par écrit, au plus tard le **15 février 2010** à SAFER de Bourgogne - 18 rue Guynemer 89000 Auxerre Tél. 03 86 46 99 74 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL89042078

- déchargé Mr Patrice Hochart de son mandat de liquidateur et donné à ce dernier quitus de sa gestion
- constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31/12/2009.

Les comptes du liquidateur seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis,
Le liquidateur

AL89042056

CUMA DE VELOTTE

Société en liquidation
N° d'agrément : 89-0444
N° d'immatriculation au RCS : 345 329 668
Siège social : chez André Dorey - St Aubin
89630 St Brancher

L'assemblée générale de clôture de liquidation de la Cuma s'est réunie le 11 juin 2009 à Saint-Aubin 89630 St Brancher, sur convocation des liquidateurs, MM. André Dorey et Didier Couhault domiciliés à St Brancher.
Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.
Les liquidateurs.

AL89042059

LUDIDAC eurl au capital de 30 000 euros, 1 rue Notre Dame 89700 Tronchoy. RCS Auxerre 388 136 004. A compter AGE du 31/12/2009 : Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur(s) durée liquidation : Monsieur Bès de Berc Godefroy 1 rue Notre Dame 89700 Tronchoy. Siège liquidation ou correspondances, actes documents relatifs liquidation sont à expédier, siège social. Dépôt légal actes, documents et formalités : RCS Auxerre.

AL89042062

MODIFICATION DE CAPITAL

GAEC DE CHICHERY

Groupement agricole d'exploitation en commun reconnu le 22 septembre 1965 par le comité départemental d'agrément de l'Yonne.
Société civile au capital de 377 145 euros.
siège social: 15, rte de Branches
89400 Chichery
778 659 854 Rcs de Sens.

l'Assemblée générale du 1er janvier 2010 a décidé d'augmenter le capital social de 54 855 euros, ce qui a pour effet de porter celui-ci à à la somme de 432 000 euros.
Pour avis, la gérance.

AL89042050

TRANSFERT DE SIÈGE

Par assemblée en date du 1er janvier 2010, la SCI Harknor a décidé de transférer son siège social, RCS 452 352 248 Auxerre, ancienne mention: 9, rue du Pont, 89420 Guillon, nouvelle mention: 33, grande rue, 89440 Blacy
Pour avis, la gérance

AL89041902

Arts Import
Sarl au capital de 8 000 euros
Siège social : 5 petite rue 89580 Mige
439195082 RCS Auxerre
En date du 04/01/2010, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au zone des Glenardes 89580 Val de Mercy à compter du 11/01/2010.
Mention au RCS de Auxerre

AL89042064

SCI DU CLOS SAINT-BERNARD

Société civile immobilière
Au capital de 500 00 euros
Siège social : 11 rue Raymond Aron
21240 Talant
RCS Dijon D 387 770 522

AGE du 1er octobre 2008 : transfert du siège social de la société de Talant (21240) 11 rue Raymond Aron à Beines (89800) 23 rue de la Porte d'Auxerre.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, le représentant légal

AL89042065

Selarl Gourves et associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tél 02 98 64 17 71 - Fax 02 98 64 17 72

SCI LA GARENNE SUD

Au capital social de 3 048,98 euros
Siège social : 4 Square Raphaël
89600 Saint Florentin
RCS Auxerre n°379 490 691

Aux termes d'une décision en date du 17 novembre 2009, il a été décidé de transférer le siège social du 4 Square Raphaël 89600 Saint Florentin au 16 bis rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris à compter du 17 novembre 2009 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris.
Pour avis, le gérant

AL89042066

Selarl Gourves et associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tél 02 98 64 17 71 - Fax 02 98 64 17 72

SCI LA GARENNE OUEST

Au capital social de 3 048,98 euros
Siège social : 4 Square Raphaël
89600 Saint Florentin
RCS Auxerre n°379 490 527

Aux termes d'une décision en date du 17 novembre 2009, il a été décidé de transférer le siège social du 4 Square Raphaël 89600 Saint Florentin au 16 bis rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris à compter du 17 novembre 2009 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris.
Pour avis, le gérant

AL89042067

Selarl Gourves et associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tél 02 98 64 17 71 - Fax 02 98 64 17 72

SCI LA GARENNE EST

Au capital social de 3 048,98 euros
Siège social : 4 Square Raphaël
89600 Saint Florentin
RCS Auxerre n°379 490 212

Aux termes d'une décision en date du 17 novembre 2009, il a été décidé de transférer le siège social du 4 Square Raphaël 89600 Saint Florentin au 16 bis rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris à compter du 17 novembre 2009 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris.
Pour avis, le gérant

AL89042068

Selarl Gourves et associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tél 02 98 64 17 71 - Fax 02 98 64 17 72

SCI LA GARENNE NORD

Au capital social de 3 048,98 euros
Siège social : 4 Square Raphaël
89600 Saint Florentin
RCS Auxerre n°379 490 345

Aux termes d'une décision en date du 17 novembre 2009, il a été décidé de transférer le siège social du 4 Square Raphaël 89600 Saint Florentin au 16 bis rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris à compter du 17 novembre 2009 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris.
Pour avis, le gérant

AL89042069

Selarl Gourves et associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tél 02 98 64 17 71 - Fax 02 98 64 17 72

SCI LA GARENNE CENTRE

Au capital social de 3 048,98 euros
Siège social : 4 Square Raphaël
89600 Saint Florentin
RCS Auxerre n°379 490 071

Aux termes d'une décision en date du 16 novembre 2009, il a été décidé de transférer le siège social du 4 Square Raphaël 89600 Saint Florentin au 16 bis rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris à compter du 16 novembre 2009 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris.
Pour avis, le gérant

AL89042070

Selarl Gourves et associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tél 02 98 64 17 71 - Fax 02 98 64 17 72

SCI DE LA FORET D'OTHE

Au capital social de 2000 euros
Siège social : 8 impasse des Martineaux
89600 Saint Florentin
RCS Auxerre n°444 699 052

Aux termes d'une décision en date du 17 novembre 2009, il a été décidé de transférer le siège social du 8 impasse des Martineaux 89600 Saint Florentin au 16 bis rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris à compter du 17 novembre 2009 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris.
Pour avis, le gérant

AL89042071

Selarl Gourves et associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tél 02 98 64 17 71 - Fax 02 98 64 17 72

SCI LES FONDS DE BLAUDES

Au capital social de 20 000 euros
Siège social : 8 impasse des Martineaux
89600 Saint Florentin
RCS Auxerre n°444 699 102

Aux termes d'une décision en date du 17 novembre 2009, il a été décidé de transférer le siège social du 8 impasse des Martineaux 89600 Saint Florentin au 16 bis rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris à compter du 17 novembre 2009 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris.
Pour avis, le gérant

AL89042072

Selarl Gourves et associés
Avocats au Barreau de Quimper
3 place de La Tour d'Auvergne
29000 Quimper
Tél 02 98 64 17 71 - Fax 02 98 64 17 72

SCI FAMILLE ROY

Au capital social de 102 445,74 euros
Siège social : 4 Square Raphaël
89600 Saint Florentin
RCS Auxerre n°393 913 140

Aux termes d'une décision en date du 17 novembre 2009, il a été décidé de transférer le siège social du 4 Square Raphaël 89600 Saint Florentin au 16 bis rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris à compter du 17 novembre 2009 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris.
Pour avis, le gérant

AL89042073

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL CAVES JOUDELAT

Société civile au capital de 666 462 Euros
Siège social: 10, Chemin des Fossés
89290 Irancy
491 525 085 RCS Auxerre

L'assemblée générale du 31 décembre 2009 a pris acte de la démission de M. Lucien Joudelat de ses fonctions de gérant et a nommé Mme Christiane Nouvel épouse Joudelat, demeurant à Irancy (Yonne) 10 Chemin des Fossés, à ces fonctions.
Pour avis, la gérance

AL89041992

SCEA BLANCHET PÈRE ET FILS

Société civile au capital
de 106 000,00 Euros
Siège social: 4, Place de la Mairie
89290 Venoy
480 537 778 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009 a nommé aux fonctions de gérant Mme Cécile Febvre épouse Blanchet, demeurant à Venoy (Yonne), Soleines, 6 rue des Grands Champs.
Pour avis, la gérance

AL89041998

CESSION

Formalités diverses
Suivant acte SSP en date du 17 décembre 2009 et 19 janvier 2010, enregistré au SIE de Sens le 20 janvier 2010, bord. 2010/56, case n°20,
Mr Régis Leroy et Mme Evelyne Després Son épouse, demeurant 3 route de Rumont, 55000 Erize Saint Dizier, ont cédé à la société, TEMO Sarl au capital de 3 000 €uros, siège social: 1, Place du Marché, 89300 Joigny en cours de constitution au RCS de Sens.
Son fonds de commerce de «Café, bar, brasserie, organisation de soirée à thème» sis et exploité 1, Place du Marché, 89300 Joigny, pour lequel ils sont immatriculés à titre secondaire au RCS de Sens sous le n° 307 648 402. Cette vente a été consentie au prix de 26 000 Euros, avec entrée en jouissance au 17 décembre 2009.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et la correspondance chez M. Régis Leroy, 3, Route de Rumont, 55000 Erize-Saint-Dizier.

AL89042055

Confiez-nous
vos annonces légales
avant le **lundi 17 h.**

4 possibilités :

Par courrier :
Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - BP 77409
4 rue Davout - 21074 Dijon cedex

Par fax :
03 80 70 08 02

Par e-mail :
legales@terres-de-bourgogne.net

Au journal :
Terres de Bourgogne
4 rue Davout 21000 DIJON

Renseignements :
PATRICIA
03 80 78 90 42

Sauf accord contraire, les annonces doivent être réglées avant parution

UN MOYEN SIMPLE ET RAPIDE POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE DANS Terres de Bourgogne L'hebdomadaire agricole et rural



Transmettez votre texte par courrier électronique

legales@terres-de-bourgogne.net

Un devis sera établi rapidement

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE PATRICIA AU 03 80 78 90 42

Paradoxe français : alors que les bienfaits du bistrot sont reconnus par la science sociologique, le nombre de licences IV s'écroule. Le 15 janvier, le Sénat accueillait son «Grenelle des limonadiers».

Comment sauver le café rural ?

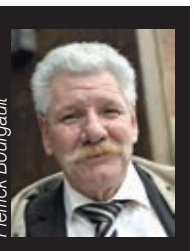
«*Les 55 000 débits de boisson recensés en 1999 n'étaient plus que 40 000 en 2006, et l'hémorragie continue avec l'interdiction du tabac et les lois anti-alcool*» alerte Franck Camus, l'un des vice-présidents du syndicat UMIH* et restaurateur à Reims. Ces fermetures concernent surtout le monde rural et les centres urbains, l'activité économique s'étant déplacée dans les zones commerciales en périphérie des villes. Souvent, un café ferme lorsque ses tenanciers partent à la retraite, faute de repreneurs ou de crédit bancaire pour les candidats. «*Il faut distinguer les causes de fermeture liées à l'évolution de la demande des clients et celles dues à la réglementation*» précise Jean-Yves Pineau, directeur du collectif Ville Campagne (Aixe-sur-Vienne, 87).

Selon Patrick Villemin, secrétaire général d'Heineken France, «*le consommateur souhaite de bons produits à des prix ajustés, de la propreté, une convivialité dont le patron est le chef d'orchestre. Les jeunes générations - l'avenir des cafés - veulent rester connectées avec leurs amis, Internet wifi est donc indispensable*». Les causes réglementaires sont nombreuses, dont l'onéreuse mise aux normes (handicapés, incendie, hygiène…). Les bars les plus dynamiques et attractifs, tels les cafés-concerts sont les plus menacés par les lois anti-bruit et la complexité administrative. Seule méthode simple pour payer des amateurs ou semi-professionnels, la rémunération « au chapeau » est illégale, considérée comme du travail au noir, sans contrat ni cotisations sociales. D'autre part, la loi exige de tout établissement organisant plus de six concerts annuels une licence d'entrepreneur de spectacles.



Pierrick Bourgault

Concert de Kitoslev au Saint-Pol à Nogent-le-Rotrou (28). Les bars les plus dynamiques, tels les cafés-concerts, sont aussi les plus menacés.
En savoir plus : www.bar-bars.com



Pierrick Bourgault

Bistrots de pays

« Notre label regroupe plus de 200 bars qui proposent une cuisine du terroir, des animations et des services locaux ». Bernard Reynal, président de www.bistrotdepays.com

Améliorer l'offre et modifier les lois

Les idées fusent. De nombreux responsables de bars débordent d'énergie pour organiser des expositions (photos, peinture…) des cours d'œnologie, de danse… Ils laissent à disposition des clients des étagères de livres à lire sur place ou emporter chez soi, à condition de le remplacer par un exemplaire de sa bibliothèque personnelle. On y écoute des conférences (philo, psycho, droit, échange de conversations en langue étrangère…) des projections de court-métrages sur les écrans occupés d'habitude par le sport ou les clips, des spectacles (musique, slam, scène ouverte, théâtre… voire de l'opéra comme dans la région des Pays de la Loire). Parfois un patron transforme son café en bar-brocante, ou en véritable petit musée dédié à sa passion. «*L'après-midi, les cafés pourraient proposer des jeux de cartes ou de scrabble aux personnes âgées du village*» suggère Patrick Villemin.

Aujourd'hui, les élus prennent conscience de l'importance du bistrot, souvent ultime commerce du village. «*Le bar joue un rôle dans la lutte contre l'alcoolisme car il encadre une consommation limitée et dans un lieu sécurisé*», justifie Franck Camus. «*Les élus locaux, les présidents de communautés de communes peuvent racheter ou préempter des établissements fermés pour les rénover et les louer, comme nous l'avons fait à Sainte-Menehould (51)*». Jean-Christophe Carcenac, patron d'un bar-restaurant routiers aux Farguettes (81) et président de l'UIMH 81 va investir 1,5 M€ pour construire un nouvel établissement sur la récente déviation routière. Il a négocié un parking de 2 ha avec la Communauté de communes. «*Les maires ont un rôle à jouer et ils ne sont pas seuls, de nombreux organismes tels les CCI peuvent les aider, rappelle Bernard Reynal, président de Fédération nationale des Bistrots de pays et également président de la Communautés de communes du Sud-corrézien. Si un maire apprend qu'un bar doit fermer, son rôle est de le sauver*».

PIERRICK BOURGAULT

** UIMH : Union des métiers et des industries de l'hôtellerie.*

Innovation

Le bistrot nouveau est arrivé

Bars et tabacs représentent toujours un réseau solidement implanté dans le territoire et convoité par de nombreux distributeurs. La Française des jeux lance d'ailleurs une nouvelle campagne publicitaire en l'honneur des débitants/détaillants. Les télécartes pour cabines en voie de disparition laissent place aux recharges pour téléphone mobile, à des cartes de nouvelle génération pour sécuriser ses achats sur Internet et à des bornes multimédia interactives. « *Il faudra bientôt faire Polytechnique pour devenir bistrotier,* ironise Jean-Yves Pineau. *Attention à ne pas encombrer les débitants avec des produits présentant peu d'intérêt pour le public ni pour eux* ». A titre indicatif, la marge du détaillant pour ces cartes de monnaie virtuelle n'est que de 2 %. Ne vaudrait-il pas mieux vendre d'authentiques produits du terroir, en suivant l'exemple du réseau des Bistrots de pays ? Ou favoriser les spectacles dans les bars, précieux tremplin à la jeune création locale ?

Élus au chevet des bars

Nouvelle chance pour l'espace rural ou démission des services publics. Un récent colloque a tenté d'apporter des éléments de réponse.

Le colloque « *Quel avenir pour le café-tabac du village et le bistrot du coin* » a été organisé le 15 janvier au Sénat sous le haut patronage d'Hervé Novelli, secrétaire d'État au commerce et de Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire. Michel Mercier a exprimé son attachement au bistrot, «*élément constitutif de l'identité nationale, utile à la démocratie car il distribue la presse, vitrine du vin dont la France est un grand producteur. Il faut leur trouver les moyens de continuer à vivre. Par exemple, fournir des services postaux, leur procurer un revenu et offrir aux clients une meilleure amplitude horaire*». Côté élus, Richard Mallié, député des Bouches-du-Rhône et chargé de la mission d'information sur les buralistes a rencontré plusieurs centaines de débitants. Selon lui, le bar est « *un lieu essentiel de convivialité et de vie sociale, un point de rencontre dans le monde rural comme le tissu urbain. En ma qualité de parlementaire, je vous certifie que l'État est derrière vous afin que puissiez continuer à offrir cette proximité et cette convivialité*».

Anne-Marie Escoffier, sénateur de l'Aveyron, a proposé « *que les services publics (Sécurité sociale, services fiscaux…) créent des permanences dans les bars ruraux* ». De même, Jean-Yves Pineau s'est inquiété «*d'une rétractation des services publics*», d'un abandon aux buralistes de la fonction postale et de la vente de billets SNCF.